

Universités et tribunaux à l'épreuve

L'ambiguïté de l'antisionisme

SHMUEL TRIGANO, PRÉSIDENT DE L'OBSERVATOIRE DU MONDE JUIF

Un des traits les plus forts du phénomène antisémite de ces trois dernières années tient notamment à l'ambiguïté qu'entretient l'antisionisme sur son contenu et sa portée. Ses promoteurs ont réussi à le faire passer pour une opinion politique légitime en faisant accroire qu'il a pour objet la seule critique de la politique de l'État d'Israël. Si bien que le censurer porterait atteinte au libre débat démocratique.

Or, c'est bien d'autre chose qu'il s'agit dont les indices sont évidents, notamment les critères excessifs et abusifs qui inspirent cette critique et ne concernent que ce seul État, dont l'image est l'objet des plus audacieuses falsifications et manipulations. Que prône en effet l'antisionisme sinon la disparition d'un État présenté comme amoral? Et donc forcément sa destruction et l'extermination de sa population... C'est le seul État de la planète dont une partie conséquente de l'opinion publique internationale souhaite l'éradication.

En quoi cela touche-t-il la société française? Les thèmes fédérateurs de l'antisionisme relèvent en effet de l'histoire la plus classique de l'antisémitisme, comme nous le démontrons. La cible formelle n'est plus la même, certes, mais, derrière le leurre, le projectile atteint toujours les mêmes Juifs. Par les images déshumanisantes d'Israël qui le hantent, son réquisitoire produit nécessairement un effet de masse qui place le public dans une position où il *doit* se désolidariser de l'objet de l'exécration pour être toujours compté parmi les démocrates et les humanistes. Cette désolidarisation pèse en de nombreuses occasions, de façon diffuse et lancinante, mais électivement, sur les Juifs français.

Le trouble ainsi entretenu a contribué à installer une ambiance qui a pu autoriser, *de facto*, des dérapages, eux, objectivement antisémites, mais qui n'ont pas été identifiés *de jure* comme tels. La forme réputée «progressiste» (anticapitalisme, altermondialiste, etc.) du discours antisioniste a pu effectivement donner le change. L'invention de l'étonnant concept de « ten-

sions intercommunautaires » pour expliquer certaines situations problématiques ne pouvaient qu'encourager et justifier la passivité des pouvoirs publics, le sentiment d'irresponsabilité de la société civile. Comment les autorités pouvaient-elles discerner son contenu douteux alors que le discours public et notamment médiatique semblait corroborer les pires accusations? Il fallait, certes, un haut degré de perspicacité et de connaissance historique et sociologique pour séparer dans ce maelström le grain de l'ivraie et se prémunir contre une opinion publique en proie à une réaction émotionnelle. N'est-ce pas ce qu'on attendrait de l'autorité publique?

La liberté d'opinion fut pourtant invoquée pour laisser à l'antisionisme le champ libre sur les campus universitaires, dans le discours médiatique et même dans les prétoires. Bien plus, les plaintes émises à son encontre se sont retournées – et ont été adroitement retournées – contre leurs auteurs, forcément taxés d'intolérance agressive et de jusqu'aboutisme. La spirale de la démagogie et, dans le meilleur des cas, du malentendu pourrait désormais faire écran à la réalité. ■

L'Observatoire du monde juif, organisme indépendant et autonome, a pour vocation d'étudier et d'analyser la condition des communautés juives et les problèmes auxquels elles sont confrontées en France et dans le monde, tant sur le plan de leur existence spécifique que sur celui de leur environnement politique, social et culturel. Il se donne pour objectif de clarifier les enjeux des questions juives, d'en informer les responsables politiques et les professionnels de l'information, de communiquer les résultats de ces investigations aux milieux de la recherche, d'aider les communautés juives à se repérer dans l'évolution des choses. Pour trancher sur les stéréotypes et les déformations qui accablent le plus souvent ces sujets, l'Observatoire se recommande des méthodes universitaires de la recherche sociologique et politologique.

Les territoires perdus de la justice française.

GILLES-WILLIAM GOLDNADEL, AVOCAT, PRÉSIDENT D'« AVOCATS SANS FRONTIÈRES », **AUDE WEILL-RAYNAL**, AVOCATE, VICE-PRÉSIDENTE

L'aveuglement des faits... puis, leur reconnaissance.

Lorsqu'au début de ce que l'on appelle improprement la seconde intifada, on a commencé à enregistrer en France les premières attaques antijuives, soit qu'elles aient pris la forme de l'injure par la parole et par l'écrit, soit même qu'elles aient pris la forme plus violente d'agressions contre des synagogues ou des individus, la première réaction des autorités politiques ou intellectuelles de ce pays fut essentiellement celle de l'occultation, de la minoration, voire de la négation.

Alors que dans le passé toute agression verbale, même légère, même discutable contre la communauté juive émanant de l'extrême droite donnait lieu à des torrents de commentaires apocalyptiques invoquant les horreurs du passé hitlérien, la situation nouvelle, autrement plus grave, n'a alors donné lieu qu'à des commentaires compassés appelant au sens des responsabilités ou à raison garder.

Ce n'est pas ici le lieu d'analyser les raisons de cette dénégation devant la découverte, au reste tardive et combien embarrassante, de cet antisémitisme d'un autre genre, émanant cette fois des milieux islamiques ou de la gauche extrême¹.

Pour mesurer néanmoins la gravité de cette véritable cécité intellectuelle qui a frappé la société française, on songera notamment au Président la République qui admonesta les premiers qui osèrent évoquer la montée d'un antisémitisme en France ou à Lionel Jospin, encore premier ministre, qui vit dans le désir des juifs français, désemparés, de résister es qualité contre la marée montante, la marque du communautarisme.

Mais la palme de la dénégation de la réalité gênante, revient, sans conteste, à un ancien président du CRIF, Theo Klein, qui vit dans les agressions violentes contre les Juifs non pas un improbable antisémitisme, mais seulement celle de la délinquance de jeunes égarés de banlieues. Ce qui montre la puissance du conformisme intellectuel².

Néanmoins, sous les coups de boutoir de la réalité récurrente des agressions, sous la pression des observations sévères de l'étranger, et, sous l'effet sans doute du séisme de Septembre 2001, les yeux les plus clos ont commencé progressivement à se déciller et, parallèlement, la mâchoire d'un terrorisme intellectuel protégeant notamment l'islamisme à relâcher quelque peu son étreinte.

Il n'y a plus, aujourd'hui, d'inconvenance ou de faute

de goût particulières à invoquer l'antisémitisme lorsque un rabbin est agressé en pleine rue³.

Aujourd'hui, la réalité d'un retour d'un antisémitisme d'un autre type n'est plus niée, même si son importance, ses raisons d'être, son devenir font – comme c'est normal – l'objet d'une discussion souvent polémique⁴.

Les bonnes intentions... non suivies.

À la faveur des élections présidentielles et du changement de gouvernement, le discours officiel a changé. La tolérance zéro concerne également l'état d'insécurité dans lequel s'est trouvé plongée la communauté juive de France. Le Président de République, son Premier ministre⁵, les ministres chargés de l'Intérieur, de la Justice et de l'Éducation Nationale⁶, rompant spectaculairement avec le passé immédiat ont appelé désormais un chat, un chat, un antisémite, un antisémite et ont affiché une intransigeante détermination.

En particulier, une instruction « *tendant à réprimer les actes de discrimination raciale qui mettent en danger la cohésion nationale* » a été diffusée, vendredi 21 mars 2003, aux procureurs généraux des cours d'appel. « *La justice doit faire preuve de la plus grande fermeté à l'encontre de tout acte antisémite, raciste, xénophobe ou discriminatoire* », a souligné Dominique Perben, ministre de la justice⁷.

Dans le même temps, le nouveau législateur édictait des lois de répression plus sévères en matière d'agressions racistes ou antisémites. C'est le cas de la proposition de loi présentée par le député Pierre Lellouche, visant à aggraver les peines punissant les infractions à caractère raciste, antisémite ou xénophobe et adoptée en première lecture par l'assemblée nationale le 23 janvier 2003. De même, dans certains dossiers sensibles, la justice montre qu'elle sait faire preuve de fermeté et n'hésite pas à prononcer des condamnations « pour l'exemple » : c'est le cas de William Benichou, condamné le 9 avril 2002 à quatre mois d'emprisonnement dont deux fermes, parce qu'il avait été interpellé porteur d'armes lors de la manifestation du CRIF deux jours avant. Le Procureur de la République, à l'audience, avait estimé que sa présence armée dans le défilé était « particulièrement dangereuse, vu le conflit au Proche Orient ».

Dès lors, au niveau judiciaire, on pouvait penser que le temps de la dénégation et du déni, de l'apaisement ambigu voire de la bienveillance coupable était révolu. Ce qui va suivre prouve qu'il s'agissait d'une considéra-

tion naïve.

Nous affirmons en effet, malheureusement sans crainte d'être démenti, que la Justice française, tant en raison de l'apathie de son Parquet que de l'attitude de nombreux magistrats du siège continue d'adopter à l'égard de l'antisémitisme d'origine proche-orientale une attitude, pour le moins, passive.

Nous nommons antisémitisme d'origine proche-orientale, soit des agressions verbales par la voie des ondes mettant en cause les Juifs dans le cadre du conflit israélo-palestinien émanant principalement de l'extrême gauche, soit des agressions physiques de juifs émanant essentiellement du milieu arabo-musulman.

Nous insistons particulièrement sur le fait que l'étude qui va suivre n'a pas pour objet de traiter de l'antisémitisme ou de la haine de l'État d'Israël, mais uniquement d'agressions contre les juifs, désignés en tant que tels. Nous nous empressons d'ajouter, qu'à notre sens, et dans la grande majorité des cas, nous ne voyons pas dans cette attitude la marque d'un antisémitisme délibéré mais seulement celle tant du conformisme intellectuel à l'égard d'un gauchisme si influent au sein des prétendues élites françaises que de la culture de l'excuse à l'égard d'une communauté considérée comme défavorisée. Pour le dire autrement, le laxisme actuel, que nous déplorons pour sa dangerosité nous paraît être de la même nature que celui qui a sévi si longuement à l'égard de la délinquance générale dans les banlieues et qui a favorisé les progrès de l'insécurité.

De la même manière, que de nombreux juges hésitaient à sévir à l'égard d'un délinquant arguant de son handicap racial et social, et trouvaient dans celui-ci une sorte d'excuse absolutoire, de nombreux juges hésitent à poursuivre et davantage encore à punir ceux qu'ils considèrent, à l'instar de l'ancien président du CRIF précité, davantage comme des voyous égarés que des racistes conséquents. En outre, et sur un plan, plus politique, l'antisionisme semble excuser toutes les dérives. Les juges n'étant pas très prolixes, revenons aux enseignants et au même laxisme. C'est toujours le très clairvoyant Luc Ferry qui déclare : « *une partie des enseignants de gauche qui sont anti Israël tolèrent de plus en plus des propos antisémites sous le prétexte que l'origine de ces propos n'est pas l'extrême droite. Nous devons obtenir que les adultes soient clairs dans leur tête sur ces sujets et qu'ils n'acceptent pas l'inacceptable*⁸ ».

Avant la seconde Intifada

Pour comprendre et se persuader de la gravité de la situation judiciaire actuelle, une brève et simple leçon de la jurisprudence qui prévalait avant la seconde intifada est nécessaire. Les choses, jusqu'alors, étaient simples. Elles l'étaient d'autant plus, que dans la plupart des cas, les tribunaux n'avaient pas à sévir à l'encontre de personnalités d'extrême gauche ou d'individus d'origine arabe, mais seulement à l'égard de partisans de la droite extrême. Disons, pour faire bref, que lorsque

Israël ou le sionisme étaient mis en cause, les tribunaux se livraient à un examen exégétique pour savoir si, en fait, ce n'étaient pas les Juifs qui étaient visés. Quelquefois, les juges entraient en voie de condamnation pour sanctionner l'antisémitisme dissimulé, quelquefois, au contraire, ils entraient en voie de relâche pour ne pas sanctionner une opinion politique.

En revanche, dans tous les cas où les Juifs étaient expressément visés, en tant que tels, les juges condamnaient sans le moindre état d'âme, ni la moindre discussion. Quand bien même les propos incriminés auraient été écrits ou prononcés dans le cadre du conflit israélo-arabe. Prenons deux exemples pour illustrer notre jurisprudence ancienne.

Premier exemple: Jean-Claude Varanne, directeur de la publication du journal *National Hebdo* a été condamné par la 11^e chambre de la cour d'appel de Paris le 29 juin 1994 pour avoir autorisé l'illustration d'un article signé François Brigneau.

Pour avoir écrit : « *ce peuple qui se présentait comme le peuple des victimes éternelles a montré qu'il était aussi un peuple de bourreaux* », le prévenu a été condamné pour provocation à la haine raciale. Les juges constatent que l'article « *ne comportait pas qu'une critique de la politique de l'état d'Israël mais, insidieusement, une mise en cause du peuple juif. En lui imputant de pratiquer en Israël une politique de déportation identique à celle dont elle a souffert de la part des nazis* ».

Second exemple: Le 12 décembre 2000, la condamnation de Roger Garaudy pour diffamation raciale est confirmée par la Cour de Cassation notamment pour avoir mis en cause la politique « du lobby juif ». Constitue en effet, indique le jurisclasser pénal de janvier 2001 « *une diffamation à caractère racial, ethnique ou religieux le fait d'imputer à une communauté de pratiquer le « lobbying » pour justifier des exactions qui « mettent en péril l'unité du monde et la paix*⁹ ».

En conséquence, jusqu'en 2001, les choses étaient parfaitement claires : il était juridiquement dangereux d'attaquer les Juifs sous couvert d'antisionisme, cela était impossible directement, même à travers le conflit israélo-arabe.

Nous allons à présent établir, au moyen de nombreux exemples, que, nonobstant le ressaisissement du discours public, il est loisible de s'en prendre à la communauté juive, en tant que telle, voire violemment à l'encontre de ses membres, dès lors que ces attaques s'appuient sur le conflit proche oriental ou émanent de la partie soi-disant la plus réprouvée du corps social. Nous entendons, par ces exemples, mettre en cause soit l'inaction ou l'inconséquence du ministère public, chargé pourtant de l'intérêt de la société et de la préservation de la paix publique et tenu d'obéir aux consignes de fermeté édictées à présent par la Chancellerie, soit encore l'irresponsabilité de magistrats du siège « indépendants ».

Nous prenons évidemment, en ce qui nous concerne,

toutes nos responsabilités quant aux conséquences de ce que nous écrivons en conscience.

L'affaire Avocats Sans Frontières et Licra contre Raymonda Hawa Tawil.

Mme Tawil – qui est par ailleurs la belle-mère de Yasser Arafat – est longuement interviewée sur la radio de service public *France Culture* le 12 janvier 2001.

Après avoir indiqué dès le début de l'interview que le titre de belle-mère d'Arafat est une lourde responsabilité car elle doit « *mesurer le poids des mots* » la journaliste palestinienne se lance dans une longue et violente attaque contre la communauté juive de France en tant que telle.

M^{me} Tawil accuse notamment et expressément « *les Juifs de France* » de se livrer « *à une guerre médiatique pour faire peur aux Français* ». A plusieurs reprises, elle met en cause « *le racisme des Juifs de France* » et « *le judaïsme qui lui-même devient raciste* » elle reproche également « *aux Juifs* » de se livrer à une « *activité de lobby en Occident* » dans le but de « *faire massacrer tout un peuple* ».

Compte tenu de la jurisprudence constante des tribunaux, telle que rappelée plus haut et, surtout, de la nouvelle vague de violence antisémite déferlante sur fond d'intifada, l'association Avocats Sans Frontières, suivie par la Licra, poursuit la militante palestinienne devant le tribunal de Paris pour diffamation raciale.

La cause paraît d'autant plus entendue que la journaliste – qui réside pourtant dans la capitale – n'estime pas devoir comparaître devant ses juges. Pourtant, dans un jugement rendu le 20 décembre 2001, la dix-septième chambre correctionnelle relaxe la prévenue en estimant que le délit n'est pas constitué.

Dans leurs motivations, les juges ont notamment estimé que « *si les termes employés par la prévenue ne sont pas dénués d'une grande violence [...] Il apparaît qu'ils s'inscrivent dans le cadre du combat politique qu'elle-même contre Israël [...] et traduisent son inquiétude qui menacerait le peuple palestinien* ». Ainsi, pour le tribunal de Paris – et cela est nouveau – on pourrait, même violemment, attaquer la communauté juive dès lors que cette attaque s'inscrirait dans le cadre du combat politique mené en faveur du peuple palestinien...

Manifestement insatisfait de cette relaxe surprenante, le parquet qui, en première instance, s'en était pourtant rapporté à l'appréciation du tribunal, décide d'interjeter appel du jugement. Mais, nouvelle surprise, à l'audience de la 11^e chambre de la cour d'appel, le représentant du Ministère Public ne réclame aucune peine et s'en remet à nouveau à l'appréciation de la Cour... C'est dans ces conditions d'incohérence totale, le 15 mai 2003, que la Cour d'appel confirme la relaxe de la belle-mère du leader palestinien en mettant les propos « virulents » de celle-ci sur le compte d'une émotion par conséquent absolutoire... Pourvoi en cassation a été diligenté contre un arrêt qui légitime donc, pour la première fois à ce niveau, des propos jugés « violents »,

et « virulents » à l'encontre expressément de l'ensemble de la communauté juive de France.

Soulignons également que cette procédure correctionnelle avait été précédée d'une action moins répressive: l'association Avocats sans Frontières avait commencé, comme la loi l'y autorise à solliciter la diffusion d'un droit de réponse sur les ondes de *France Culture*, pour exprimer son émotion sur de tels propos mettant gravement en cause la communauté juive.

Le Juge des Référé, puis la Cour d'Appel (14^e chambre, 15 octobre 2001), refusent la diffusion sollicitée en considérant que les propos poursuivis « *ne comportent... pas, par leur généralité même, l'évocation de faits suffisamment précis pour constituer des imputations portant atteinte à l'honneur ou à la considération de la communauté juive dont les parties civiles défendent les intérêts* ». La Cour de Cassation est également saisie.

Affaire Daniel Mermet contre Avocats Sans Frontières et Licra

Du 18 au 22 juin 2001, le journaliste Daniel Mermet consacre sur l'antenne de *France Inter* cinq émissions de « *Là-bas Si J'y Suis* » au conflit israélo-palestinien. Lors de ces émissions, Mermet diffuse une série de messages d'auditeurs sélectionnés après avoir été reçus sur une boîte vocale. Parmi ces messages, certains s'en prennent violemment et expressément aux juifs en tant que tels. (8)

On se contentera d'en citer trois extraits: « *oui, les Juifs ont bien exploité le capital de pitié qu'ils cultivent depuis cinquante ans. Maintenant ça suffit!* » (Diffusé le 22 juin 2001). « *Qu'est-ce que c'est que ces hypocrites qui manient avec tant de virtuosité le bouclier de l'antisémitisme quand on veut juste leur rappeler que, depuis cinquante ans, ils reproduisent à dose homéopathique l'horrible injustice dont ils ont souffert* » (Diffusé le 21 juin 2001). « *Que dire d'un peuple ou d'un état qui ne respecte pas les décisions des Nations Unies, qui ne respecte pas les accords de paix signés [...] Ils ne tiennent que grâce à un lobby juif mondial qui les soutient*¹⁰ » (Diffusé à la même date).

Estimant, conformément à la jurisprudence en vigueur et dans le feu des attaques contre les synagogues de France, que ces propos diffusés également sur le service public étaient constitutifs du délit de diffamation raciale, Avocats Sans Frontières, l'UEJF, suivies de la Licra portent plainte contre Daniel Mermet et Jean-Marie Cavada, président de Radio France devant le tribunal correctionnel de Paris.

À l'audience, le représentant du parquet conclut à l'absence de délit et demande la relaxe des prévenus. Le 12 juillet 2002, la dix-septième chambre correctionnelle de Paris suit ses recommandations. Parmi les motivations, qui constituent ici encore une modification de la jurisprudence traditionnelle en la matière, on notera que le tribunal n'estime pas qu'une attaque contre « les juifs d'Israël » constituent une diffamation raciale devant entraîner condamnation...

« Avocats Sans Frontières » a interjeté appel de cette décision qui, si elle devenait définitive, rendrait désormais légitime une agression verbale contre des juifs désignés en tant que tels.

Affaire Michèle Manceaux contre Avocats Sans Frontières

Le 31 août 2001, cette collaboratrice de *Marie-Claire* publie une tribune dans le quotidien *Le Monde* intitulée : « *l'engrenage fatal* ». Dans cet article, Michèle Manceaux écrit notamment : « *quelle tragédie pour les juifs de s'appuyer sur les souvenirs de la Shoah pour infliger à un autre peuple les exactions ignobles qu'ils ont eux-mêmes subies* ». (9)

Plainte auprès du procureur de la république de Paris pour diffamation raciale a été déposée au motif que « ces propos imputent à un peuple, « *Les Juifs* », d'avoir commis à l'encontre d'un autre peuple, les palestiniens, « *les exactions ignobles qu'ils ont eux-mêmes subies* », à savoir, pour toute personne moyennement informée, l'extermination systématique et à une échelle industrielle d'hommes, de femmes et d'enfants pour l'unique raison de leur naissance. En outre, il est reproché à ce peuple de « *s'appuyer sur le souvenir de la Shoah* » pour commettre les dites exactions, en d'autres termes de se livrer à une exploitation de ses souffrances.

Ces thèses ont déjà fait l'objet de condamnations judiciaires ; elles constituent par les imputations qu'elles contiennent qui sont de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération de la communauté juive, une diffamation raciale. En dépit de la jurisprudence précitée et de l'époque agitée, le parquet de Paris a classé l'affaire sans suite¹¹.

Affaire Rêver la Palestine édité par Flammarion contre le CRIF et Avocats Sans Frontières

En octobre 2002, l'éditeur Flammarion édite un roman pour adolescents dans le cadre de la loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse. Ce livre est signé par une certaine Randa Ghazy. Cette fiction qui prétend mélanger le vrai et le faux raconte l'histoire de cinq jeunes palestiniens. Il suscite, dès sa sortie, un émoi considérable dans la communauté juive de France.

Le livre contient en effet de très nombreux passages justifiant le terrorisme et les attentats suicidés perpétrés contre les civils, prônant le Djihad et la guerre sainte, dépeignant les juifs comme « *un peuple maudit* » de « *pêcheurs* », appelant à « *tuer tous les Israéliens* », décrit comme des « *brutes* », faisant l'apologie de « *la haine* » et de la « *violence* » et rejetant toute solution de paix entre les peuples israélien et palestinien.

Au moins 21 passages du livre contreviennent manifestement – et de manière flagrante – aux dispositions précises de la loi du 16 juillet 1949 qui proscriit toute incitation à la haine, la violence et au racisme dans les livres destinés à la jeunesse qu'elle se propose de protéger. Le CRIF, Avocats Sans Frontières, ainsi que des

parlementaires ont alerté les ministères de l'intérieur et de la justice de la publication de cet ouvrage destiné aux adolescents, dans le cadre d'un contexte sécuritaire dangereux.

Saisie de cette affaire, la Commission de la loi du 16 juillet 1949, qui relève du ministère de la justice a estimé « *ne pas avoir trouvé d'éléments de nature à justifier l'interdiction du livre au titre de la loi de 1949* ». Le Ministère de l'Intérieur, qui avait compétence pour agir, et contrairement à son engagement, n'a pas fait connaître sa position à l'égard de la mise en application de ses prérogatives. Quant au ministère public, celui-ci n'a pas estimé devoir se saisir d'office.

Les affaires relatives au boycott

Affaire du CAPJPO

Le 26 novembre 2002, le Juge des Référé du Tribunal de Grande Instance de Paris rejette une action initiée par la LICRA pour discrimination économique à la suite d'un appel au boycott des produits israéliens diffusé par la Coordination des Appels pour une paix juste au Proche Orient. Présent à l'audience, le Procureur ne s'émeut pas d'une telle discrimination pourtant proscriite par la Loi. Les parties demandereses seront condamnées à verser des dommages intérêts au CPJPO.

Pourtant, le parquet de Paris n'est pas toujours inactif. Il a engagé des poursuites contre les auteurs de propos inacceptables à l'encontre de la population arabo musulmane de France diffusés sur Internet. C'est, à notre connaissance, la seule fois où il a engagé, de lui-même, des poursuites depuis le début de la nouvelle vague d'antisémitisme...

Signalons, cependant, pour être juste, que tous ces faits datent de la période où M. Dintilhac occupait encore le poste de procureur de la république à Paris, et donc avant l'arrivée de M. Bott.

Affaire du maire de Seclin, Jean-Claude Willem contre le ministère public et Jean-Claude Komar

Au mois d'octobre 2002, le maire communiste de Seclin (Nord) informe son conseil municipal qu'il a demandé au service de restauration des cantines scolaires de sa ville de boycotter les produits Israéliens, en particulier les jus de fruits. Pour justifier cette décision, le maire invoque le « *génocide* » du peuple palestinien. Après avoir essayé vainement d'obtenir du magistrat municipal qu'il revienne sur sa décision, Jean-Claude Komar, le président de l'Association Culturelle Israélite du Nord dépose une plainte pour « *provocation à la discrimination à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée* ». S'appuyant sur les dernières recommandations du ministère de la justice demandant « *la plus grande vigilance dans les affaires de discrimination* » et estimant que « *les charges sont suffisantes pour faire venir le dossier devant le tribunal* » (déclarations au *Figaro* le 25 février 2003), le procureur

Gérald Vinsonneau donne suite à la plainte de Jean-Claude Komar.

À l'audience qui s'est tenue le 12 mars 2003 devant le tribunal correctionnel de Lille, l'avocat des parties civiles, M^e Philippe Lefebvre a également cité la lettre du Garde Des Sceaux, Dominique Perben concernant cette affaire : « *je considère que les faits constituent l'infraction de discrimination et nous avons prié le parquet de poursuivre* » y écrit le ministre. Mais lors de son réquisitoire, circonstance exceptionnelle, le même procureur Vinsonneau s'abstient de réclamer une peine contre le maire communiste. « *J'ai tendance à considérer que M. Willem [...] Ne s'est pas rendu coupable du délit d'appel à la discrimination* » a indiqué le représentant du ministère public avant de « *s'en remettre la sagesse du tribunal* ». Pour justifier une telle volte-face, le magistrat a indiqué, qu'en réalité il n'avait saisi le tribunal de cette affaire que pour faire naître « *un débat* »...

C'est dans ces conditions que le 26 mars 2003, le tribunal correctionnel de Lille a débouté M. Jean-Claude Komar de toutes les poursuites. Sur appel des parties civiles ainsi que du Parquet agissant sur l'injonction du Ministre de la Justice, Jean-Claude Willem comparaisait le 17 juin devant la Cour d'Appel de Douai. A cette audience, l'Avocat Général près de la Cour d'Appel de Douai requérait condamnation.

C'est dans ces conditions que le 11 septembre, la Cour d'Appel condamnait le maire de Seclin à une amende de 1 000 Euros pour discrimination envers une nation. Cet épilogue prouve, qu'en dépit de vicissitudes parfois tragi-comiques, lorsque le pouvoir politique reste ferme, en l'espèce grâce au Garde des Sceaux, la justice finit par être rendue conformément aux normes de droit.

Il est toutefois à noter que les médias, qui n'ont pas manqué de commenter abondamment la relaxe du maire communiste devant le Tribunal de Lille, se sont contentés de dépêches laconiques pour annoncer sa condamnation par la Cour d'Appel. L'effet de celles-ci s'en trouve, par conséquent, considérablement amoindri, eu égard au caractère purement symbolique de la sanction.

Affaire Edgar Morin, Sami Nair, Danièle Sallenave contre Avocats Sans Frontières et Alliance France- Israël

Le 4 juin 2002, le quotidien *Le Monde* publie une tribune intitulée « Israël, le cancer ». Cette tribune est cosignée par le sociologue Edgar Morin, le député européen du Mouvement Des Citoyens Sami Nair et la maîtresse de conférence à l'université Paris X, Danièle Sallenave.

Dans cette tribune consacrée à une critique unilatérale de la politique du gouvernement Israélien et à ses répercussions négatives en France, les auteurs n'hésitent pas à écrire : « *on a peine à imaginer qu'une nation de fugitifs, issue du peuple le plus longtemps persécuté dans l'histoire de l'humanité, ayant subi les pires humiliations et le pire mépris, soit capable de se transformer en deux générations en « peuple dominateur et sûr de lui » et, à l'exception d'une admirable minorité, en peuple méprisant ayant satisfaction à humilier* ». « *Tsahal*

s'est livré à des actes de pillage, destructions gratuites, homicides, exécutions où le peuple élu agit comme la race supérieure... Les juifs d'Israël, descendant des victimes d'un apartheid nommé ghetto, ghettoisent les palestiniens. Les juifs qui furent humiliés, méprisés, persécutés, humilient, méprisent, persécutent les Palestiniens. Les Juifs qui furent victimes d'un ordre impitoyable imposent leur ordre impitoyable aux Palestiniens. Les juives victimes de l'inhumanité montrent une terrible inhumanité ». Avocats sans frontières et l'Alliance France-Israël ont porté plainte devant les tribunaux. Le parquet de Paris, quant à lui, s'est abstenu de toute poursuite.

Le passage à tabac de Guitel Ghebali au collège Albert Camus de Brunoy.

Le 27 juin 2002, vingt-deux jeunes filles de l'école Beth Rifka de Yerres (Essonne), une école juive sous contrat d'association avec l'État, se rendent dans les locaux du collège Albert Camus de Brunoy pour passer les épreuves du Brevet. Dès le début de la journée, les jeunes filles sont insultées, harcelées, menacées puis molestées par des groupes de collégiennes maghrébines qui les ont identifiées comme juives en raison de leur tenue vestimentaire. Le caractère antisémite de ces agressions violentes ne fait aucun doute notamment en raison de la nature des injures proférées.

À plusieurs reprises, les élèves de l'école Beth Rifka vont se plaindre auprès de la principale du collège, M^{me} Annie Borde et de son adjointe Madame Dominique Nicolas mais sans que ces dernières ne fassent cesser le harcèlement et les violences dont sont victimes les jeunes filles.

Tout au long de la journée, et alors que la tension persiste dans l'enceinte du collège, aucune mesure particulière ne sera prise par la Principale pour prévenir de nouvelles agressions. À l'issue des épreuves, en fin d'après-midi, une élève de l'école Beth Rifka, Guitel Ghebali, sera rouée de coups dans la cour de l'établissement par une dizaine de collégiennes. Sérieusement atteinte aux vertèbres cervicales, la jeune fille se verra délivrer un certificat médical d'incapacité totale de travail de six semaines et devra porter une minerve de contention pendant la même période. La direction du collège Albert Camus a refusé de porter plainte préférant ramener l'affaire à « *un simple crépage de chignon entre deux élèves* ».

Pourtant, les enquêteurs, saisi par une plainte de la famille de la victime, établiront qu'au moins sept élèves du collège Albert Camus ont participé au passage à tabac. Ces sept collégiennes ont été identifiées et ont reconnu les faits. Le 5 décembre 2002, le procureur de la république d'Évry décide de classer sans suite la plainte de la famille. Dans son avis de classement, le procureur à justifier sa décision au motif « *qu'un avertissement ou rappel à la loi donnée à l'auteur (au singulier) a été suffisant pour faire cesser le trouble* ».

Devant le refus du parquet d'ordonner les poursuites, les parents de la jeune fille déposent plainte contre la

principale du collège et son adjointe pour non-assistance à personne en danger. Lors de l'audience qui s'est tenue le 12 mars dernier devant le tribunal correctionnel d'Évry, le procureur de la république a, de nouveau, justifié le classement de la plainte contre les auteurs de violence comme « *une mesure d'apaisement* » et a également demandé la relaxe la Principale et de son adjointe. Quant à la Principale, elle a reproché aux parents des jeunes agressées d'avoir pénétré pour venir se plaindre dans l'enceinte de l'établissement scolaire « *habillés en juifs* » c'est-à-dire, de façon « *ostentatoire* » en costume foncé et chemise blanche... C'est dans ces conditions, que le tribunal correctionnel d'Évry a suivi la demande de relaxe du Parquet.

Cependant, de manière exceptionnelle, pour ne pas écrire unique, le tribunal a condamné les parents de la victime à d'importants dommages et intérêts en relevant notamment que le public avait été nombreux (l'audience était obligatoirement publique) et que ce n'était certainement ni le tribunal, ni les prévenus qui l'avaient fait venir...

Conclusion.

Les exemples que nous venons de prendre n'ont rien d'exceptionnel. Ils prouvent qu'une nouvelle jurisprudence est en train de se construire depuis la recrudescence des actes antisémites. Contrairement à ce à quoi l'on pouvait s'attendre, la justice française est loin d'avoir suivi les recommandations d'un pouvoir politique qui a lui-même prit conscience tardivement de l'importance du phénomène et de sa nature. Les juges, dont on sait qu'ils se sont affranchi depuis longtemps de la tutelle du pouvoir politique, ont suivi le tropisme sociologique de cette époque troublée.

À l'instar des professeurs, et ainsi que le remarquait le ministre de l'éducation nationale, les anti-Israël ne sanctionnent pas le discours antisémite dès lors qu'il n'émane pas de l'extrême droite. Quant aux autres, même moins marqués, « ils acceptent l'inacceptable », par distraction, par ignorance, par faiblesse. Parce que, ainsi que nous l'avons écrit, l'antisémitisme, dans sa version moderne la plus efficace, « surfe » toujours sur la vague de la pauvreté, de l'humiliation, du conformisme intellectuel.

Ainsi, dans la France « républicaine et laïque » de 2003, il est devenu, au moins provisoirement, juridiquement loisible d'invectiver les Juifs en tant que tels, en ce compris les Juifs de France, dès lors que ces invectives s'appuient sur la critique d'Israël ou du sionisme. L'antisionisme, l'anti-israélisme sont donc devenus, littéralement, des passe-droits, pour l'heure, pratiquement infaillibles. Si cette situation devait perdurer, nous pensons qu'elle serait grosse de menaces non seulement pour l'avenir de la communauté juive en France, mais pour la France elle-même.

Dans un parallélisme qui n'a rien de fortuit, de même que la progression de l'insécurité n'a pu commencer à

être endiguée que par la reconnaissance du phénomène lui-même et des dérives laxistes de la culture de l'excuse, la progression de l'antisémitisme relooké ne pourra être freinée qu'en appelant un antisémite par son nom et en le sanctionnant sans lui trouver d'excuses.

Tout simplement, en appliquant la loi. ■

1. Cf. notamment *La Nouvelle Judéophobie* de Pierre André Taguieff et notre *Nouveau Bréviaire de la Haine*.
2. Comme si antisémitisme n'avait pas toujours fait bon ménage avec « lumpenprolétariat ». À ce sujet, il est intéressant de constater que ce sont souvent les mêmes qui n'ont pas hésité à ne voir dans les agressions antijuives que l'illustration des progrès de l'insécurité et à considérer l'invocation de l'antisémitisme comme fantasmatique, qui, il y a peu, considéraient le phénomène de l'insécurité montante dans les banlieues comme relevant d'un fantasme sécuritaire dangereux...
3. Attention néanmoins, au risque d'être disqualifié, de ne pas évoquer « *un front rouge-vert-brun antisioniste* » comme à osé le faire Roger Cukierman, actuel président du CRIF, lors du dernier dîner annuel de son organisation...?
4. La publication de nombreuses études, dont, notamment celles éditées par *l'Observatoire du monde juif* ou encore *Les territoires perdus de la République*, ouvrage collectif rédigé par une dizaine d'enseignants faisant part, nombreux témoignages à l'appui, de leur inquiétude face aux dérives racistes et antisémites constatés principalement chez les collégiens et lycéens issus de l'immigration arabo-musulmane et à qui nous avons emprunté le titre de la présente réflexion, ne sont peut-être pas non plus, à leur niveau, étrangers à la prise de conscience de l'ampleur du phénomène.
5. « *Près de deux ans après le début de l'intifada dans les territoires palestiniens, la France reste le pays le plus touché par la recrudescence d'un antisémitisme auquel la situation au Proche-Orient sert de prétexte. Dans le discours qu'il a prononcé hier à l'issue de la commémoration de la rafle du Vel'd'hiv, Jean-Pierre Raffarin s'est engagé à prendre « toutes les mesures nécessaires pour que cessent les agressions à l'encontre de la communauté juive de France »* (Le Figaro, lundi 22 juillet 2002).
6. Luc Ferry, ministre de l'éducation nationale, dans une remarquablement courageuse interview au journal *Le Monde* (6 février 2003) déclare: « *je pense qu'il est aujourd'hui trois formes antisémitisme en France. L'antisémitisme traditionnel, hitlérien, qui peut exister dans certains partis d'extrême droite. Il est aujourd'hui résiduel en régression. Une deuxième sortait en lien avec le conflit au Moyen-Orient; c'est l'antisémitisme plus inquiétant, liée à la présence d'une très forte communauté musulmane en France... Il y a enfin des tentations antisionistes qui vivent parfois à l'antisémitisme, bien qu'elles viennent souvent d'intellectuels de gauche, démocrates, mais en désaccord avec la politique d'Israël. Cet antisionisme d'extrême gauche dérape parfois et déculpabilise des pulsions politiques déplaisantes.* » Plus tard, le même ministre « *a conseillé mercredi aux chefs d'établissement de déposer plainte en cas de faits antisémites ou racistes en milieu scolaire, en estimant que les tensions communautaires vont inévitablement être ravivées par une guerre contre l'Irak.* » (AFP, 19 mars 2003).
7. *Le Monde*, 23-24 mars 2003
8. *Le Monde*, le 28 février 2003
9. Avocats sans frontières, Licra contre Roger Garaudy, Cass crim, 12 septembre 2000.
10. Contre cette évidence textuelle, une pétition mensongère intitulée « *a-t-on le droit de critiquer Sharon?* » diffusée sur le service public et dans de très nombreux journaux nationaux, reprise évidemment par Pascal Boniface dans son *A-t-on le droit de critiquer Israël?* a réussi à faire croire à des milliers de personnes de bonne foi qu'il était seulement reproché à Daniel Mermet, non pas de s'attaquer aux juifs mais d'avoir mis en cause la politique du gouvernement israélien. Ainsi, ce seraient les « sharoniens » qui, instrumentalisant l'antisémitisme, tenteraient de faire taire toute critique du va-t'en guerre détesté... Force est de constater, qu'à ce jour, ce mensonge médiatique a porté ses fruits jusque dans les travées des prétoires parisiens. Avec une étrange prémonition et, curieusement, s'agissant déjà de Mermet mais bien avant l'engagement des poursuites, nous décrivions l'invocation de l'anti-israélisme dans le discours antijuif comme « *une figure désormais habituelle de rhétorique, sorte de grigris contre l'excommunication automatique, manière de gousset d'ail à porter en collier, d'eau bénite à asperger généreusement, crucifix à brandir fièrement à la triste face du vampire pro Israélien qui n'a plus qu'à se réfugier piteusement dans le cercueil des vaincus de la communication médiatique.* » (*Le Nouveau Bréviaire de la haine*, p. 90).
- 11 Dans un livre récent, et auquel a collaboré Theo Klein, l'auteur de pareils propos, mettant en avant sa judéité, considère ce simple dépôt de plainte comme une flétrissure.

Les syndicats étudiants

La rhétorique antisioniste de l'A.G.E.N.

GEORGES-ELIA SARFATI, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS, MEMBRE ASSOCIÉ DU C.N.R.S

Le discours de l'Association Générale des Étudiants de Nanterre (A.G.E.N.) s'inscrit dans l'idéologie politique du marxisme révolutionnaire (marxisme léniniste, marxisme maoïste), adepte du changement par la violence. Ses différentes initiatives s'articulent autour de trois thèmes fédérateurs que l'actualité politique conduit ce syndicat à décliner, selon l'occasion, de manière distincte ou simultanée. Il s'agit respectivement : de la nécessité de combattre la bourgeoisie (commanditaire des guerres impérialistes contre la liberté des peuples), et, dans la situation historique présente, de mener une lutte à outrance contre le sionisme, présenté comme un avatar contemporain de l'impérialisme occidental. L'activisme antisioniste constitue le principal invariant et la première priorité idéologique de ce syndicat. Par la régularité de ses prises de position, mais aussi par la masse de ses interventions, l'A.G.E.N est sans doute l'un des dispositifs de l'extrême gauche française qui a le plus contribué à banaliser dans l'opinion la plupart des équations antisionistes (sionisme = racisme, = impérialisme, = colonialisme, etc.).

Le discours de l'A.G.E.N a ainsi contribué à forger l'image d'une « résistance palestinienne » « héroïque » en lutte contre « l'ennemi sioniste ». Le slogan maoïste : « la liberté au bout du fusil » trouve dans une iconographie appropriée son expression spécifique (posters d'adolescents lançant des pierres contre des véhicules blindés, drapeau palestinien associé au feddayin armé d'une kalachnikov, etc.).

L'activisme antisioniste

L'A.G.E.N. se présente en effet comme une association spécialisée dans la production du discours antisioniste. Ce fait mérite d'autant plus d'être souligné qu'un examen attentif de certaines de ses productions (tracts, affiches...) atteste que cet activisme sert de laboratoire à la fabrication d'un argumentaire aussi catégorique que stéréotypé. L'analyse de ces données permet de mettre en évidence les techniques de montage idéologique susceptibles de concourir à la fabrication d'une rhétorique de combat.

Il convient de comprendre les mécanismes de cette « langue de bois » en regard des buts que leur répétition est susceptible de servir. En l'espèce, l'argumentaire antisioniste procède sur deux versants complémentaires : il consiste tout d'abord à étayer une image criminelle du sionisme, et, partant, de l'État

d'Israël et de ses sympathisants ; il repose, d'autre part, sur un procédé d'écriture qui tend à prévenir l'éventuel grief d'antisémitisme. Par sa première caractéristique, le discours de l'A.G.E.N. constitue une forme de l'enseignement du mépris puisqu'il vise à incriminer puis à discréditer le sionisme et Israël, par sa seconde caractéristique, ce même discours fait un usage massif de la dénégation.

Un enseignement du mépris

L'essentiel des positions antisionistes de l'A.G.E.N s'exprime régulièrement dans des tracts qui prennent prétexte d'un événement d'actualité pour rappeler combien est légitime la lutte contre l'État d'Israël. Le texte que nous avons choisi d'analyser¹ se présente comme un tract d'information susceptible de familiariser le lecteur avec les principes ainsi que l'histoire du sionisme.

Le motif initial en est un événement survenu sur le campus de Nanterre, ainsi résumé : « Nous tenons à saluer tous les membres de la communauté universitaire (étudiants, IATOSS, professeurs) qui ont manifesté leur soutien à Brahim B. victime le 13 novembre d'une lâche agression préparée par un groupe sioniste sur notre campus. Nous saluons tous ceux qui refusent que l'on transplante à Nanterre la mentalité coloniale de l'intimidation et du fait accompli². »

Le bref préambule se conclut par un énoncé de transition, préalable au corps du texte qui suit : « Si l'on veut arracher les racines de ces agissements il nous faut connaître la pensée qui les légitime c'est-à-dire caractériser le sionisme pour ce qu'il est. »

Un deuxième intitulé, en caractères gras, annonce le contenu du long développement : « Une idéologie raciste et coloniale ».

Une citation de Golda Meir fait pendant au second intitulé. La juxtaposition des deux énoncés a pour effet de mettre en rapport les contenus respectifs, de manière à produire un élément de « confirmation » : « « Il n'y a pas de peuple palestinien. Ce n'est pas comme si nous étions venus les mettre à la porte et leur prendre leur pays. Ils n'existent pas. » Golda Meir, 1^{er} ministre israélien, déclaration au Sunday Times. 15 juin 1969. »

L'exposé liminaire de la doctrine sioniste débute par une pseudo-référence au texte de T. Herzl « En 1896 l'autrichien Théodore Herzl fonde le mouvement sioniste. Dans son livre « L'État Juif » il affirme qu'il « veut faire de la Palestine un État purement juif et, discrètement, chasser la

AGEN (Association Générale des Étudiants de Nanterre)

L'AGEN est née officiellement en 1993 d'une scission avec l'UNEF-ID, premier syndicat étudiant en France. Loin d'être un simple mouvement étudiant contestataire, l'AGEN possède un certain nombre de ramifications qui permettent de mieux la cerner.

Figure reconnue du marxisme léniniste, Georges Labica, professeur de philosophie à Paris-X, est l'un de ses acteurs les plus influents. Le public étudiant le voit ainsi prendre part à toutes les conférences de l'association prononçant des discours sur un ton toujours très solennel, coiffé d'un keffieh à la façon de Yasser Arafat. Véritable ambassadeur de la cause palestinienne, il n'hésite pas à saluer les « martyrs » dont l'ultime sacrifice s'inscrit dans la juste morale de la lutte contre l'impérialisme. Lors de sa dernière intervention publique, à la veille de la guerre en Irak, le professeur Labica a notamment réduit le phénomène antisémite en France à une vaste manipulation qu'il s'est évertué à démontrer, destinée, selon lui, à couvrir les crimes « sionistes ».

Autre courant proche de l'AGEN, le parti Maoïste Français, un groupuscule dont les militants sont systématiquement présents à ses meetings où ils prennent la parole et mettent à la disposition de l'auditoire revues, ouvrages et tracts sur le marxisme et la nécessité de combattre la bourgeoisie, « qui dicte les guerres impérialistes contre les peuples, et dont le sionisme est un aspect moderne ». Le courant maoïste est connu pour prôner la révolution armée, son slogan le plus célèbre étant « la liberté est au bout du fusil ». L'AGEN a d'ailleurs adapté cette expression dans l'une de ses affiches intitulée « Palestine vaincra », et dans laquelle un drapeau palestinien flotte sur le canon d'une Kalachnikov que brandit un feddayin.

L'AGEN relaie aussi un groupuscule marxiste-léniniste turc d'opposition au pouvoir, dont les affiches, visibles sur ses panneaux, dénoncent les violations des droits de l'homme dans les prisons turques, notamment pour les prisonniers politiques, ainsi que la répression menée par l'État contre les travailleurs.

Indéniablement, tous ces éléments attestent de l'ossature idéologique de l'AGEN sous couvert de syndicalisme étudiant. Son discours idéologique reste toutefois nettement axé sur l'anti-impérialisme et l'anticolonialisme. Aujourd'hui, ses militants évoquent souvent le FLN pour inscrire et justifier les actions des groupes palestiniens dans une logique anticolonialiste, devenue l'objet d'un consensus idéologique. L'analogie entre le conflit israélo-palestinien et la guerre d'Algérie est ainsi régulièrement faite par l'AGEN, ce qui lui donne la conviction que les Israéliens connaîtront le même destin que les « colons » français.

A Nanterre, l'AGEN ne regroupe qu'une dizaine de militants « durs », mais possède nombre de sympathisants dans la communauté étudiante d'origine maghrébine. Beaucoup de ses

membres sont issus des « quartiers », et l'AGEN entretient des liens avec le MIB (Mouvement de l'immigration et des banlieues). Souvent au cours de l'année, communiqués et affiches du MIB sont en effet soigneusement placardés sur les panneaux du syndicat. Le MIB est né en 1995 de la fusion de plusieurs collectifs et groupes associatifs « beurs » surtout basés en région parisienne. Son but est l'autodétermination des quartiers. Le MIB entend être un mouvement social « beur » d'expression et d'action politique dans la lignée des mouvements d'immigration des années 1960-1970 tels le MTA (Mouvement des Travailleurs Arabes), le MTI (Mouvement des Travailleurs Immigrés), et l'Étoile nord-africaine dont le MIB se revendique l'héritier. Ce mouvement voue aussi un soutien sans faille à la « résistance palestinienne » contre « l'État sioniste ». Mais derrière cette vitrine politique, le MIB est une organisation extrêmement problématique. Elle est fortement soupçonnée d'être derrière chaque émeute qui peut éclater dans les banlieues sensibles. On l'accuse souvent d'inciter les jeunes à affronter les forces de l'ordre et à incendier des voitures au cri de « Police partout, Justice nulle part », ou encore « Pas de Justice, pas de Paix » chaque fois qu'un des leurs est interpellé ou incarcéré. Le MIB serait également au cœur du trafic de drogue en Seine-Saint-Denis et dans les Hauts de Seine. En outre, il parraine régulièrement des groupes de Rap aux discours violents. A Nanterre, il s'avère être le « bras armé » de l'AGEN, notamment lorsque cette dernière organise des conférences pour la Palestine ou prend d'assaut des amphithéâtres de l'université au nom des « sans-facs » (étudiants étrangers non inscrits). En 1998, le président de l'Université avait eu recours à une milice privée pour faire évacuer l'AGEN de certains amphithéâtres. Des affrontements avaient eu lieu lorsque le MIB arriva en renfort. Depuis, il est apparu clairement que certains membres de l'AGEN appartenaient au MIB, ou tout du moins qu'une coopération existait.

L'AGEN a par ailleurs tenté de s'implanter dans les collèges et lycées de Nanterre et de ses environs. Certains de ses membres y ont occupé des postes de surveillants dont ils se seraient servi pour pousser les élèves à la désobéissance et à la rébellion (ce fut le cas lorsque 2 minutes de silence furent imposées dans chaque classe, en mémoire du 11 septembre). L'administration est néanmoins intervenue depuis.

L'activisme virulent de l'AGEN lui a valu des poursuites judiciaires entamées par l'Université, mais également par des associations. L'AGEN se dit protégée par des avocats du Réseau Voltaire de Thierry Messan. Elle a remporté il y a deux ans un procès en diffamation contre le mensuel juif « l'Arche » qui l'accusait d'antisémitisme sous couvert d'antisionisme.

J.P.

population d'origine hors des frontières », une implantation qui serait un avant poste, un précurseur de la civilisation face à barbarie, de l'Europe face à l'Asie » comme le veut le credo colonial. »

Le texte poursuit : « Il s'agit d'organiser une confrérie de colons pour s'emparer d'un « Grand Israël » (Eretz Israël) » qui s'étendrait du Nil à l'Euphrate et que symbolisent les deux bandes horizontales du drapeau israélien. »

Une lecture suivie du texte de Herzl ne révèle à aucun endroit les propos qui sont ici imputés au fondateur du sionisme étatiste³. La formulation des énoncés a ici toute son importance. La présentation du nom relève du procédé de dénomination familier

du discours de propagande ; elle rappelle le modèle même des dénominations injurieuses, typiques de la rhétorique doctrinaire (« le Juif Aronshonn », etc.). Un raisonnement implicite veut que « si Herzl est autrichien, alors ou bien il n'est pas juif et n'a que faire de donner un État aux Juifs, ou bien il est juif et le sionisme est une invention de l'Europe pour coloniser la Palestine ». La seconde remarque qui s'impose a trait au traitement des données historiques : si la date de 1896 est exacte, en revanche le tract, qui se prétend explicatif et informatif, ne dit rien du contexte de formation de l'idée sioniste chez Herzl, journaliste juif autrichien, mandaté par son journal pour couvrir à Paris les déve-

loppements du procès du Capitaine Dreyfus.

Quant à la nature du futur État des Juifs, le tract met en œuvre les poncifs habituels : l'opposition civilisation/barbarie, la prétendue délimitation territoriale (du Nil à l'Euphrate), ou encore élabore indûment sur la signification des symboles nationaux (les deux bandes horizontales du drapeau...).

Le colonialisme

Une troisième approximation, mais celle-ci implique l'essentiel du « *raisonnement* », concerne l'appréciation liminaire de ce qu'est le sionisme : sur le « *credo colonial* », ou encore « *confrérie de colons* ». Rien n'est dit, une fois de plus, des causes et des fondements historiques de l'idée sioniste (dans l'esprit de Herzl, comme des autres théoriciens du sionisme, il s'agit de trouver une solution à l'antisémitisme) ; tout le projet est ramené à un dessein occulte (« *confrérie* »). La dénomination même de « *colonie* » et de « *colons* » tend à identifier purement et simplement le sionisme à l'histoire du colonialisme occidental. Il suffit de connaître l'histoire pour savoir que c'est précisément la singularité irréductible du sionisme de s'être développé sur des bases légales⁴, au contraire de toutes les entreprises coloniales européennes. La confusion dûment entretenue sur les déterminations du sionisme tend à assimiler, de manière polémique, le principe des guerres de conquête avec le processus de création de l'État d'Israël. Enfin, cette présentation du projet sioniste repose tout uniment sur le déni de l'historicité du peuple juif, en omettant de mentionner quels liens rattachent le peuple juif à la Judée rebaptisée « *Palestine* » par l'empereur Hadrien.

La présentation du sionisme se poursuit par une pseudo-explication de ce qu'est la loi du retour : « *Depuis sa création l'entité sioniste est fidèle à une idéologie raciste. Celle-ci repose sur une discrimination fondamentale : la loi sur la citoyenneté et la loi du retour (1950) instaurent qu'il ne s'agit pas de l'État de tous ceux qui y habitent : tout juif peut devenir citoyen peu importe d'où il est, mais les Palestiniens qui y habitent ou y sont nés n'ont pas ce droit.* »

L'absurdité se conjugue ici à la malveillance pour informer le lecteur néophyte sur les fondements idéologiques de la loi du retour. Aucun théoricien du sionisme, y compris les plus radicaux, n'ont envisagé de chasser du territoire du futur État des Juifs les habitants qui y résident⁵. Dans la mesure, où dans l'esprit de Herzl, notamment, l'État des Juifs est avant tout un État refuge pour les Juifs victimes de l'antisémitisme, l'adoption de la loi du retour par David Ben Gourion, ne fait que concrétiser, au plan juridique, le présupposé du sionisme politique. La dénomination même de « *loi du retour* » indique qu'il s'agit de légaliser le rassemblement des Juifs sur une partie de leur patrie ancestrale. Autrement dit, la contestation même de la loi du retour, et corrélativement, sa définition comme loi « *raciste* » procède d'une double négation : négation

de l'historicité juive (les Juifs, au même titre que les autres peuples sont fondés à affirmer le principe de la souveraineté nationale), négation de l'histoire juive (si il y a « *retour* », c'est qu'il y a eu « *départ* », et même départ contraint). Par ailleurs, il semble qu'il faille rappeler que les Arabes d'Israël sont des citoyens israéliens, qu'ils ont des députés à la Knesset, sans oublier un parti islamiste, que l'un des députés d'un parti arabe, Azmi Bishara, appelle ouvertement au démantèlement de l'État d'Israël au profit d'un État palestinien et qu'un autre député, Ahmed Tibi est le conseiller de Yasser Arafat pour les affaires israéliennes...

La stratégie de l'amalgame : expulsion/exclusion

« Plus de deux millions de Palestiniens ont été expulsés sans droit au retour ; deux autres millions sont discriminés et ne peuvent acheter de terres. Le silence sur la base raciste d'un tel régime collaborateur historique de l'Afrique du Sud de l'apartheid est assourdissant. »

Ce passage étaye la légende d'un développement du sionisme qui se serait propagé au prix d'une politique d'expulsion (spoliation territoriale) et, par suite, affirmé au moyen d'une politique d'exclusion (ce qui justifierait son assimilation avec l'apartheid longtemps pratiqué en Afrique du Sud par les descendants des Boers à l'encontre des Indigènes). Une telle présentation repose, une fois de plus, sur la manipulation des données historiques : elle omet notamment de mentionner que le mouvement sioniste a acquis l'essentiel des terres soit auprès des autorités politiques d'alors (le Sultan), soit auprès des grands propriétaires arabes eux-mêmes. Omettre ce fait, c'est nier purement et simplement quatre siècles d'histoire de l'Empire Ottoman. Mais les professionnels de l'antisionisme ne s'encombrent pas de ce type de considérations⁶. Par ailleurs, la guerre de 1948, déclarée par les États arabes de la région, a vu l'exode de 580 000 Palestiniens. Au même moment se produisait la liquidation des communautés juives du monde arabe : 600 000 réfugiés juifs s'installaient en Israël, en ayant perdu tous leurs biens.

L'argument d'autorité

« Il est étonnant que personne n'ait osé entreprendre au-delà des critiques du régime israélien, une analyse des bases racistes du sionisme. Raciste, parce que la patrie par le sang, l'exclusion des non-juifs et, dans la foulée, l'expansionnisme territorial, la terre, la violation des lois internationales » nous rappelle l'écrivain marocain Edmund Amran El Maleh. »

« L'apartheid est plus ou moins direct plus ou moins sophistiqué mais il se manifeste au quotidien : passeports différenciés, routes réservées, permis de déplacements et couvre-feu, emplois réservés, destruction de logements, exécutions extrajudiciaires... Que dire de la torture légalisée, réglementée (fait unique dans l'histoire actuelle des nations) par la justice israélienne et appliquée couramment sur les Arabes par le

Shin Beth, service de sécurité intérieure ? »

Il est instructif de constater que l'usage de la citation complète n'a ici cours que dans le cas où le rédacteur du tract entend appuyer son « *raisonnement* ». La recherche de ce type de légitimité consiste dans la fabrication d'un argument d'autorité, puisque ce n'est pas un nouveau fait qui vient enrichir le propos principal, mais une référence textuelle qui tient alors lieu de « *démonstration* ». Ceci vaut d'être souligné, parce qu'à proportion de l'usage des citations dans ce tract, le traitement de la citation obéit à deux régimes distincts: intégrale et référencée dans le cas d'une recherche de légitimité, tronquée, allusive ou inventée (Golda Méir, Herzl, au début du texte; M. Begin, à la fin) dans le cas de l'idéologie qu'il est question de combattre (le sionisme).

La manipulation de l'histoire constitue un autre mécanisme de la rhétorique du syndicat étudiant

« A propos de discrimination, il est tout à fait instructif de savoir que l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 3379 datant de 1975 a condamné le sionisme comme « une forme de racisme et de discrimination raciale ». Les sionistes et leurs protecteurs impérialistes parvinrent en 1991 à la suite de la guerre du Golf, à faire annuler à la Conférence de Madrid, la résolution en question ! »

Ici plusieurs thèmes prévalent. Tout d'abord, le tract ne fait naturellement aucune référence au contexte historique et politique dans lequel la résolution de 1975 a été obtenue. Il sera utile de rappeler que ce vote marque surtout l'aboutissement d'un antisionisme de type institutionnel. L'abrogation de cette résolution, en 1991, prouve au moins deux choses: tout d'abord que la qualification du sionisme comme forme du racisme est totalement indue, compte tenu de ce qui a été plus haut explicité, ensuite qu'il s'agissait bien d'un vote de pression pour obtenir des concessions de la part d'Israël. L'annulation du vote de 1975 marque en effet un tournant dans l'histoire des relations internationales. La conférence de Madrid marque le début du processus des négociations devant conduire à un règlement politique du conflit moyen oriental.

Le procédé dont use le tract est, de manière significative, le signe manifeste d'une adhésion de ses rédacteurs à la théorie du complot (« *Les sionistes et leurs protecteurs impérialistes parvinrent, etc..* »).

Notons enfin que le fait de présenter la conférence de Madrid comme le moyen le plus adéquat d'obtenir la levée du vote de 1975 donne le sentiment que les négociations n'ont aucune validité en dehors de ce but. Compte tenu de ce qu'en dit le tract, le lecteur est fondé à s'interroger sur la véritable identité du « *camp du refus* ». Est-ce Israël, ou l'antisionisme virulent qui est cause d'irrédentisme et d'inextinguible violence ?

Bien entendu le tract ne dit pas un mot de l'inlassable refus arabe du partage territorial proposé par l'O.N.U en 1947. Sous réserve de cette omission entretenue, les doctrinaires de l'A.G.E.N. qualifient sans

vergogne le sionisme d'entreprise illégitime. Alors que c'est l'antisionisme qui constitue, en son principe, une infraction aux dispositions du droit international.

La lecture linéaire de ce texte offre l'avantage d'en saisir toutes les articulations logiques. Ce qui vient d'être lu et analysé coïncide avec la partie doctrinale du propos, ou ce que l'on pourrait, à juste titre, tenir pour le rudiment de la position antisioniste, le « *catéchisme du militant lambda* ».

Une seconde partie, parfaitement redondante, reprend rigoureusement le mêmes thèmes, mais, cette fois, dans une optique qui est celle d'un exposé de l'histoire contemporaine. Nous proposons d'en délinéariser les termes en précisant, dans chaque cas, ce qui distingue le propos.

La négation de l'Histoire.

Le développement suivant prétend caractériser, une fois de plus, la nature du sionisme. Outre l'argument du sionisme-colonialisme qui sert de postulat à l'ensemble du développement, le lecteur reconnaîtra une autre version du thème de la conspiration. Il faut ici préciser que l'articulation thématique de ce passage réitère, dans la droite ligne des totalitarismes du XX^e siècle, l'accusation de complot: « *En définitive, le projet sioniste est une colonisation de peuplement en expansion continue née d'une gigantesque campagne de terreur orchestrée en Palestine, sous mandat britannique, dans les années trente et intensifiée après la seconde guerre mondiale.* »

Dans le même ordre d'idée, le texte entend révéler l'essence maléfique du sionisme: « *Avant la création de l'entité sioniste en 1948, les organisations terroristes sionistes ont perpétré des massacres visant à chasser les Arabes palestiniens comme à Deir Yassin petit village où furent assassinés 400 femmes, enfants, vieillards.* »

Il y a là une référence classique et récurrente de la propagande palestinienne: un invariant absolu, sorti de tout contexte, un contexte de guerre violente où les exactions et massacres perpétrés par les Palestiniens furent nombreux, totalement passés sous silence ici.

L'usage mensonger des sources

« Menahem Begin devenu premier ministre était à la tête de cette bande de tueurs. Dans sa biographie, « la révolte » il écrit que « l'État d'Israël » n'aurait pu voir le jour sans ces massacres de 1948. »

Le traitement de la référence est des plus sujet à caution. Il ne s'agit tout au plus que d'une allusion à l'autobiographie de M. Bégin, sans mention de la source, ni citation précise. La même isotopie que précédemment opère: la dénomination « *bande de tueurs* », doit naturellement se lire ici, comme une expression équivalente pour désigner ce que le texte, à d'autres endroits, appelle « *les sionistes* ».

La lecture univoque de l'histoire

« Les sionistes ont dépossédé le peuple palestinien de sa terre

et de ses droits. Ils présentent des traits du colonialisme classique: les meilleures terres sont aux mains des colons (50 % à Gaza et 60 % en Cisjordanie), le reste des terres étant annexé, et les Palestiniens constituent un réservoir de main d'œuvre bon marché. »

Ce morceau cristallise, pseudo-chiffres à l'appui (puisque Gaza et la Cisjordanie sont régions autonomes palestiniennes depuis 1993...) ce que l'antisio-nisme doctrinal compte d'automatismes de langage. La contrepartie implicite, et inavouable de ce type d'accusation, est le refoulement soigneux d'un pan entier de l'histoire contemporaine: celle de la spoliation et de l'expulsion des 900 000 Juifs des pays arabes, dès avant la création de l'État d'Israël⁸.

La généralisation du conflit

Le paragraphe suivant inscrit la profession de foi antisioniste dans la logique du thème de la généralisation de la guerre révolutionnaire: « *Le combat héroïque du peuple palestinien s'inscrit dans une lutte des classes à l'échelle internationale. N'ayant jamais accepté la terreur, il lutte toujours contre le colonialisme pour recouvrer ses droits historiques et sa dignité.* »

Un discours de dénégation

Le développement qui suit aborde, de manière symptomatique, la question de l'antisémitisme. Il s'agit, pour les rédacteurs du tract, de se mettre à l'abri de cet éventuel grief, en récusant par avance sa possibilité même. Il faut ici insister sur le fait que ce procédé constitue aujourd'hui une figure obligée du discours antisioniste; il n'est pas en effet un seul détracteur d'Israël qui ne se sente contraint par le poids de l'histoire, mais aussi la structure de l'opinion contemporaine, de sacrifier à ce type de recours. Autrement comment conférer à la réprobation d'Israël le caractère d'un « discours critique », si cette réprobation s'avère entachée d'hostilité envers les Juifs? Le mieux est donc de prévenir un tel soupçon, en déployant un argumentaire spécifique ayant pour fin de disculper l'antisio-nisme radical de tout soupçon d'antisémitisme.

Voici l'exemple même de cette argumentation défensive: « *Mais on lui trouve toujours des excuses⁹... Est-ce donc un produit de l'imagination arabe que de constater que les opinions dominantes aux États-Unis et en Europe se débarrassent de manière honteuse de « leur problème »? Je veux dire par là que l'ignominie antisémite qui est bien un produit européen (lequel a certes culminé dans le génocide hitlérien mais ne réduit pas à lui; nombreux sont les Européens qui n'ont pas la conscience nette dans cette affaire) a ainsi trouvé sa « solution » normale dans l'utilisation par l'Occident des enfants de ses victimes pour poursuivre ses objectifs impérialistes propres contre les peuples du Tiers-monde.* » (Samir Amin-Dakar, *L'Empire du chaos*, 1991).

La stratégie de discours consiste à alourdir la mauvaise conscience de l'Occident en repérant dans le développement du sionisme une réplique coupable

à l'antisémitisme de l'Europe. Coupable parce que résultant d'une instrumentalisation de la question juive pour servir les ambitions hégémoniques de l'Europe, et, par suite, des États-Unis.

La thèse de l'instrumentalisation des victimes par les véritables responsables de l'antisémitisme, si elle constitue en soi une perspective d'analyse « cohérente » manque toutefois l'essentiel de l'idée sioniste: à savoir que s'il est en effet une réplique à l'antisémitisme, le sionisme opère dans le contexte de l'antisémitisme une véritable entreprise de re-centrement de la condition juive. Il tend, en son principe, à rendre au peuple juif la maîtrise de sa propre histoire; cette tentative philosophique et politique de reterritorialisation participe, à part entière, du mouvement d'auto-détermination des peuples.

D'autre part, l'analyse mécaniste qui consiste à faire prévaloir la thèse du sionisme-instrument-des-grandes puissances tend à oblitérer une autre dimension critique du refus du sionisme: à savoir que l'antisio-nisme repose en son principe sur la naturalisation de la conquête romaine, puis arabe, puis ottomane de la Judée. Autrement dit, ce qui rend possible la critique sans frein de l'idée sioniste repose au fond sur la difficulté à reconnaître qu'antérieurement aux manifestations de l'antisémitisme européen, c'est la nation juive tout entière qui a été colonisée, par ceux qui la critiquent y compris.

Mais forts de la bonne conscience que d'aucuns peuvent s'acheter moyennant le refus d'envisager dans leurs ultimes conséquences la prise en compte de tous les aspects de la « question juive », le refrain anti-impérialiste – dont l'existence d'Israël constitue à la vérité la seule véritable cible – peut, sans cesse, se donner libre cours. Le passage qui suit intègre d'abord une éloquente dénégation (« à supposer que l'antisémitisme se fonde sur un motif racial ou religieux, la lutte contre le sionisme, » etc.); il engage ensuite une comparaison qui renseigne le lecteur sur l'historique de l'A.G.E.N. (dont la trajectoire idéologique conduit naturellement ses militants à combattre aujourd'hui le sionisme comme jadis la France en Algérie ou l'apartheid en Afrique du Sud): « [...] *La lutte contre le sionisme est une lutte contre le colonialisme et non une question raciale ou religieuse. C'est un devoir du mouvement étudiant de s'exprimer et de se positionner clairement contre le colonialisme comme il a su le faire lors de la guerre d'Algérie et du combat contre l'Apartheid en Afrique du Sud. Aucune manœuvre ne saurait nous éloigner de la justesse de cette cause. Les peuples ont payé un tribut très lourd pour l'égalité entre les hommes et ce combat est loin d'être fini.* »

La criminalisation du sionisme

Une fois prise la précaution d'usage consistant à dissocier l'antisio-nisme de l'antisémitisme, le texte confirme dès lors sans détour le procès de criminalisation du sionisme, faisant valoir – autre lieu commun de la

réprobation d'Israël- qu'adhérer à l'antisionisme c'est faire preuve de progressisme: « *Le sionisme est un crime collectif d'un groupe humain sur un autre et, à ce titre rejeté par toute l'humanité. Tous les peuples de la terre, ex-colonisés, s'en sont libérés grâce à des luttes sans merci et au soutien actif de tous les progressistes du monde. Pourquoi seule la Palestine serait-elle exclue de ce processus universel? C'est pourquoi nous appelons les étudiants, personnels et professeurs à dénoncer le sionisme et ses complices et à soutenir les peuples qui luttent pour leur indépendance et leurs droits. À bas le sionisme! Vive la lutte héroïque du peuple palestinien pour sa libération nationale et sociale! Vive la solidarité internationale des peuples*¹⁰! ».

Une dernière mise au point s'impose. L'A.G.E.N., comme toutes les mouvances militantes spécialisées dans l'avilissement symbolique du sionisme et de l'État d'Israël, met un point d'honneur à se défendre de l'accusation d'antisémitisme. Allons dans ce sens. Il est vrai, l'A.G.E.N, pas davantage que la plupart des factions antisionistes, ne préconisent aujourd'hui la persécution des Juifs en tant qu'individus ou groupe socio-culturel spécifique quoique l'on se demande qui désignaient les inscriptions sur ses panneaux d'affichage « *Sionistes-fascistes: hors des facts* ». En cela, l'A.G.E.N. ne professe formellement ni la violence ni le refus de la parité sociale, civique et politique vis-à-vis des Juifs en tant que citoyens; elle ne recherche ni leur mise à l'écart, ni leur exclusion. De ce point de vue donc, l'antisionisme doctrinal de l'A.G.E.N. ne saurait être confondu avec l'antisémitisme moderne et contemporain: celui qui a prévalu entre la fin du 19^e siècle et la première moitié du 20^e siècle (en Europe tout au moins, entre l'époque de l'Affaire Dreyfus et l'apogée du national-socialisme). Mais précisons ceci: la haine doctrinale des Juifs ne relève pas seulement de l'antisémitisme; elle procède d'une tradition de judéophobie dont l'antisémitisme n'est que l'une des modalités.

La judéophobie désigne les différentes expressions historiquement attestées de l'hostilité antijuive. La première expression doctrinale de la judéophobie est d'ordre spirituel et dogmatique (antijudaïsme théologique commun à la chrétienté et à l'islam); la deuxième est d'ordre socio-culturel (antisémitisme social ou racial du 19^e et du 20^e siècle); la troisième est d'ordre national (antisionisme politique et national qui relaie les deux précédentes expressions de la judéophobie dès l'émergence du sionisme, à partir du dernier quart du 19^e siècle).

L'A.G.E.N., au même titre que la plupart des mouvances associatives, syndicales ou politiques qui préconisent aujourd'hui un antisionisme radical et systématique, visant l'élimination de l'État d'Israël, sous couvert de lutte contre le colonialisme et l'impérialisme, ne développe donc pas un programme d'action antisémite. Mais son action, historiquement évaluée à l'aune des déterminations et des logiques du discours antijuifs, relève pleinement de l'activisme

judéophobe.

L'antisémitisme, d'inspiration contre-révolutionnaire, se définit comme une réaction à l'Émancipation civique et politique des Juifs. Il faisait grief aux Juifs de participer de la dissolution de l'Ancien Régime, en véhiculant les valeurs démocratiques de la modernité. L'antisionisme vise les Juifs en tant que peuple souverain, leur déniait la reconnaissance de leurs droits nationaux. A l'instar de l'antijudaïsme et de l'antisémitisme qui sont ses matrices historiques, il postule le caractère criminel et maléfique de la judéité (religieuse, culturelle, collective), et se détermine comme une contestation systématique de sa présence au monde¹¹.

Le champ associatif du mot « sionisme »

Une lecture suivie des différentes productions écrites de l'A.G.E.N. permet de dresser un graphe assez exact des représentations du sionisme que ce syndicat cherche à promouvoir depuis sa fondation. Il s'agit ici d'énumérer l'ensemble des termes délibérément associés au terme « sionisme » de manière à définir, dans l'optique militante adverse, un environnement langagier, à la longue, perçu comme naturel.

Ainsi, le terme sionisme entre en discours accompagné des déterminations suivantes: « bases racistes » (du sionisme), « expansionnisme » (le sionisme est un), « terreur » (sioniste), « violation des lois internationales » (le sionisme est une), « impérialisme », « colonisation » (une entreprise de), « spoliation » (du peuple palestinien), « occupation » (sioniste), « volonté de puissance » (du sionisme), etc.

Il s'agit là d'un procédé éprouvé du discours de propagande qui consiste à accréditer par la répétition des mêmes dénominations une image repoussante et haïssable de l'ennemi désigné. De telles associations terminologiques conduisent à la construction d'un réseau de significations propre à contraindre l'usage et la compréhension du terme principal par actualisation de la même notion. A terme, qu'importe que du point de vue de sa dénotation le sionisme désigne le mouvement de libération nationale du peuple juif, si, par l'ensemble de ses connotations, il est globalement perçu comme l'instrument d'oppression d'un autre peuple, aux mains de puissances cyniques?

La face cachée du tiers mondisme: de l'universalisme critique au communautarisme:

Le discours de l'A.G.E.N. se ressource, en principe, à la rhétorique marxiste. Il développe, à ce titre, une thématique qui est de nature à prolonger dans l'espace contemporain les grandes revendications universalistes du dernier siècle écoulé (autodétermination des peuples dès la seconde moitié du 19^e siècle, mouvements de libération nationale tout au long du 20^e siècle, guerres de décolonisation, etc.). A cet égard, il procède d'une tradition de pensée progressiste et universaliste (le tiers-mondisme qui l'inspire se veut fidèle à ses sources

LA RADICALISATION POLITIQUE DES SYNDICATS ÉTUDIANTS

Depuis maintenant trois ans, date du regain de violence au Proche-Orient et de son hyper médiatisation, le paysage étudiant subit lui aussi les effets d'un conflit dont on a pu constater à quel point il s'importe bien en France.

Au sein des campus, sous l'impulsion d'étudiants néogauchistes et d'associations musulmanes émergentes, l'engouement pour la cause palestinienne a pris une ampleur démesurée qui relaye de facto au second plan les préoccupations étudiantes au nom desquelles il n'y a pas si longtemps encore étaient menées des grèves de la faim ou bien étaient occupés des amphithéâtres empêchant le déroulement des cours. Il règne aujourd'hui une forme d'« Union Sacrée » entre les différents syndicats et autres groupes politico-étudiants, qui de façon ponctuelle, savent taire leurs divergences idéologiques et identitaires pour dénoncer communément « l'oppression israélienne contre le peuple palestinien ». Ainsi, conférences pour débattre de la politique « génocidaire » de Sharon, expositions de photos et témoignages sur la cruauté de Tsahal dans les Territoires palestiniens, s'enchaînent tout au long de l'année à un rythme impressionnant. Cela entraîne parfois des dérapages ; à la faculté de Nanterre, l'AGEN (Association Générale des Étudiants de Nanterre) organise « la journée de la terre » pour marquer sa solidarité avec la Palestine et invite une membre du Hezbollah à s'exprimer ; cette dernière affirme devant un public qui l'acclame qu'elle est une kamikaze prête à agir à tout instant. A Saint-Denis, l'UGET (Union Générale des Étudiants Tunisiens) organise dans un des hall un stand de soutien aux Palestiniens et accuse le « lobby juif ». En réalité, ces exemples révèlent à quel point la perception du conflit est manichéenne, réduite à des mythes, des a priori, et où le terroriste est un résistant digne d'être comparé aux maquisards qui combattaient les nazis. Tout cela est nourri par la conviction qu'Israël mène une guerre coloniale sous la bienveillance des puissances impérialistes qu'il n'est plus nécessaire de citer.

Pour bien comprendre comment aujourd'hui les universités peuvent devenir des relais de propagande et parfois de haine, il faut réussir à cerner leur coloration politique qui apporte assurément un premier élément de réponse.

C'est l'extrême-gauche qui domine actuellement la vie politique et syndicale dans les « facs ». Régulièrement, lors des élections universitaires, profitant du faible taux de participation étudiante aux votes, elle obtient de francs succès qui légitiment sa présence. Ces élections désignent pourtant des représentants censés défendre les intérêts des étudiants, des professeurs et du personnel dans les différents organes démocratiques existants, notamment le Conseil d'Administration, véritable tribune politique lorsqu'il est appelé à se prononcer sur des questions d'ordre international, tel le boycott scientifique d'Israël l'an passé à Paris VI.

L'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF) se revendique aujourd'hui comme le premier syndicat de France de sa catégorie. Longtemps considérée comme l'antenne universitaire du PS, notamment par les étudiants de Droite, l'UNEF a largement contribué à l'amélioration des conditions étudiantes depuis trente ans, ce qui lui a permis de jouir d'une certaine popularité et de devenir un partenaire fiable, voire un relais efficace pour nombre d'associations comme SOS Racisme. Mais depuis qu'elle s'est réconciliée et qu'elle a fusionné avec son aile gauche aux positions beaucoup plus radicales, l'UNEF est en proie à de graves dissensions internes qui l'affaiblissent et la discréditent de plus

en plus. Aujourd'hui, le mouvement est littéralement gangrené par des militants issus de la LCR (Ligue Communiste Révolutionnaire) et de Lutte Ouvrière, dont l'hyper-activité contraint l'UNEF à leur concéder des panneaux affichages et même des locaux dans certaines universités. Le syndicat constitue de fait, malgré lui, un formidable « cheval de Troie » qui permet à l'extrême-gauche de s'implanter solidement. Cette dernière progresse donc dans divers facultés comme celle d'Assas, traditionnellement de Droite, mais où c'est le syndicat SUD qui a obtenu le plus d'élus cette année aux élections.

L'omniprésence de militants « rouges » entraîne ainsi une politisation à outrance des universités. Désormais, et en toute normalité, le problème des retraites, des licenciements, la défense des sans-papiers, et la critique du « gouvernement CRS » (Chirac-Raffarin-Sarkozy) y trouvent un large écho. Loin d'être marginalisés et réprouvés, l'ensemble des acteurs en vogue de la gauche altermondialiste sont représentés dans les facultés. Outre les trotskistes, on retrouve les anarchistes de la CNT (Confédération Nationale du Travail), et une floraison de groupuscules associatifs pseudo-étudiants, d'obédience marxiste, foncièrement anticapitalistes, anti-impérialistes, et finalement anti « tout ». Mais ces derniers affirment combattre au nom du progressisme et de l'antiracisme, un paravent dont ils se servent pour s'exempter de la moindre critique, mais aussi pour justifier leur rejet du sionisme, de l'Amérique (United States of Agression), et des organisations internationales (OMC, G7, OTAN), symboles de la domination des pays riches sur le tiers-monde.

En tout état de cause, et contrairement à ce que peut laisser croire une pareille description, les militants d'extrême-gauche restent assez minoritaires dans les facultés. Néanmoins, ils sont pour certains de redoutables orateurs et possèdent tous une capacité déconcertante à se mobiliser et à s'investir pour une cause. Fort bien rodés aux techniques du militantisme, et bénéficiant du soutien des différents partis politiques auxquels ils appartiennent et qui savent à quel point les universités sont utiles pour recruter de nouveaux membres sensibles à leurs discours, ces militants n'ont aucun mal à imposer leurs idées ou tout du moins à les propager. On comprend mieux ainsi le poids de l'extrême-gauche étudiante.

C'est cette dernière qui a produit autant d'amalgames sur le conflit proche-oriental, en usant de qualificatifs outranciers (apartheid, génocide, massacre, etc.) pour dénoncer la politique d'Israël. En invoquant sans cesse la solidarité internationale, c'est elle aussi qui a également contribué à faire du peuple palestinien le symbole de toutes les causes humaines. Aujourd'hui, nombre d'associations propalestiniennes comme la CAPJPO sont dirigées et dynamisées par des militants trotskistes, et plus largement communistes. Il en va de même pour le mouvement anti-guerre, autoproclamé pacifiste, très actif dès les préparatifs de guerre en Irak, et qui possède des cellules dans chaque université. Mais l'acharnement de l'extrême-gauche à stigmatiser Israël, de même que sa rhétorique manichéenne, antiméricaine, renforce l'argumentaire des islamistes qui trouvent là un support inattendu. C'est aussi de ce support dont bénéficient les collectifs de banlieue lorsqu'ils constatent qu'avec l'extrême-gauche, ils ne sont désormais plus les seuls à imputer aux gouvernements successifs l'échec des politiques d'intégration et ses conséquences.

Maxime Perez

révolutionnaires, le thème de la fraternité universelle constitue l'un des leitmotiv de ses productions) ¹². La récusation de l'impérialisme ainsi que la dénonciation du colonialisme s'inscrit dans la droite lignée de la phi-

losophie politique marxiste-léniniste¹³.

La lecture ainsi que l'analyse des principaux thèmes portés par l'A.G.E.N. permettent de confirmer, pour un regard extérieur, l'inscription de ce syndicat

dans la tradition révolutionnaire. Le fortune que ces thèmes connaît aujourd'hui auprès de l'opinion -y compris auprès d'une opinion dépolitisée, mais longuement travaillée- constitue un indicateur certain du caractère d'évidence de certains d'entre eux (à commencer par l'identification du sionisme et du colonialisme). Il ne fait donc aucun doute, pour la mentalité progressiste, que l'adhésion à l'antisémitisme (conséquence directe du soutien apporté à la cause palestinienne) est un gage d'humanisme.

Pourtant, l'élucidation de l'arrière-plan sociologique de l'A.G.E.N. jette un éclairage très différent sur la véritable nature de ce militantisme. Le thème tiers-mondiste, agité comme l'étendard de la révolte, constitue tout au plus un recours tactique pour légitimer, notamment auprès de larges fractions d'une population nationale généralement gagnée aux idéaux de justice et d'universalité, un engagement sectaire en son principe.

Il est remarquable que parmi les lieux communs politiques de ces dernières années (200-2002), le mot « *communautarisme* » a été revêtu d'une connotation des plus négatives, et, incidemment, employé à satiété pour stigmatiser le réflexe de défense de ceux que l'A.G.E.N., entre autres groupuscules spécialisés dans l'activisme antisioniste, appelle les « complices du sionisme » (périphrase désignant au premier chef les Juifs susceptibles de sympathie pour l'État d'Israël, ou, plus globalement, la communauté juive). Il faut discerner dans cette récente entreprise de manipulation sémantique et politique un ultime recours pour dissimuler le caractère éminemment particulariste des intérêts idéologiques de l'A.G.E.N.

Compte tenu de la structuration sociologique de ce syndicat, il est assez caractéristique de la conduite des groupes de pression de les voir détourner à leurs propres fins – précisément communautaristes un système de valeurs ainsi que des thèmes de ralliement qui sont, en principe, l'apanage des collectivités ouvertes. Sans doute, un esprit critique sans concession, la connaissance historique et la mise en œuvre d'un raisonnement d'une rigueur absolue sont-ils les seuls antidotes aux plates régularités de cette prose totalitaire¹⁴. ■

* L'ensemble des citations proviennent de tracts publiés et diffusés par l'A.G.E.N.

1. Il s'agit d'un tract daté de novembre 2002, intitulé: « Face au sionisme qui ne dit mot consent ».

2. Le mercredi 13 Novembre 2002, en début d'après-midi, des militants de l'AGEN mettent sur pied un vaste stand de soutien à la Palestine en contrebas du local de l'UEJF (Union des Étudiants Juifs de France), dont ils empêchent passivement l'accès en se regroupant devant les deux entrées. Sono en arabe à fond, drapeaux palestiniens et affiches appelant à l'Intifada interpellent vite les étudiants juifs; plusieurs vives altercations éclatent. Alertés, une demi-douzaine d'agents de sécurité employés par l'Université sont envoyés sur place pour séparer l'UEJF et l'AGEN. En vain. Vers 15 heures, deux véhicules de la BAC (Brigade anti-criminalité) sirènes en marche, arrivent à leur tour sur les lieux à la suite d'un appel anonyme faisant état d'affrontements sur le campus. Vers 16 heures, des membres du Bétar entrent dans le bâtiment alors que l'AGEN plie bagage. Quelques instants plus tard, un membre du personnel administratif, d'origine arabe, est agressé sur le parking de l'Université, et sa voiture saccagée.

Un des agresseurs a été interpellé et doit être jugé d'ici peu. L'UEJF a été fortement mise en cause. Une manifestation organisée par l'AGEN s'est tenue deux jours plus tard avec comme mot d'ordre « Non à la terreur sioniste! » (ndlr.)

3. Cf. T. Herzl, *L'État juif*, Paris, L'Herne, 1969.

4. Cf. W. Laqueur, *Histoire du sionisme*, Paris, Calmann-Lévy, 1973, et G. Bensoussan, *Une Histoire intellectuelle et politique du sionisme*, Paris, Fayard, 2003.

5. Cf. *Sionismes, textes fondamentaux*, réunis et présentés par D. Charbit, Albin Michel, col. « Bibliothèque/Idées », 1998.

6. Cf. R. Pérennès, *La Palestine et la décadence de l'Empire Ottoman (1820-1920)*, Ouest Éditions, Université permanente de Nantes, 1999.

7. Il s'agit ici d'une variante de la rhétorique nationale-socialiste, puis stalinienne: sous la plume de Hitler et de Rosenberg, le sionisme est déjà présenté, dès les années 20 et 30, comme la tête visible du projet juif de domination mondiale. Le stalinisme remettra au goût du jour le thème des Protocoles des Sages de Sion, véritable point d'articulation de l'antisémitisme politique et de l'antisémitisme contemporain. Le texte ici analysé ne déroge à aucun trait de cette rhétorique nauséabonde: « *Le projet sioniste ne peut exister que grâce aux grandes puissances impérialistes. C'est en 1948 que les USA prennent le relais des Anglais en patronnant, par ONU interposée, la création de l'État artificiel d'Israël. Pourquoi? Parce que le Moyen-Orient est un carrefour stratégique de premier ordre et que son sol recèle 60 % des réserves pétrolières mondiales. Il faut pour les impérialismes US et européens un avant-poste armé afin de contrôler la région à leur profit et d'attaquer les mouvements de résistance et de libération arabe. Le xx^e siècle pourtant baptisé siècle de la décolonisation va aussi être celui de cette entreprise macabre. Soutenu par les États-Unis, inconditionnellement et massivement, financièrement et militairement, Israël a pu de ce fait, refaire en plein xx^e siècle, l'histoire d'une conquête coloniale, chassant un peuple tout entier de son pays. Avec l'arrogance que ce soutien permet, Israël s'est livrée à des agressions quotidiennes contre les peuples arabes, bombardant impunément le Liban, la Tunisie et l'Irak; son armée se livre à l'exercice criminel de casser les mains des enfants palestiniens qui écrivent sur les murs.* »

8. Cf. Le numéro spécial de la revue *Pardès* consacré à ce sujet. *L'exclusion des Juifs des pays arabes au sources du conflit du Proche-Orient* sous la direction de S. Trigano. Éditions In Press Paris (2003).

9. Il s'agit bien sûr du « sionisme ».

10. Nous attirons l'attention du lecteur sur la similitude de ces formulations qui font directement échos à la Charte de l'O.L.P.

11. Cf. G.-E. Sarfati, *L'Antisionisme, Israël/Palestine aux miroirs d'Occident*, Paris, Berg, 2002, et S. Trigano, « Derrière le sionisme le peuple juif », in *Le Sionisme face à ses détracteurs*, Paris, Ed. Raphaël, 2003, pp. 85-94.

12. Le slogan: « *Vive la solidarité internationale des peuples* » ponctue nombre des écrits de ce syndicat.

13. Cf. Ce thème donne lieu à une tradition de discours spécifique: depuis K. Marx (Manifeste du Parti Communiste) jusqu'à V. I. Lénine (L'Impérialisme, stade ultime du capitalisme).

14. Cf. G.-E. Sarfati: « L'idéologie antisioniste: une déconstruction », in *Le Sionisme face à ses détracteurs*, dir. S. Trigano, Paris, Ed. Raphaël, 2003, pp. 112-140.

Démocratie en crise sur le campus de Nanterre

DAVID BEN ICHAI, PSYCHOLOGUE

Sur fond de crise internationale et de terreur, la tentation est grande de réduire la réalité à une somme d'événements tous aussi spectaculaires les uns que les autres et d'appréhender la violence comme inhérente à telle ou telle personne ou à tel pays ou peuple. Commentaires et analyses réintroduisent parfois et dans la mesure du possible les notions de processus, conjoncture, enjeux, comme pour remettre le présent en perspective et redonner à l'Histoire en temps réel son opacité et sa complexité. Et au-delà des considérations géopolitiques, qui pourraient un moment faire écran, des préoccupations similaires obsèdent, ici et là, enseignants, éducateurs et psychologues à l'école, au lycée, à l'université. L'éducation nationale va depuis quelques décennies de crises en réformes et il semble que jamais ses fondements démocratiques et laïques ne furent à ce point mis à mal. Le malaise est d'autant plus profond que nombre de concessions se font dans le silence et pis, que certains acteurs de l'éducation et non des moindres finissent par accepter un ensemble de compromissions qui permet, plus que tout, le maintien d'une pseudo paix sociale.

Sociologues et psychologues invoquent les avatars de l'individualisme consumériste, le déficit de l'autorité de l'État, les inégalités sociales, le désaveu du politique et le désinvestissement de la représentativité démocratique, et d'autres facteurs encore, pour expliquer la recrudescence d'attitudes et de passages à l'acte agressifs. Dans le lexique de la violence ordinaire, « l'incivilité » est devenue un maître mot. Il apparaît clairement que les manifestations violentes sont de nature différente. Les causes sont multiples. Les facteurs psychologiques, sociaux et institutionnels s'articulent de façon complexe pour donner parfois un mélange explosif. Ni la simple répression, ni le déni ne peuvent éviter l'idéologisation opportuniste de la haine. Cristallisée, instrumentalisée, cette violence — pourtant au départ d'origine et de nature très différente — devient à première vue un activisme « socialement acceptable » au risque de transgresser certains tabous.

Les pérégrinations de l'expérience socio-éducative « ESPACE RESO » sur la résidence universitaire de Nanterre illustre assez bien la façon dont la souffrance sociale étudiante peut se développer dans un contexte institutionnel en crise et être manipulée par un syndicat étudiant, l'ARENE¹, afin de devenir une arme de pouvoir dont l'objet réel paraît pour le moins obscur. Ainsi et en contradiction avec un discours officiel de ce syndicat (d'inspiration marxiste, voire trotskiste) sur le racisme et les inégalités sociales, ces

deux dernières années ont vu des requêtes discrètes mais incessantes d'inspiration islamiste. Le traitement du conflit israélo-palestinien au Moyen-Orient aura servi très sûrement de courroie de transmission idéologique d'une internationale à l'autre, l'incitation à la haine raciale, contre les Israéliens, les sionistes ou indifféremment les Juifs permettant à la fois de définir le mauvais objet et de transformer la souffrance sociale et la haine en un militantisme radical, efficace et violent, dans un environnement étudiant pour le moins apathique.

Le silence voire la crédulité de la masse étudiante associé à des considérations politiciennes plus qu'éducatives de la direction du CROUS² de Versailles, a permis à ce groupuscule au fonctionnement sectaire d'obtenir l'arrêt du projet pilote ESPACE RESO, pourtant soutenu par le Ministère de l'Éducation, l'Université Paris X Nanterre, le Conseil Général et la ville de Nanterre.

S'il apparaît hasardeux, un an plus tard, de se prononcer sur la représentativité d'une telle situation ou encore sur l'emprise réelle de ce syndicat sur la masse étudiante, il est en outre nécessaire d'analyser les mécanismes psychosociologiques à l'œuvre.

ESPACE RESO : de la démocratie participative

Durant plusieurs années, la résidence universitaire de Nanterre fût le terrain de problèmes sociaux qui allaient de la sous-location à des agressions voire des viols en passant par le deal de drogue et les cambriolages. Bien que dénoncés par les travailleurs sociaux, les étudiants et même les personnels d'entretien, il aura fallu, en 1995, la séquestration d'un membre du personnel pour que le CROUS de Versailles sollicite l'Institut National pour la Jeunesse et l'Éducation Populaire (INJEP) afin de lancer une recherche-action sur la résidence universitaire. Cette recherche avait pour objet d'identifier les facteurs de risques à l'origine de tels troubles. De fait, les conclusions furent sans appel. Il ressortait que la structure d'organisation du CROUS était administrative, bureaucratique et centralisée, qu'elle ne permettait aucune autonomie des acteurs du lieu et encore moins une approche socio-éducative des problématiques de la jeunesse, ici étudiante. Il faut rappeler que la résidence universitaire de Nanterre est régie par le CROUS de Versailles et se trouve sur le même site que l'université Paris X. Aussi fût-il mis en évidence l'absence symptomatique de collaborations avec la ville ou l'université, autres que celles nécessaires aux strictes relations de bon voisinage.

Concernant les résidents, les enquêtes de terrain

et les données statistiques pointaient un phénomène global de paupérisation du public étudiant, un lien social distendu et reposant très souvent sur des comportements et des réseaux en marge des règles les plus élémentaires de vie en collectivité. Dans ce contexte, il y avait très peu d'événements culturels, les organisations étudiantes se limitaient à deux syndicats étudiants, l'UNEF³ et l'ARENE. La nature des échanges avec l'institution était le plus souvent conflictuelle. Le Conseil de Résidence, seule instance démocratique, était soit désertée, soit le théâtre d'affrontements d'une grande violence verbale entre représentants étudiants et les personnels, au point de rendre cette instance de concertation totalement inopérante.

Toutefois, et voyant que la direction du CROUS était incapable de mener à bien et jusqu'au bout les restructurations nécessaires préconisées par la recherche-action de l'INJEP, la conseillère technique du CROUS, alors chef de projet, sollicite l'université Paris X, le Conseil Général et la DASS. Une convention fût signée et des subventions furent octroyées pour le recrutement d'un psychologue et d'un éducateur dont la mission était de créer une structure d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des résidents.

Ainsi fût créée la structure socio-éducative ESPACE RESO. Plutôt que de mettre en place un service psychosocial qui risquait de concurrencer le service social et de reproduire par certains aspects un mode formel et administratif d'échange avec le public usager, les chargés de missions choisirent une méthodologie dite de « groupe de projet ». Il s'agissait de positionner le dispositif à l'interface de l'institution et des étudiants, de se situer en tiers médiateur précisément là où les échanges n'existaient plus ou du moins se réduisaient à leur expression la plus conflictuelle. Une équipe de 12 étudiants/résidents, les « étudiants réso », fut recrutée dans le cadre d'une convention de stage avec l'université Paris X. La structuration d'ESPACE RESO et les différents dispositifs furent élaborés sur la base d'un échange permanent entre un savoir psychosociologique des intervenants, les points de vue des différentes catégories de personnels de la résidence et la connaissance du terrain de ces étudiants ressources.

Ainsi furent accueillis, orientés et accompagnés à chaque rentrée universitaire les nouveaux résidents, et ce dans une logique de collaboration et de coordination avec les services administratifs et sociaux de la résidence universitaire. Parmi ces résidents, les étudiants en première année d'étude, les étudiants étrangers et les ERASMUS⁴ se virent proposer un « parrain » ou une « marraine », parmi les étudiants réso.

Un foyer étudiant abandonné fut réinvesti et donna lieu, 2 à 3 fois par semaine, le soir, à une permanence d'accueil. Peu à peu les résidents se réapproprièrent ce lieu d'information, d'accueil et de convivialité à tel point qu'en tant que territoire symbolique, ce local jusqu'alors déserté allait devenir l'objet de convoitises

particulièrement après.

Au niveau social, l'une des difficultés majeures concernait ces résidents « officieux⁵ » en voie de désaffiliation scolaire. Un dispositif fut créé, le contrat d'accompagnement. Il s'agissait d'établir un contrat d'insertion socio-professionnelle entre la direction de la résidence, le résident et ESPACE RESO.

La création et la consolidation de tissus relationnels et de réseaux de connaissances œuvraient simultanément dans plusieurs directions: ils ne se structuraient plus nécessairement en marge ou en opposition à l'institution, la dimension ethnique devenait secondaire, ils s'avéraient particulièrement efficaces en matière de logement, de job voire de soutien psychosocial. Enfin, parce qu'il s'agissait d'une initiative interinstitutionnelle, l'étudiant, au cœur du projet, pouvait à son tour se réapproprier le territoire de l'institution et reconstruire peu à peu les bases d'une collectivité vivante et créative.

De fait, les « étudiants réso » furent à l'initiative d'actions sur la démocratie, le SIDA, de soirées étudiantes, de concerts, des représentations théâtrales et projections de film en collaboration avec le théâtre des Amandiers de Nanterre ou les affaires culturelles de l'université Paris X,...

Mais au-delà d'actions éducatives ou culturelles ponctuelles, ESPACE RESO avait pour vocation de soutenir et d'accompagner les projets étudiants. Les intervenants, des « étudiants réso » et un groupe d'artistes résidents furent à l'origine d'un festival et de l'association étudiante METISS'ART qui propose désormais un festival annuel et anime des ateliers de peinture, de photo et de danse sur la résidence universitaire.

Là où la sociologie étudiante et les crises identitaires et fonctionnelles de l'institution produisaient de la souffrance sociale, de la déréglementation et l'effondrement de la démocratie représentative, ESPACE RESO au travers des dispositifs agissait sur l'identité du lieu, l'appropriation du territoire et les modalités de participation des étudiants à l'institution et par conséquent à la construction d'un sentiment d'appartenance. Une forme de démocratie participative au chevet de la démocratie représentative. De fait, le Conseil de Résidence a gagné en deux années une plus grande légitimité ainsi qu'une plus grande pluralité. En 2000, moins de 15 % des résidents élisent 8 représentants de l'ARENE sur 8 sièges; En 2001, environ 18 % élisent 5 représentants de l'ARENE et 3 de l'UNEF; En 2002, plus de 35 % élisent 4 représentants de l'ARENE, 2 de l'UNEF et 2 de l'Association Sportive, une association indépendante et locale. En la comparant aux autres résidences du CROUS de Versailles, Nanterre est celle parmi les grandes résidences (plus de 1400 étudiants) qui a connu le saut démocratique le plus spectaculaire en 2002.

Il faudra revenir sur l'intérêt et les motivations

profondes qu'aura eue la direction du CROUS de Versailles à répondre le plus favorablement possible aux demandes incessantes de l'ARENE, à savoir l'arrêt du projet expérimental ESPACE RESO. Pour mieux saisir la nature et la portée d'une décision d'un représentant de l'État, malgré tout, il apparaît essentiel de présenter l'ARENE, d'éclairer ses méthodes et de décrypter les buts réels d'un groupuscule qui se veut un syndicat étudiant d'extrême gauche.

L'AGEN/ARENE: du totalitarisme en herbe

L'AGEN et l'ARENE sont les deux faces d'une seule et unique entité syndicale qui se nomme l'AGEN sur l'université et l'ARENE sur la résidence universitaire. Cette bipolarité nominative est révélatrice au moins symboliquement d'une autre bipolarité, non plus locale, tactique ou institutionnelle, mais quant aux méthodes et aux buts.

L'AGEN/ARENE est l'un des syndicats les plus actifs en matière d'affichage et de tractage sur le campus de Nanterre. Mais si ce mode direct et récurrent de sensibilisation s'adresse à la grande masse étudiante, un tout autre sort est réservé aux acteurs sociaux ou administratifs des institutions, aux « opposants » qu'ils soient politiques, socio-éducatifs ou de la société civile. Harcèlement ou terreur psychologique constitue le fer de lance de cette méthode sournoise et silencieuse particulièrement redoutable. Le sentiment de peur imprègne très rapidement et durablement les esprits grâce à cette capacité systématique à s'attaquer d'emblée aux codes sociaux, culturels et comportementaux, conditions nécessaires à l'établissement d'un climat d'échange, de dialogue ou de négociation. Face à un individu, un petit groupe ou une assemblée, la méthode est identique: venir en masse, encercler, ne pas laisser la personne ou l'intervenant s'exprimer en l'assaillant de questions ou de revendications violentes. Ce type d'action est toujours efficace: l'instance de concertation démocratique, la réunion ou la conférence est ajournée et cela renforce dans l'esprit des participants la toute puissance de ce syndicat autant que cela affaiblit les sentiments d'appartenance à une collectivité et la valeur du débat libre et démocratique. Si toutefois, le collectif résiste et répond à cette violence en s'insurgeant contre ces méthodes ou, lors de situations extrêmes, en demandant l'intervention de policiers ou de vigiles, l'AGEN/ARENE exploite à merveille ces « dérives répressives, racistes ou fascistes » auxquelles sont sensibles la presse et la masse étudiante... surtout à Nanterre, berceau mythique de mai 68.

La répression, la discrimination, l'accès aux droits, etc., constituent un fond de commerce thématique dont la manipulation perverse – désinformations, jonglages rhétoriques et glissements sémantiques — permet de susciter ou d'entretenir colère et rage auprès d'étudiants qui trouvent là l'occasion de s'initier à la vie politique, civique ou militante ou de

canaliser leur souffrance (difficultés personnelles ou processus d'identification et d'autonomisation par rapport aux représentants parentaux réels ou symboliques). Toutefois, il s'avère que le caractère manifeste des revendications n'est pas toujours mobilisateur. Dans le cas de la résidence et concernant ESPACE RESO, sans qu'il y ait eu rencontres, échanges ou débats, la stratégie de communication reposait exclusivement sur le mensonge: l'objectif d'ESPACE RESO (« socio-flic ») était de « ficher » les résidents afin d'établir un « contrôle social » au service du Contrat Local de Sécurité, etc., etc. Grâce à une diffusion massive et récurrente de ce type d'arguments diffamatoires et même si paradoxalement le discours idéologique, dans sa forme radicale mais « authentique », interpelle assez peu les étudiants, une forme de conditionnement opère suffisamment pour instiller le doute et les rumeurs auprès de beaucoup d'étudiants. Pour parfaire ce type de manœuvre et renforcer l'impact des pseudo-informations, l'ARENE n'hésite pas à détruire immédiatement et systématiquement l'affichage des autres syndicats ou associations étudiantes en général, d'ESPACE RESO en particulier.

Les mécanismes psychosociologiques à l'œuvre dans la diffusion des rumeurs et dans l'inhibition de la réflexion, de l'analyse et l'engagement permanent reposent d'une part sur la montée en puissance de l'individualisme et son pendant l'effondrement du sentiment collectif, associé à une complexité grandissante du social et d'autre part à un malaise réel et diffus entre usagers et institutions.

Pour la masse étudiante, le fait de ne pas s'impliquer régulièrement dans la vie politique de la résidence ou de l'université produit soit une plus grande tolérance envers ceux qui s'impliquent — et les éventuels dérives ou dérapages qu'entraînent leurs actions — soit une adhésion momentanée à une action spectaculaire génératrice d'émulation festive qui fait oublier un temps d'autres défaillances.

Au-delà de sa capacité à aimer ou à activer des individus, l'AGEN/ARENE excelle dans sa capacité à attirer les autres syndicats étudiants. La technique: les comités d'action ou les collectifs. Or la possibilité de mobiliser massivement — de faire des vagues et d'y être associé — de redorer son image et de bénéficier d'une popularité qui se traduira peut-être en votes a un coût: le « package complet » selon la formule consacrée de Claude Askolovitch (*Nouvel Observateur*). Impossible donc de réclamer la rénovation de la résidence sans demander l'arrêt d'ESPACE RESO, impossible de manifester contre la guerre en Irak sans valider la désinformation et les dérives sémantiques en tous genres sur le conflit israélo-palestinien. Ces méthodes sont bien connues et elles ont pour effet à moyen et long terme de décrédibiliser les mouvements sociaux, politiques, écologiques ou autres. A la masse silencieuse et dubitative, une représentation s'impose

doucement mais sûrement : la démocratie, le dialogue et la négociation permanente sont indésirables parce qu'inopérants. L'expression démocratique est confisquée par une minorité agissante qui comprend bien qu'elle peut essayer de contrebalancer une opinion majoritaire silencieuse par des actes spectaculaires suscitant de vives émotions. Cette logique poussée à son paroxysme donne à l'occasion de la journée de la Terre⁶, organisée par l'AGEN/ARENE, un amphithéâtre qui se lève et applaudit une étudiante candidate à « l'acte ultime de résistance », l'attentat suicide.

Ce subtil mélange d'indifférence, de mauvaise conscience et de peur chez les étudiants ou différents acteurs institutionnels que l'AGEN/ARENE utilise ou génère, renforce le clivage entre usagers et institutions. De façon générale, l'instrumentalisation perverse d'une démocratie⁷ affaiblie passe inéluctablement par des bras de fer de plus en plus violents avec l'institution. Les dossiers communs sont de moins en moins bien connus et préparés, les étudiants moins bien informés. Combattre et négocier au lieu d'être complémentaires deviennent antagonistes. Pour l'institution, qui n'est certes pas toujours prête à se démocratiser, la tentation est grande d'annuler, ici, les conseils de résidence, là, d'organiser secrètement des répétitions générales des conseils d'UFR sans les représentants étudiants afin de discuter « sérieusement » et de prendre des décisions qui seront validés lors des très officiels conseils d'UFR.

Depuis deux ans de nouvelles lignes de clivage ou de démarcation se dessinent du fait de la situation au Moyen-Orient et de la prolifération du terrorisme international : entre Juifs et Arabes, entre Français et étrangers, entre Occidentaux et Orientaux... A l'université et sur la résidence, quelques manifestations de replis identitaires et communautaires sont sournoisement et savamment induits par des actions et des demandes que l'AGEN/ARENE se garde bien de revendiquer. Ainsi, certains militants de l'AGEN vont utiliser leur statut de surveillant dans un établissement scolaire de Nanterre, à proximité de l'université, pour distribuer à de jeunes lycéens des tracts les incitant à refuser toutes les injonctions des enseignants contraires aux préceptes du Coran. Chaque année, à la veille du Ramadan, la présidence de l'université est assaillie par l'AGEN pour que l'un des halls principaux soit transformé en lieu de prière. Si l'université s'y refuse bien entendu, il en va autrement du CROUS sur la résidence. L'ARENE a obtenu pour la première fois en 2002 que le foyer, investi en son temps par ESPACE RESO, devienne officiellement et sur le papier un lieu de convivialité pour les étudiants musulmans les soirs de jeûne mais dans la pratique un lieu de prêches et de prières.

Il est difficile de savoir si l'AGEN/ARENE est noyauté par des islamistes qui utiliseraient la façade idéologique comme cheval de Troie. Difficile de savoir s'il existe naturellement des accointances fortes entre

internationalistes rouges et verts (islamistes) ou enfin si, et de la façon la plus cynique, l'AGEN/ARENE, consciente de l'inéluctable affaiblissement des idéologies traditionnelles, tente de récupérer cette vision totalitaire de l'islam pour maintenir son emprise, son pouvoir au risque de l'éclatement ou du dévoilement à terme de ses déterminants identitaires, notamment sa vocation antidémocratique et l'ethnocentrisme de ses membres.

Au-delà du fait que ce groupuscule puisse être connecté à des groupes radicaux et subversifs, il se trouve que c'est l'institution universitaire, en tant que lieu de savoir, d'échange et de tolérance, en tant que lieu de socialisation de la jeunesse et de démocratie, qui est menacée.

Néanmoins, il est fondamental de reconnaître aussi que la démocratie estudiantine a des ressources, que la nature et les modes d'engagement évoluent et se transforment, que la société civile (associations artistiques, associations d'UFR, associations humanitaires,...) peut produire et développer, si on lui en donne les moyens, une dimension participative de la démocratie non pas comme alternative à sa dimension représentative mais comme son corollaire. L'université Paris X en a saisi la portée et les enjeux puisque après avoir soutenu l'initiative sur la résidence, elle a demandé aux intervenants de poursuivre et d'adapter le projet, désormais RESO-U, en direction des 33 000 étudiants. Le CROUS de Versailles, quant à lui, ne semble pas avoir pris toute la mesure de son acte, de son passage à l'acte.

Un CROUS en crise

Le CROUS de Versailles aura sûrement vu dans l'arrêt intempestif du projet ESPACE RESO l'occasion de faire une économie substantielle d'autant qu'il s'était engagé auprès des différents partenaires à en assumer la coordination et à en porter le poids financier. L'arrêt du projet aura suffisamment satisfait l'ARENE qui n'aura manifesté aucune hostilité réelle à l'augmentation des loyers des résidents et accepté sans mots dire une campagne de délation des sous-locataires, contrairement à son habitude et à sa rhétorique...

Par ailleurs, la direction du CROUS n'aura pas saisi dans quelle mesure sa décision n'était pas tant le fait d'un exercice particulièrement cynique du pouvoir que l'expression symptomatique, en réalité, d'une crise institutionnelle plus profonde.

D'une part, nombre de résidences du CROUS constituent des réponses informelles et inadaptées au problème du logement des jeunes. Les résidences accueillent sur critères sociaux, les prix sont très bas. Dans les grands ensembles où la régulation est difficile parce qu'il n'y a ni réponse sociale adaptée, ni autorité, ni logique socio-éducative, les phénomènes de sous-location et d'hébergement illicite fleurissent. Dès lors, la grande hétérogénéité des situations sociales où tel jeune en situation de précarité côtoie tel étudiant en

formation ne se traduit pas toujours par la construction de réseaux de solidarité, bien au contraire. On observe plus de violences, plus d'incivilités, l'impossibilité pour l'usager « de droit » de se référer et de faire respecter un minimum de règles de vie en collectivité.

D'autre part, le maintien d'une relative paix sociale repose le plus souvent sur les personnels ouvriers ou d'accueil qui ne sont ni encadrés ni formés et qui improvisent, bricolent des règles de fonctionnement informelles. L'incompréhension et le fossé se creusent entre ces personnels et les personnels administratifs qui n'ont eux aucune marge de manœuvre, aucune responsabilité par rapport à la direction du CROUS, à Versailles, qui, elle, décide d'absolument tout. Par ailleurs, cette catégorie de personnels ne dispose d'aucune formation socio-éducative et réagit en gestionnaire face aux problèmes, qu'ils soient humains ou matériels. On l'aura compris, confrontés aux réalités du terrain et impuissants à y répondre, ces personnels sont de plus en plus démotivés et ont de plus en plus de mal à assurer une mission de service publique qui ne peut en aucune manière reposer sur des campagnes de communication démagogiques et des petites manœuvres politiciennes.

Enfin, l'histoire ou la mémoire de l'institution ne peut se fabriquer ou être effacée. Le fait d'engager une campagne de communication, en direction du grand public, contre le racisme ou en faveur de la démocratie d'un côté et de tolérer la prolifération de la haine antisémite ou de refuser de soumettre la poursuite du projet ESPACE RESO au conseil de résidence produit une forme de folie ordinaire, une crise identitaire des acteurs de l'institution. La mobilité (naturelle) des étudiants ou (provoquée) des personnels ne peut empêcher la prolifération particulièrement nocive de représentations secrètes et intrigantes en marge de la très officielle histoire de l'institution. Les grandes entreprises privées qui construisent leur stratégie de communication (humanitaire, écologique, sociale,...) à l'opposé de leurs politiques sociales internes en font les frais.

ESPACE RESO n'a été qu'un épiphénomène, une expression de la société civile et avec elle des valeurs comme la citoyenneté, la démocratie participative et le sens de la collectivité. C'est précisément parce

que le concept était en phase avec les mutations de la sociologie étudiante que l'esprit et une partie des ressources humaines animent désormais l'association METISS'ART et prennent en main une collectivité livrée à elle-même. C'est précisément parce que les différents professionnels avaient constaté et analysé les graves dysfonctionnement de l'organisation et la sclérose de l'institution que les deux pôles du pouvoir, la direction du CROUS et l'AGEN/ARENE, se sont crispés et ont conclu une alliance tacite contre la majorité silencieuse des résidents et des personnels. Mais c'est aussi contre l'université que le CROUS maintient artificiellement la base arrière de l'AGEN/ARENE là où déjà la démocratie étudiante la désavoue. C'est enfin contre la démocratie et la sécurité que le CROUS agit en fermant les yeux sur l'incitation à la haine raciale et antisémite et les manifestations islamistes de l'AGEN/ARENE.

La démocratie représentative s'essouffle certes, l'individualisme augmente, c'est un fait, mais la conscience du citoyen évolue aussi et son besoin d'engagement et de responsabilité prend des formes nouvelles. Les reconnaître signifie accepter de perdre une part du pouvoir, le laisser se démocratiser. Le nier ne peut conduire la société qu'à une surenchère catastrophique de mesures liberticides et d'actes nihilistes. Ici et maintenant, le courant islamiste incarne ce nouveau visage du totalitarisme et ce sont tout autant les juifs et Israël que la République et la démocratie qui sont menacés. ■

1. Association de la Résidence des Étudiants de Nanterre ; version résidentielle de l'AGEN, Association Générale des Étudiants de Nanterre, présente à l'université Paris X.

2. Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires. Le CROUS de Versailles gère les résidences et les restaurants universitaires de l'Académie de Versailles.

3. Union Nationale des Étudiants de France. Selon les universités l'Unef se situe sur un spectre politique qui va du centre gauche à l'extrême gauche.

4. Programme européen d'échange étudiant.

5. Seuls les résidents ayant un statut étudiant peuvent se maintenir en résidence universitaire.

6. Journée de commémoration de la manifestation violente des Arabes israéliens de Galilée en 1976 qui protestaient contre l'expropriation par le gouvernement de 1200 propriétés privées dont 600 leur appartenaient. Le Parti Communiste israélien et son Comité pour la défense des terres arabes en firent une commémoration symbolique à la signification bien plus vaste.

7. Le taux de participation aux élections étudiantes varie entre 3 % et 35 % selon les UFR.

Dans la série *Dossiers et Documents*

Le conflit israélo palestinien les médias français sont ils objectifs ? 170 pages 12 €

Les mutations de la fonction rabbinique consistoriale, une enquête auprès de 30 rabbins de Paris et région parisienne de Joelle Allouche Benayoun et Laurence Podselver
postface de Shmuel Trigano 200 pages 15 €

Permanence du discours sur Israël, la presse française, des négociations de Madrid aux accords d'Oslo de Juliette Lichtenstein préface de Catherine Leuchter

94 pages 12 €

LES SYNDICATS ENSEIGNANTS

Sur le campus de Jussieu de mars 2002 à janvier 2003

La marche au boycott universitaire : réseaux et sémantique des syndicats d'enseignants

MARYSE SIKSOU, MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'UNIVERSITÉ DE PARIS VI

Au cours de l'année 2002 des enseignants du SNESUP sur le campus de Jussieu activent régulièrement leur messagerie en direction de leurs collègues syndiqués. Leurs messages, comme les bulletins des syndicats (SNESUP et FSU) et les communiqués de presse, rendent compte de la façon dont le conflit Israël-Palestine est instrumentalisé par des structures et des personnes. On verra ici comment la motion de boycott a été déposée au C.A. de plusieurs universités, ce qu'il en est advenu. Nous avons cherché à retrouver les origines de ce mot d'ordre et à faire le point sur la situation actuelle. La meilleure réponse au discours idéologique nous semble passer par la revue des déclarations et des actes.

Intégrer le conflit israélo-palestinien dans la lutte contre le capitalisme et la mondialisation

En février 2002, la liste des syndiqués SNESUP de l'université Paris VII commence à être utilisée par des collègues militants pour diffuser des messages politiques. Les premiers messages nous demandent de « faire pression » sur le gouvernement français en faveur des Palestiniens. Je réagis le 9 mars¹. Un collègue me répond en évoquant « la machine capitaliste... qui se nourrit des peuples qui consomment peu... il faut réfléchir à une juste répartition des richesses... l'un des peuples [i.e. palestinien] est en train de se faire liquider ». **Le 12 mars**, nous sommes invités à rejoindre la Manifestation du CAPJPO pour « une paix juste au Proche -Orient » à laquelle se joignent plusieurs syndicats et associations. **Le 13 mars**, l'ONU vote la résolution 1397 : « vers un État palestinien » et je reçois un nouveau message en faveur de la manifestation. De nouveau je fais part de mon étonnement (c'est le troisième message en quatre jours sur le même thème), réponse : on en discutera « après les vacances ». **Le 15**, le Bureau National du SNESUP, décide de s'associer aux actions engagées « pour une paix juste et durable au Proche-Orient », **le 21** il fait connaître sa décision et appelle à la manifestation du 23. **Le 22 mars** dans le Bulletin du SNESUP, (n°455, p. 23), à propos du deuxième Forum Social Mondial² (Porto Alegre) Daniel Monteux évoque la mobilisation syndicale « la contre offensive libérale dévoilant la face brutale de leur mondialisation. A Gênes, à Göteborg, ils ont tiré,

blessé, tué. Et surtout trois chocs historiques : l'enlèvement de Sharon dans sa guerre coloniale au peuple palestinien, le 11 septembre et ses suites, la levée en masse du peuple argentin contre la faillite où la dictature du FMI et de la Banque Mondiale a plongé le pays. » Suit l'évocation de la « guerre sans limite » qui va permettre à Bush de « reprendre la main, en s'attaquant mondialement aux droits civils et syndicaux ». Il décrit pour conclure le « nouvel internationalisme que nous sommes en train de construire, dans la diversité des motivations qui le nourrissent [...] et les forces qui le composent [associatives, syndicales, politiques] »... Face à l'article, un encart rapporte le texte de la résolution 1397 de l'ONU, sans référence de date. **Le 26 mars**, la liste des syndiqués reçoit le compte rendu par la CAPJPO de la manifestation du 23. Il est impossible de départager le discours de l'association de celui du syndicat, les actions prévues sont conjointes. Il s'agit d'interpeller les candidats aux présidentielles et aux législatives, de publier des réponses dans la presse, d'organiser dans plusieurs villes des réunions publiques « pédagogiques » (souligné par les auteurs), « beaucoup de gens en effet ne connaissent pas grand-chose de précis sur l'histoire de ce conflit »... nécessité de faire des communiqués de presse... Ils réfléchissent aussi avec des juristes « aux recours judiciaires contre le gouvernement français ». **Le 27 mars 2002** discours du prince héritier saoudien devant le sommet arabe (« des territoires arabes occupés »). Le lendemain diffusion du texte « L'initiative arabe pour la paix » par la Beirut Tele-Liban. Les syndiqués de Paris VII sont informés de la réunion de la coordination qui a été inefficace la veille, vu le peu de présents, contrastant avec « l'enthousiasme dont la presse se fait l'écho ». Le message évoque une réunion à la chancellerie et l'AG de la coordination du 28 février, qui depuis « cherche un nouveau souffle », on souhaite voir plus de monde à la prochaine réunion le 2 avril. **Le 30 mars**, l'O.N.U. vote la résolution 1402 pour encourager un règlement politique du conflit.

La fin annoncée du peuple palestinien

Le 2 avril³, nous recevons le projet de communiqué « Palestine » de la FSU qui appelle à rejoindre la manifestation du jour (Trocadéro). Inquiète de la détérioration de la situation dans la région, l'O.N.U., essaie de calmer le

jeu en votant, le 4 avril, la résolution 1403. Je réponds au message du jour en constatant que comme je l'avais prévue la situation empire. Selon mon correspondant « *la dégradation locale est directement liée à l'état des choses sur le terrain en Palestine* ». La suite du message réfute la responsabilité de pro-palestiniens dans les attaques antijuives en France parce que cela serait « *totalelement crétin* », « *De sorte qu'il est plus que probable que ces agressions soient l'œuvre de groupes extrémistes servant les idées d'extrême droite* ». Mon message au SNESUP national ne semble pas mériter de réponse.

Le 5 avril, un collègue syndiqué relaie un message, expédié de Montréal, le 2, sur le site Solidarité-Palestine, qui relaie un appel, expédié de Ramallah le 31 mars, pour témoigner de la situation locale, par des textes et dessins d'enfants, et pour « suggérer » neuf types d'actions dont des pressions sur la Maison Blanche, les grands journaux américains et les médias d'Europe de l'Ouest. Le même jour, le Bureau National du SNESUP appelle à rejoindre la manifestation du 3. La plateforme FSU jointe évoque « *la suspension de l'accord d'association*

entre l'Union Européenne et Israël », nous recevons aussi le compte rendu de la manifestation du 23 mars « *la plus importante manifestation* ». Nous recevons aussi l'appel de la CAPJPO pour la même manifestation. La manifestation « *doit être énorme si nous voulons effectivement influencer le cours catastrophique des événements et SAUVER LE PEUPLE PALESTINIEN, qui est en grand danger* ». Le tract joint titre sur le massacre des Palestiniens et averti que c'est « *la destruction d'un peuple qui est en cours* », en attribuant la responsabilité au gouvernement israélien qui « *fabrique des kamikazes, provoque des actes antijuifs en France* ». **Si ces textes sont signés de la CAPJPO, ils nous sont transmis par les syndiqués du SNESUP. Le syndicat s'associe aux manifestations organisées par cette association et celles qui lui sont liées.**

Le 10 avril, l'UE, l'ONU, la Fédération de Russie rendent publique la déclaration de Madrid et le Parlement Européen vote, sous la pression du GUE, une résolution demandant la suspension des accords avec Israël. Cette résolution comprend quatorze articles.

SIGLES, PAR ORDRE D'UTILISATION DANS LE TEXTE :

SNESUP : syndicat national de l'enseignement supérieur

FSU : fédération syndicale unitaire, éducation, enseignement, recherche, culture, formation, insertion (regroupe différents syndicats différenciés en fonction des métiers et domaines d'exercice, cf SNASUB)

ONU : organisation des nations unies

CAPJPO : coordination des appels pour une paix juste au Proche-Orient

AG : assemblée générale

UE : union européenne

GUE/NGL : constitue le groupe confédéral de la gauche unitaire européenne avec la gauche verte nordique. Il comporte 49 députés dont 15 français, sous la présidence actuelle d'un français : M. Wurtz, certains de ces députés sont « proches » du PCF. La composante française « Bouge l'Europe » participe à la fête de l'Huma. Une députée de ce groupe, Yasmine Boudjenah, est invitée par le PCF à débattre de la situation en Palestine le 13 et le 19 juin 2003 à Antony, c'est aussi elle qui a été invitée par nos collègues syndiqués à la *conférence* du 22 janvier sur le campus de Jussieu, « *L'université française face à la défense du droit à l'éducation en Palestine* », pour rendre compte de la position du Parlement européen et justifier de la *légalité* de leur positions.

Les 625 députés du Parlement Européen, dont 87 français, se rassemblent en sept groupes politiques et un groupe de non inscrits. La composition des groupes pour la 5^e législature (1999-2004) est la suivante : PPE/DE (233/21 fr.) partie populaire européen — démocrates chrétiens — et démocrates européens ; PSE (175/18 fr) parti socialiste européen ; ELDR (52/1 fr) parti européen des libéraux démocrates et réformateurs ; GUE/NGL (cf. plus haut) ; Verts/ALE (45/9 fr) alliance libre Europe ; UEN (23/4 fr) union pour l'Europe des Nations ; EDD (18/9 fr) Europe des démocrates et des différences ; NI (30/10 fr).

QG : quartier général

B.N. : bureau national (du snesup)

F.N. : front national

SGEN-CFDT : syndicat général de l'éducation nationale et de la recherche publique — regroupe les personnels quelque soit leur métier — confédération française démocratique du travail

CNRS : centre national de la recherche scientifique

CGT : confédération générale du travail, créée en 1895

UNESCO : organisation des nations unies pour l'éducation, la

science et la culture.

ATTAC : mouvement international pour le contrôle démocratique des marchés financiers et de leurs institutions, créé en 1998.

PCF : parti communiste français

LCR : ligue communiste révolutionnaire

CCIPP : Campagne civile Internationale pour la Protection du peuple Palestinien

CICUP : Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes

CSPPP : comité de soutien pour la Protection du Peuple Palestinien

CSUP : comité de soutien aux universités palestiniennes

CNESER : conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, consulté pour la politique à appliquer dans ces domaines, créé par la loi 84-52 du 26 janvier 1984.

PCRD : programme cadre de recherche dont l'un des objectifs est de renforcer la recherche européenne. Ce programme défini au sommet de Lisbonne en 2000, fonctionne par appel à propositions, publiées au *Journal Officiel* de l'Union Européenne (JOUE). Ces concours sont ouverts à toutes les entités juridiques établies, les projets doivent être réalisés en partenariat y compris financièrement, et concernent 7 thématiques prioritaires. La seule règle de base énoncée est de suivre les principes éthiques fondamentaux. La commission européenne sélectionne les projets après avis d'experts indépendants. La communication est faite aussi par le site de CORDIS. L'instrument financier est le FPVI. Il semble qu'il existe une confusion avec les accords euro-méditerranée (Barcelone 1995) qui concernent d'autres programmes qui fonctionnent dans un cadre politique différent.

SNASUB-FSU : syndicat national de l'administration scolaire et universitaire et des bibliothèques.

UPMC : université Pierre et Marie Curie (Paris VI)

UPMF : Université Pierre Mendès-France (Grenoble II)

UNEF : union nationale des étudiants de France

UGEM : union générale des étudiants de Montpellier

HR : Human Rights Watch est une organisation non gouvernementale, indépendante, de protection des droits de l'homme dans le monde, créée en 1978, elle publie des rapports annuels et affiche des thèmes de campagne (par exemple actuellement les enfants soldats).

Les syndicats ne reprendront qu'une partie de l'article 8 dans les motions déposées aux C.A. des universités⁴. Le même jour, un collègue du SNESUP retransmet un message, en provenance de Tunis le 8 avril, reprenant, sur MiddleEast.org, l'appel du 6 avril des professeurs d'Université « FOR EUROPEAN BOYCOTT OF RESEARCH AND CULTURAL LINKS WITH ISRAEL » en provenance de Washington (*sic*). Deux jours après l'un des pétitionnaires demande l'application du boycott à l'U.E., la réponse du commissaire à la recherche de l'Union Européenne, est claire. L'UE refuse de prendre des sanctions contre l'un des membres d'un conflit de façon unilatérale. Cette déclaration diffusée par l'UE dès **le 23 avril** n'est pas suffisante pour arrêter la poursuite de cette campagne, ni pour empêcher les auteurs de tracts et de motions de continuer à se référer à l'autorité du Parlement Européen.

Le 26 avril, la liste des syndiqués SNESUP de Paris VII est informée de la présence de la « Mission civile internationale » dans le QG d'Arafat depuis le 31 mars. Appel à signatures d'une pétition, messages de soutien pour la constitution d'un comité de soutien à cette mission, Nous recevons la lettre envoyée le 15 avril par les membres⁵ de la « *force civile internationale pour la paix* » au Président de la République, et l'appel au secours en anglais. Nos collègues du SNESUP considèrent que les actions des Palestiniens sont « *criminalisées* », que « *l'action de la coalition Sharon-Perès est illégale... et que le crime s'annonce à Bethléhem* ». **Le 20**, l'ONU vote la résolution 1405.

Les résultats du premier tour des élections présidentielles tombent le **21 avril 2002**. Deux jours plus tard, le communiqué du Bureau National du SNESUP nous parvient pour préparer le 1^{er} mai « *contre la poussée de l'extrême droite* » et s'associer à la manifestation du 25 avril⁶, avec l'UNEF. Plusieurs messages se succèdent sur ce point. Nouveau message du B.N. le 26 avril. **Le 29 avril**, le SNESUP déclare son soutien aux étudiants qui luttent contre le F.N. Le même jour un autre message n'hésite pas à agglutiner au mot d'ordre de la lutte anti-F.N. la demande de soutien à l'action d'un enseignant de Paris VII, présent à Ramallah, dans le cadre d'une « mission civile internationale⁷. Le même courrier, évoque une motion à présenter au C.A. de Paris VII le lendemain (« *à voir avec les étudiants* »). Suit une phrase sur la création d'un comité de soutien à la mission civile à Ramallah qui conclue « *j'aurais aimé que l'on puisse faire le point sur la Palestine* » (*sic*).

Appel pour faire du 1^{er} mai un « *rassemblement historique* ». Le questionnaire de la CAPJPO aux candidats à la présidence sur « *l'arrêt de toute collaboration technique avec l'État Israël* » et « *la suspension de l'accord européen économique d'association Europe/Israël* » est transmis par les collègues syndiqués SNESUP. Le bulletin du **3 mai** (n° 458) du SNESUP rapporte le jumelage de l'Université des Sciences et Techniques de Lille 1 et de l'université de Naplouse⁸, la demande de soutien est justifiée par « *la*

volonté d'écrasement de tout un peuple ». La liste des syndiqués est informée de la décision⁹ de créer un comité de soutien à la mission civile¹⁰ en Palestine et de la présence de G. Faÿ¹¹ à la prochaine permanence du SNESUP. **Le 7** parvient le compte rendu de la réunion du jour. Les formes d'action sont décidées l'objectif étant « *de permettre une internationalisation de la question palestinienne* ».

Après le 5 mai (élection présidentielle) le syndicat SNESUP-FSU, soutenu par l'intersyndicale, crée un collectif interuniversitaire de coopération avec les 7 universités palestiniennes.

Mi-mai, nous recevons une pétition qui demande de libérer des amphithéâtres pour les mettre à disposition des A.G. d'étudiants. L'impossibilité d'y répondre de la présidence est interprétée comme une « *atteinte à la liberté d'expression* »¹². Le même jour, sur le campus de Paris VI-Paris VII, l'intersyndicale qui comprend le SGEN-CFDT (Paris VI-Paris VII, CNRS), la CGT, le SNESUP-FSU, SUD Éducation (Paris VI-Paris VII) et SUD Étudiant, crée un comité de soutien à la mission civile à Ramallah avec le comité de soutien pour la Protection du Peuple Palestinien (CSPPP), le Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP), l'Association France Palestine Solidarité. Monique Chemillier Gendreau¹³, professeur, est consultée pour la mise en place de ce comité. Une nouvelle réunion d'information avec les collègues de retour « *des missions civiles en Palestine* » est coordonnée « *avec la visite de Bush en France prévue pour le 27 mai*. » Une réunion préparatoire à la réunion du 23 mai a lieu **le 15 mai**, toujours « *au local de la CGT* ». De nouveau un appel est lancé au nom des missions civiles. **Fin juin** le Bulletin syndical est axé sur la situation universitaire en France. Telle est la situation à la fin de l'année universitaire.

Tous ces messages sont adressés aux syndiqués du SNESUP par leurs collègues militants.

Droit à l'éducation, non à la guerre contre l'Irak et l'action boycott

Pendant l'été, les attentats meurtriers se poursuivent en Israël. Dans le Bulletin n°461 du SNESUP (3 juillet 2002, p. 10), Daniel Monteux reprend à son compte les principales revendications de l'Autorité Palestinienne dont la libération des personnes arrêtées et notamment de Marwann Barghouti, cet « *homme de paix* », « *pris en otage* » par les services secrets israéliens, assimilés à la DINA de Pinochet. Fin juillet David Gritz est tué dans l'attentat de la cafétéria de l'université de Jérusalem. Fin août, Étienne Balibar¹⁴ lance un appel et une pétition pour « *le droit à l'éducation à Bir-Zeit* ». Conjointement avec le CICUP, et grâce au concours de l'UNESCO, se crée un Comité de solidarité avec l'université de Bir-Zeit¹⁵. Une réunion est prévue, au mois d'octobre, au siège de l'UNESCO rassemblant des universitaires palestiniens et français « *particulièrement impliqués dans la coopération avec l'enseignement supérieur palestinien* ».

Dès la rentrée de **septembre**, dans les tracts, les mani-

festations et les amphis, l'Irak remplace le FN, mais l'ennemi reste le même : Israël. Nous recevons le **16 septembre** les nouvelles coordonnées de l'appel. Le Bulletin n° 464 du SNESUP (19 septembre) publie un appel de la Nuclear Peace Foundation et du réseau INES¹⁶ pour signifier « *Non à la guerre contre l'Irak* ». Les collègues syndiqués transmettent les messages du CCIPP pour « *l'action boycott* ». Le terme est sans ambiguïté. Cette « action » est soutenue par diverses associations (dont ATTAC et les Verts) « *Non à l'occupation, Non à l'apartheid : boycott des produits israéliens* ». Le texte se réfère au vote, en avril, par le Parlement Européen de « *la suspension de l'accord d'association économique avec Israël* » et annonce « *la déportation pure et simple* » du peuple palestinien. Dans ce texte de trois pages, qui dénonce « *l'apartheid en Israël* » (la construction des murs de protection), on trouve ce qui deviendra le texte de la motion déposé aux C.A. de Paris VI et Paris VII liant « *l'accord d'association, signé avec l'Union européenne en 1995, prévoit expressément dans son article 2...* » et « *une campagne de boycott non seulement des produits israéliens, mais également des relations scientifiques, est déjà lancée par différentes associations dans un bon nombre de pays* ». Suit une liste qui inclut « *bon nombre de pacifistes israéliens* ».

Il y a rarement eu autant de monde dans la rue lors de « *manifestations syndicales* ». Pendant cette même période, la présidence de Paris VII est occupée par des étudiants étrangers « *qui n'ont pas pu s'inscrire dans la filière de leur choix*¹⁷ ».

Visite et préparation de » la campagne pour la suspension des accords d'association entre l'Union Européenne et Israël »

Le bulletin d'**Octobre** de la FSU POUR, n° 82, publie deux articles de Françoise Dumont sur la même page : « *Non à la guerre en Irak* » et « *Proche-Orient : l'urgence de la paix* ». « *Il a été décidé que la FSU débattrait dans de prochaines instances de sa participation à la campagne pour la suspension des accords d'association entre l'Union Européenne et Israël, mesure qui contribuerait sans doute à infléchir la logique de guerre poursuivie par le gouvernement israélien à l'encontre du peuple palestinien* ».

Le 4 Octobre 2002, dans une classe du campus de Jussieu, une réunion est organisée avec le directeur du département d'Histoire et de Sciences politiques de l'université palestinienne de Bir-Zeit, Saleh Abdel Jawad¹⁸. L'ordre du jour de la réunion mentionne en toutes lettres « *Le boycott des accords d'association Europe-Israël* ». Son témoignage, comme ceux des universitaires palestiniens invités en France, porte systématiquement sur les « *atteintes aux droits de l'homme commises par les Israéliens* », en l'occurrence : humiliation, empêchement des déplacements (pourtant ces mêmes universitaires ont pu venir en France), atteinte aux droits à l'éducation (cf. Porto Alegre). Pendant la réunion, il apparaîtra clairement que la stratégie consiste à mettre *délibérément* Israël au banc des accusés¹⁹. A l'offre de « *boycott* » faite par les

organisateurs notre collègue palestinien répond prudemment qu'il ne s'occupe pas des « *affaires intérieures* » de la France, sans doute mieux éclairé sur l'origine de cette proposition et plus fin politicien, il indique que ce n'est pas sa demande, il préfère une aide financière « *sur le mode allemand* », dont le soutien est « *inimaginable* ». Il cite aussi, comme exemple, l'action pro palestinienne menée avec succès dans des écoles secondaires aux États-Unis. Ce qu'il souhaite c'est le rétablissement de conditions de travail nécessaires pour « *préparer l'avenir de ses fils* ». Finalement devant l'insistance des collègues syndiqués, « *militants de la paix* », à punir, voire, à supprimer l'État d'Israël, Saleh Abdel Jawad finit par craquer. Hors de lui, il se lève brusquement et quitte la salle en en disant que s'ils pensent aboutir il ne va pas s'opposer à leur offre²⁰ et en criant alors « *de toutes façons, on fera payer très, très cher à Israël* ». Contraste frappant avec l'ensemble du discours humaniste et contrôlé tenu au préalable. Les collègues du SNESUP présents, qui sont aussi membres du Comité pour le Soutien aux Universités Palestiniennes, et de l'appel pour Bir Zeit, de Balibar, estiment, au cours de la discussion, qu'une stratégie prônant un moratoire ou le non-renouvellement des accords serait plus efficace si elle évite l'utilisation du terme de « *boycott* ». Après le départ de l'invité, la discussion, se déroule essentiellement entre trois des personnes organisatrices de la rencontre. L'action en direction des universités israéliennes est clairement liée au boycott général des produits israéliens, reprenant en fait les termes d'une Fatwa²¹, en particulier les marques des produits à boycotter. La généralisation du boycott universitaire par les universités françaises est encouragée « *en le justifiant par le non respect des droits de l'homme* ». Les militants proposent de favoriser les déplacements d'enseignants dans les universités palestiniennes quitte « *à montrer que les Israéliens les refoulent* », et proposent d'intervenir dans les appels d'offre du ministère de l'éducation nationale et de la recherche pour développer les relations avec les palestiniens. Dans le même mouvement, ils condamnent « *l'État colonial israélien* », « *voleur des produits qui poussent sur le sol palestinien avec l'eau palestinienne* ». Ils vont jusqu'à propager l'idée du « *projet d'enlèvement d'Arafat* » le matin même. Pour isoler Israël des institutions européennes, ils envisagent des manifestations sur le campus contre la venue d'universitaires israéliens, la vente d'une brochure « *informant* » sur la question et incluant les adresses des associations et des sites web liés à cette lutte. Ils rappellent les actions en cours dans le cadre de l'association « *solidarité Bir Zeit* », avec « *Trop c'est trop* »²², la FSU (pour le respect des droits de l'éducation du primaire au supérieur), le CIU pour l'action prévue avec l'Unesco. Nouvel appel pour la manifestation du 12 octobre, outre la CAPJPO et diverses associations figurent le CCIPPP, le PCF, la LCR. Sous le bandeau « *Non à la guerre contre l'Irak. Justice pour la Palestine. Pour une paix juste au Proche-Orient* » le texte d'une page évoque seulement la question du conflit

Israël/Palestine. Nous apprenons que les Palestiniens se contentent « de 22 % de la Palestine », que Marwan Barghouti « œuvre pour la paix », mais aussi que « grâce à cette mobilisation (les manifestations précédentes depuis deux ans) le Parlement européen a voté le 10 avril dernier, la suspension de l'accord d'association entre l'Europe et Israël... Il nous revient donc d'en imposer l'application ».

Les actions se poursuivent en novembre. Sur le campus, vente d'une brochure « explicative » et d'objets d'artisanat ». Dans le bulletin de la FSU, n° 83, une page titrée « Florence une autre Europe est possible²³ » rend compte du Forum social européen qui s'y est tenu le **7 novembre**, « à l'image de Porto Alegre ». « La journée de mobilisation européenne contre la guerre le 15 février prochain » est en préparation. La conclusion de l'article souligne le succès de la convergence du mouvement associatif et syndical.

Deux enseignants de chacune des sept universités palestiniennes sont invités en France, en octobre et en novembre, par le CSUB et le CICUP avec le soutien de l'Unesco²⁴. Nous recevons de nos collègues syndiqués du campus Jussieu, membres du comité de soutien des universités palestiniennes, du CCIPPP et de la CAPJPO, et de l'appel de Bir Zeit, le compte rendu des témoignages et tables rondes, de la motion votée à l'appel du CSUB, du CICUP, « avec le soutien de la Direction des sciences Sociales et Humaines de l'UNESCO ». Cet appel se termine par l'injonction faite aux institutions françaises et européennes d'« exercer une pression sans relâche, par tous les moyens à leur disposition y compris la suspension des accords de coopération culturelle avec Israël, pour faire respecter le droit fondamental à l'éducation du peuple palestinien et de ses enfants ». **Le 13 novembre**, la délégation est reçue au SNESUP, au Ministère des Affaires étrangères, au Sénat. Une conférence de presse est organisée au siège de la FIDH, conjointement avec Amnesty International. Le lendemain la délégation (cinq Palestiniens et trois membres du CSUB) est reçue, au Parlement Européen, par les députés du GUE et elle fait le tour des principales villes universitaires: Paris, Grenoble, Lyon, Lille, Montpellier, Rennes pour proclamer le droit à l'éducation en Palestine. L'un des objectifs de ce tour de France des universités est de pousser les C.A. à prendre position à propos de l'accord UE – Israël et de voter le « moratoire ». « Nos collègues sont retournés encouragés par le soutien qui leur a été manifesté et dont ils étaient loin de soupçonner l'ampleur. Il nous reste maintenant à tirer le bilan de cette action et à tracer des perspectives pour nos interventions futures. »

Le 20 novembre, nous sommes conviés au meeting contre la guerre, prévu sur le campus de Jussieu le lendemain, en présence de représentants d'associations (ATTAC et « Pas en notre nom ») et de M^{me} Chemillier Gendreau. Est joint à cette invitation le bilan des « Collectifs contre la guerre », suite à une réunion tenue le 13, la Sorbonne. Jussieu et Censier y sont les universités représentées. Il s'agit de préparer la mobilisation pour la manifestation du 14 décembre. En attendant, le calen-

drier des manifestations prévoit le 26: le service public, le 30: la Palestine, le 7 décembre: les sans-papiers, le 8 décembre: l'éducation nationale. Suit un argumentaire sur les objectifs les plus payants pour « organiser le mouvement » de façon massive et la décision de fédérer avec la lutte contre la guerre en Irak la question de la Palestine et de la Tchétchénie. On nous apprend que la coordination des collectifs Palestine fournit « un certain nombre d'indications concernant les méthodes de formation et de fonctionnement de leurs collectifs, qui peuvent être intéressantes pour les comités contre la guerre²⁵ ». Les tracts (4 pages) sont diffusés à chaque fois. Le même jour nous recevons la lettre de la CCIPPP portant sur la « suspension de l'accord d'association UE-Israël. » Lecture de la lettre de Gush Shalom, **le 22 novembre**, au meeting parisien « Pour la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël » (le commentaire joint présente le mouvement comme s'il s'agissait d'une personne, ce qui rend prudent sur l'interprétation faite des textes traduits). D'autres ambiguïtés sont entretenues puisque le texte cité qui prend clairement position « contre le boycott total des produits israéliens » est utilisé pour l'action « boycott et marche du 28 septembre à Marseille », avec en sous-titre « texte collectif d'appel à la campagne de boycott »²⁶. **Le 21 novembre**, campagne d'élections au CNESER, nous recevons le compte rendu de la réunion CSUP du jour, les huit personnes présentes ont décidé un nouveau tirage de la « brochure », le texte d'une lettre pétition « pour la suspension des accords de coopération UE/Israël et en particulier en matière de coopération scientifique, la non participation d'Israël au 6^e PCRD a été discutée ». Ce « projet » qui devait être envoyé pour discussion n'a jamais été joint. On nous annonce pour le 26 la réunion à la Sorbonne²⁷ à l'appel du CAPJPO, et la lettre envoyée aux présidents des universités Paris VI et Paris VII « pour transmettre la brochure, passer des communiqués sur la liste de diffusion, avoir une adresse mail, expliquer la position sur la suspension des accords de coopération scientifique avec Israël. ». **Le 27**, nous sommes appelés à rejoindre la Manifestation « contre la guerre en Irak et pour une paix « juste et durable en Palestine ». Il y aura à cette occasion une nouvelle distribution de la brochure « explicative ». Un autre message diffuse l'appel du CJSUP, à la « suspension des accords de coopération scientifique avec Israël » et demande d'aider à distribuer la brochure lors des soirées organisées à l'ENS-Ulm sur la question Israël – Palestine, les 26,27 et 28 novembre. Une nouvelle lettre-pétition est rédigée demandant la suspension des accords de coopération UE — Israël, en matière scientifique et en particulier la non participation d'Israël au 6^e PCRD. C'est le texte de la motion proposée par l'intersyndicale aux CA des universités. Aucune mention n'est faite de la déclaration du commissaire à la recherche de l'UE (23-25 avril), personne²⁸ ne note que l'article cité provient d'une déclaration qui en comporte quatorze, faite dans le contexte des « informations » du mois d'avril et qu'il est infirmé par les autorités de l'UE²⁹.

Le **2 décembre**, des courriers alertent sur la « *campagne de pression que fait Israël pour participer au 6^e plan PCRD* ». Pour mémoire, ce programme scientifique fonctionne comme c'est usuel sur appel d'offres, ici en fonction de sept domaines (cf. encadré).

Le dépôt de la motion, le vote et le contre-feu aux réactions

Dès la rentrée universitaire, les activistes continuent d'agir quotidiennement sur le thème du moratoire : débats, interventions, distributions de tracts. À la **mi décembre** un courrier du Bureau national du SNESUP évoque le vote du budget des universités. Le même jour la liste des syndiqués reçoit le compte rendu du dernier C.A. de Paris VII. Le SNESUP a déposé sa motion la veille. L'ordre du jour trop chargé conduit à en repousser l'examen au 7 Janvier 2003. Le C.A. de Paris VI vote cette motion³⁰ le **16 décembre 2002**. Un tract des syndicats SGEN-CGT est aussitôt distribué sur le campus, attestant que ces syndicats ont refusé de voter ce « *texte inodore* », ce « *compromis* » trop édulcoré. La motion et les résultats du vote sont immédiatement affichés sur la page web de l'université de Bir-Zeit³¹. Relatif silence des médias en France.

Entre le **16 et le 19** décembre quelques enseignants de Paris VII, dont je suis, décident de démissionner du SNESUP. Le terme de boycott utilisé dans ma lettre de démission ne fait l'objet d'aucun démenti, ni du syndicat, ni du responsable de section à l'Université Paris VII.

À la veille du vote du C.A. de Paris VII, la Présidence de l'université Paris VI devant les réactions à sa prise de position, comme le principal syndicat impliqué dans cette affaire (le SNESUP), tentent de garder la face en proclamant pour l'un qu'il a limité les dégâts, pour l'autre qu'il fait l'objet d'une campagne mensongère. **À la rentrée des vacances universitaires de Noël**, nos collègues protestent de la pureté de leur intention en argumentant que jamais ils n'ont utilisé le mot de boycott. C'est pourtant bien lui qui figure dans les tentatives antérieures de ruptures des relations scientifiques entre l'UE et Israël et qu'ils reprennent à leur compte. Face aux réactions déclenchées, en France et à l'étranger, par la position du CA de Paris VI, les tracts fleurissent sur le campus, comme les communiqués de presse de la présidence de l'UPMC (le 6 janvier) et des Syndicats pour nous avertir que nous sommes victimes d'une campagne de désinformation. Pourtant le communiqué de presse de la présidence de Paris VI précise que le C.A. « *a repoussé toute idée de boycott ou de moratoire* ».

Le **6 janvier**, en vue de préparer le vote du CA de Paris VII, nos collègues militants s'insurgent « contre les pressions » subies et font paraître un communiqué de presse commun à la CJSUP, CICUP, CGT (Universités Paris VI-P Paris VII), SGEN-CFDT (Paris VI-P Paris VII, CNRS), SNCS-FSU (Paris VI-P Paris VII, CNRS), SNESUP; FSU (Paris VI-P Paris VII) Sud Éducation (Paris VI-P Paris

VII, CNRS). L'ensemble est un tissu de contre information visant à dénoncer la « *campagne de désinformation* » à propos d'un boycott qui n'aurait jamais existé. Le communiqué du SNASUB-FSU veut « *rompre l'isolement insupportable dans lequel se trouvent nos camarades de Jussieu... [et] créer un front solidaire contre le mensonge*³² ». L'existence des accords existant entre l'Union Européenne et l'Autorité palestinienne n'est jamais évoquée, a fortiori les avantages que ces accords concèdent à l'Autorité palestinienne, nos collègues soutenant que les Palestiniens ne reçoivent aucune aide de l'Europe. Ils n'hésitent pas à parler d'entrave à la circulation alors qu'ils peuvent recevoir en France leurs collègues palestiniens et même séjourner dans le QG d'Arafat. Ils continuent de citer de façon incomplète la déclaration du Parlement Européen (du 10-04) et d'omettre les déclarations qui l'annulent. Ainsi les acteurs d'une campagne contre Israël tentent de se légitimer en essayant de faire prendre la décision par une institution de l'UE. Dans ce contexte, le C.A. de l'Université Paris VII-Denis Diderot, précise clairement que ses fonctions³³ sont incompatibles avec la prise de position dans laquelle on souhaite l'impliquer.

Après le vote de Paris VII, l'agitation se poursuit. Le nouvel objectif consiste à éviter l'annulation du vote de Paris VI. Le lexique et la thématique évoluent. Quelques-uns des « oublis » relevés par les critiques et les pétitions contre le boycott sont « réparés ». Il est question « *de l'action courageuse de nos collègues israéliens* », de deux pays, les attentats terroristes sont évoqués. Nos collègues veulent seulement obliger un État délinquant à respecter la loi du Parlement Européen. **Le 7 janvier** paraît le communiqué du SNESUP-FSU. **Le 8 janvier** communiqué de presse du SNESUP. Les syndiqués reçoivent la motion proposée par l'intersyndicale et le compte rendu du C.A. de Paris VII. De nouveau nos collègues se plaignent de la « *campagne de désinformation* » dont ils sont l'objet, il n'est pas question de boycott, ils « *n'ont jamais prononcé ce mot* ». Pour certains d'entre eux les interventions des membres du C.A. se répartissent en deux catégories : les « très riches » (celles des syndiqués SNESUP) et celles des « fourbes-confus-ennuyeux » (celles de ceux qui s'opposent au boycott), même membres du C.A. de Paris VII. Ils s'en désolidarisent. **Le 10 janvier** : réunion du Bureau national du SNESUP sur cette question.

Le C.A. de Grenoble II, (Université Pierre Mendès-France) examine une motion similaire, le texte reprend mot pour mot la déclaration syndicale en date du 7 janvier. Le terme C.A. de l'UPMF, remplace le sigle SNESUP. Il se prononce en faveur du non-renouvellement de l'accord cadre UE — Israël et annonce que « *les membres du C.A. de l'UPMF engagent des démarches en ce sens auprès des Groupes du Parlement Européen et du Parlement français* ». Dans son courrier du 14, une militante défend le C.A. de l'université Paris VI (dans lequel siège l'un de ses proches) et se plaint « *de pressions considérables* » et des pétitions qui circulent pour que le C.A. « *se rétracte le 27 janvier* ». Elle diffuse une déclaration qui affiche la

motion syndicale proposée au C.A. de Paris VII le 7 Janvier (mais non votée), suit la motion votée à Paris VI le 16 décembre (mais non citée). Elle souligne « *la campagne de désinformation centrée sur l'idée de boycott* ». Le lendemain, le courrier d'une collègue syndiquée témoigne, enfin, qu'il est incohérent « *d'évoquer des pressions en faisant de même* ». A ses interrogations sur le texte du syndicat, on lui répond que la paternité en incombe au C.J.S.U.P. (on se rappelle que les membres de ce comité sont en partie au moins les collègues militants du SNESUP). Enfin elle s'étonne qu'« *une question de politique étrangère soit abordée sans débat préalable pour une question qui ne figure ni dans les revendications du SNESUP PVII, ni du SNESUP National* » et elle demande à pouvoir s'exprimer ». Malheureusement la proposition d'une discussion directe avec elle s'avère aussi impossible. Pourquoi ?

Sur le campus de Jussieu, les syndiqués qui ont dénoncé le vote du CA de Paris VI se solidarisent brusquement avec lui sur le thème « *nous sommes fiers de notre CA*³⁴ ». Le Bulletin du SNESUP n° 474, du 19 janvier, comprend une double page sous le bandeau « *Union Européenne-Israël-Palestine* ». Il reprend le texte du CA de Paris VI « *ce texte ayant depuis fait l'objet de polémiques, mais très souvent sans être cité*³⁵ ». Il reproduit des extraits de la réponse d'Idan Segev à ce CA (*Libération* du 7 janvier), des extraits³⁶ de la résolution du 10 mai (c'est une coquille) du Parlement Européen et un communiqué du secrétariat et du Bureau National. Il argumente toujours dans les mêmes termes, évoque une rencontre avec Luc Ferry « *à ce propos* ». **Le 22 janvier** affiche d'une « *conférence* » sur le campus, « *L'université française face à la défense du droit à l'éducation en Palestine* », avec des membres du C.A. de Paris VI. Le programme comporte le vote du Parlement Européen du 10 avril, le vote du CA de Paris VI, la légitimité de cette décision, « *le point de vue de deux universitaires palestinien et israélien militant pour une paix juste au Proche-Orient* », les moyens de défendre ces droits (« *les échanges universitaires ? les accords tripartites ?* » (*sic*)). Les signataires sont les organisateurs de la « *motion* » SNESUP-FSU PVI-PVII, Sud Éducation, SNASUB-FSU, SGEN-CFDT, PVI-PVII-CNRS, FERC-Sup CGT PVI, CGT PVII, CJSUP et CICUP. **Le 27 janvier**, le CA de l'UPMC, Paris VI, refuse l'annulation de la motion votée, et vote une « *résolution* » lénifiante, assurant que la motion précédente a été mal lue. Le communiqué de presse du **28 janvier** nous explique comment la lire.

Nous prenons acte des communiqués du secrétariat et du bureau national du SNESUP, qui montrent une évolution de sa posture en condamnant pour la première fois « *les attentats suicides, les massacres aveugles d'innocents, le combat difficile et exemplaire que mènent avec d'autres pacifistes, nombre d'universitaires israéliens doit être vigoureusement soutenu, encouragé. Les citoyens d'Israël et de Palestine ont droit à la paix et à la sécurité.* » Les propositions de motion présentée aux C.A. des universités évoluent, mais persistent dans la citation incomplète et l'oubli de

« *détails* ». Parallèlement dans *Le Monde* du 7 Février M. Chemillier Gendreau sous le titre « *À propos d'un pseudo-boycott* » reprend « *l'affaire du prétendu « boycottage des universités israéliennes » qui aurait été réclamé en décembre 2002 par le conseil d'administration de l'université Paris VI.* »

À propos d'isolement

Dans cette affaire, nous avons constaté l'amalgame d'un syndicat avec un mouvement politique (mêmes mots d'ordre, mêmes réunions, même locaux que ceux de la CGT), l'attitude de certains syndiqués utilisant à la fois leur représentation syndicale et leur appartenance à telle ou telle association militante (CAPJPO, CSUP, CSPPP...), le détournement des moyens de l'Éducation Nationale (salaire, séjour, édition et diffusion de tracts). L'absence d'analyse politique réelle et le martelage de mots d'ordre. On est alors en droit de s'interroger sur l'origine de ces mots d'ordre.

Si, sur internet, les sites sont très mobiles et volatiles quant à leur contenu (nettoyage des sites web du SNESUP et de la CAPJPO après les réactions au vote de l'université Paris VI par exemple), on peut trouver une documentation instructive sur un site qui a été interdit mais dont le contenu et les liens restent actifs. Il s'agit d'« *Innovative Minds* »³⁷. Le titre des pages est « *Boycott Israël* ». L'essentiel des informations s'y réfère. On apprend que le site a été sollicité pour obtenir l'autorisation de reproduction de son tract en faveur du boycott d'Israël, entre autres pour diffusion dans les universités, les mosquées et les manifestations. Figure la liste des marques de produits à boycotter (de Gosard à Vittel en passant par IBM). Le « *calendrier de la campagne de boycott : de décembre 2002 à Janvier 2003* » est affiché. Parmi ces actions, la plus obstinée porte sur le boycott de Marks & Spencer à Londres et à Manchester. Mais nous trouvons aussi des documents sur la marche de Marseille (28 Septembre), les visites d'Ilan Pape à Manchester et à Londres en novembre³⁸. Une section est consacrée au boycott culturel — qui vise à empêcher les expositions de peintres israéliens par exemple. L'en-tête rappelle le boycott contre l'apartheid raciste en Afrique du Sud (sans préciser les acteurs) et conclue « *il est temps à présent de boycotter le sionisme raciste* ». Les liens sont faits avec le site français de la CAPJPO. Ce dernier affiche : la motion du CA de Paris VI, le séminaire scientifique international des universités palestiniennes-Paris XI, l'appel pour le droit à l'éducation à Birzeit, des appels faits entre avril et septembre 2002 pour le boycott des universités israéliennes, et pour un moratoire sur les relations scientifique et culturelle avec Israël, les réactions (il s'agit uniquement de celles qui soutiennent le boycott), et enfin les universités palestiniennes. On trouve donc là les textes fondateurs. Les communiqués de presse après le vote de Paris VI, les courriers de soutien, les réactions à l'« *invention du boycott* »³⁹ qui nous demandent de nous mobiliser pour éviter le nettoyage ethnique des Palestiniens. Une lettre de Balibar qui de

retour d'Israël et de Palestine souhaite « verser quelques éléments au dossier de la controverse relative au « boycott » des universités » (10 janvier 2003)⁴⁰. La déclaration commune de l'intersyndicale et Comité Palestine de Paris VI (Paris VII), celle de syndicats: SNASUB-FSU, SNCS, et du SNESUP-FSU.

Le site est aussi lié au site français du CSUP⁴¹. On peut y trouver entre autres un compte rendu d'un colloque universitaire israélo-palestinien (juin 2003) à Tel -Aviv, rapporté d'après *Le Monde* ; la motion du congrès de l'UNEF (mai) « contre la politique coloniale d'Israël » et la constitution de collectifs de solidarité avec les étudiants palestiniens. Outre la motion de l'université Paris VI figure la motion du CA de l'université Pierre Mendès France de Grenoble, le 10 janvier 2003, (13 voix pour, 5 abstentions, condamnant la politique israélienne de répression, elle s'achève sur la guerre contre l'Irak), la motion présentée par le SNESUP et l'UGEM à l'université Paul Valéry — Montpellier votée le 24 janvier (25 pour, 1 abstention, 1 refus de vote), suivie d'une motion sur la guerre contre l'Irak (22 pour, 1 contre, 5 refus de vote), le 7 mars à l'université de Paris VIII la motion est votée (14 voix pour et 7 contre — il n'est pas question de l'Irak). Les motions présentées et repoussées dans d'autres universités ne figurent pas sur le site. Suivent les communiqués syndicaux du 7 janvier (communiqué SNESUP-FSU) et des 24-25 janvier (Conseil de branche Enseignement Supérieur SGEN-CFDT). [Pour mémoire la résolution proposant l'annulation du vote du CA de Paris VI le 16 décembre a recueilli 2 voix pour, 34 contre, 1 abstention, 11 refus de vote. L'approbation du communiqué de presse de la présidence: 39 pour, 5 contre, 1 abstention, 3 refus de vote.]

Accessible aussi par ce lien, le texte des accords Euro-méditerranéenne entre l'UE et Israël (17 pages, 85 articles) dont seul un article (a.40) concerne la coopération scientifique et technologique, et stipule que ce point fait l'objet d'accord séparé. **Par contre il n'existe aucune référence sur les accords parallèles signés avec l'Autorité Palestinienne, qui impliquent le respect de trois points politiques (démocratie, droits de l'homme, lutte contre le terrorisme), qui est le seul partenaire à percevoir immédiatement 48 % du budget total effectivement distribué à l'ensemble des pays signataires, sans attente d'application des contre-parties**⁴². On y trouvera aussi la résolution du 10 avril du Parlement Européen.

S'affiche sous le titre ACADEMIC BOYCOTT, cette fois en anglais, les actions et déclarations, faites sur ce thème entre le 5 avril et le 25 octobre 2002. De l'appel du *Guardian* au boycott de St Jerome Publishing. L'un de ces titres est suggestif « *The Intifada Reaches The Ivory Tower...* » (« *l'Intifada atteint la tour d'ivoire: les scientifiques européens appellent au boycott d'Israël* » 25 avril 2002). Suivent les lettres de soutien en faveur du boycott, les adresses pour soutenir cette action, les cartes mails destinées à soutenir le boycott. Des documents prouvant « *la collaboration sioniste avec les nazis* ». Des liens avec des sites

divers en particulier américains et canadiens. Enfin, on trouve aussi les textes de quelques fatwa (n° 12798, 8822) d'imams (iranien, égyptien, libanais, irakien) qui prônent le boycott et le jihad (datées de novembre 2000 à avril 2002).

Une campagne systématique et programée

Dans ce contexte, il est difficile d'isoler des déclarations et des actions si coordonnées dans le temps comme dans le contenu. Que certains regrettent de s'être engagés dans une voie peu glorieuse tant mieux. Il serait toutefois plus satisfaisant de voir rectifier les erreurs faites au lieu de prêcher pour une campagne de désinformation. Cela serait surtout plus rassurant quant aux intentions réelles à long terme et nous aiderait à croire que le discours outrancier que nous avons entendu de la part de certains collègues syndiqués à l'université n'était le fait que de quelques égarés. Malheureusement, pour l'instant, nous devons nous contenter de rectifications et d'ajustements pour entendre parler de tous les éléments oubliés de cette campagne et repris après coup. Il s'agit de la reconnaissance de l'action des Israéliens, des attentats meurtriers – tout de même dénoncés comme atteinte aux droits de l'homme par Human Rights Watch en 2002 – de la coopération tripartite qui pendant toute cette période n'a jamais été évoquée dans son cadre administratif européen – alors qu'il existe depuis 8 ans – mais seulement de façon hypothétique et comme la conséquence possible des initiatives des militants pour la paix.

Voilà peut être de quoi donner raison à Balibar lorsqu'il mentionne, « sans être hypocrite... si j'avais à signer aujourd'hui un appel du même genre, je réfléchirais à nouveau [...] je pèserai le pour et le contre ». Certes, mais, dans ce contexte, on aimerait espérer que la réflexion ne porte pas seulement sur ce qui constitue la meilleure stratégie d'action, mais aussi sur le fait qu'une action décidée et entretenue à un niveau international, dans un contexte politique ciblé, peut potentialiser des forces [incontrôlables] contre la paix, même si son argument parvient à conforter les « bonnes consciences ». Nous ne manquons pas d'exemples aujourd'hui⁴³. ■

1. Indépendamment du caractère inhabituel de ces interventions, j'estimais que leur approche de la question ne ferait que mettre de l'huile sur le feu ici et là-bas.

2. Selon la même source, 800 français y assistent

3. Il y a eu à Paris et en banlieue quelques attentats antijuifs et en Israël une recrudescence des attentats suicides.

4. En particulier à Paris VI et Paris VII

5. FCI, 27 français sur les 34 personnes de la « mission » se trouvent depuis le 31 mars dans le palais d'Arafat. Parmi eux 5 étudiantes, quatre à l'Institut d'Études Politiques et une à l'Institut des Hautes Études d'Amérique Latine)

6. Le même jour une signataire de la pétition en faveur du boycott, fait circuler en France un message en provenance de l'université Columbia (l'université d'où vient l'appel de Ramallah) indiquant qu'une enquête des R.G. dote Le Pen de 42 % des voix au second tour et invitant à voter en conséquence. C'était un canular.

7. Les réunions sont régulièrement annoncées dans le local C.G.T. de Paris VI. Les messages sont transmis aux organisations syndicales de Paris VII et au SNESUP de Paris VI.

8. Il s'agit de l'université An-Najah qui se trouve à Naplouse, connue pour être une fabrique de « martyrs », mais comme la prononciation

- d'un nom étranger est trop compliqué pour nos pacifistes de même ils n'hésitent pas à simplifier les dénominations.
9. « nous avons décidé »
 10. Sur place depuis juin 2001, et soutenue par des ONG, la confédération paysanne, Droits devant, le DAL...
 11. Membre de la mission civile de retour de Ramallah
 12. Dans une période particulièrement difficile où le fonctionnement de l'université est altéré par les travaux de désamiantage.
 13. Professeur de droit à Paris VII, M. Chemillier Gendreau s'exprime assez souvent à propos du Proche-Orient en particulier dans *le Monde Diplomatique*. Dans le numéro de décembre 2002 (p. 22-23), par exemple, elle explique très clairement sa position dans un article intitulé « *Contre l'ordre impérial, un ordre public démocratique et universel* ». Elle y prône comme règle fondamentale « *L'intérêt public universel* ». L'impérialisme est lié au « *capitalisme financier multinational et intergouvernemental* », et les problèmes politiques les plus graves du moment sont pour elle : « *la guerre en Afghanistan, après le 11 septembre, le silence sur la Tchétchénie, le mutisme douloureux sur la Palestine, la faiblesse de l'opposition à la guerre contre l'Irak* ». Ses très bonnes intentions dans la défense du plus faible l'ont entraîné à faire l'apologie de l'ouvrage *Je rêve d'une autre vie (Moi le clandestin de l'écriture)* de Youcef D. (éd. Au Diable Vauvert, Paris, 2002). Dans l'article (*Monde Diplomatique*, avril 2002, p. 34) intitulé « Une mesure de l'humain, Clandestin à Paris » elle écrit « *La vie de quelqu'un qui se trouvant du mauvais côté, de celui du malheur, malheur d'être arabe en France...* » plus loin « *Cela donne un récit d'une force rare, une force à la mesure des dangers que court l'auteur, du destin qui l'emprisonne* ». Enfin elle conclue « *Youcef D. met en lumière les impasses d'une société fracturée et nous offre ainsi une magistrale leçon de politique* ». Dans *le Monde des Livres* du 12 avril 2002 (p. VIII) Alain Salles présente le même ouvrage sous le titre « *Duel d'écrivains polymorphes* » en sous titre « *Denoël accuse Claude Andrieux-Youcef M.D. d'avoir plagié Paul Smaïl, double de Jack-Alain Léger* ». Pour simplifier, l'ouvrage a été écrit sous un pseudonyme par Claude Andrieu « *franco-marocain, connaît l'arabe et la littérature, ne parle pas verlan et n'a pas vécu dans une cité* » et il connaît quelques déboires à cause des similitudes existant entre son ouvrage et celui de Jack-Alain Léger alias Smaïl auteur de *Vivre me tue* (Balland, 1997). La très grande capacité de certains « intellectuels » à laisser croire que l'alternative politique dans le monde d'aujourd'hui se réduise à choisir son camp entre celui du gentil petit Guignol ou celui du grand méchant loup (ou gendarme) laisse perplexe.
 14. Qui s'est fait remarqué quinze jours avant par un article particulièrement déplacé et cruel sur la mort de David Gritz, voir dans *Le Monde* du 25/08 les réactions de ses parents, soucieux de ne pas servir d'otage politique à tel ou tel, « Indécence », et de l'une de ses enseignants Chalié « Aveuglement »
 15. Jumelée depuis plusieurs années aux universités Paris VII et Paris IX.
 16. International Network of Engineers and scientists for global responsibility dont le syndicat est membre
 17. En fait les exemples donnés sous couvert de *numerus clausus* par nos collègues syndiqués sont ceux d'étudiants en échec patent, refusés par plusieurs universités y compris dans leur pays d'origine.
 18. Sont distribués deux de ses articles repris dans *Courrier International* (2000) et *Damoclès* (2001) et un entretien avec G. Paris (*Le Monde* 2002). Il y exprime sa stratégie opposée à « un conflit frontal suicidaire » contre Israël et s'inscrit en faveur d'une lutte mieux organisée (comités populaires, solidarité sociale, boycott économique...)
 19. Plusieurs faits me laissent penser qu'ils s'agit d'une stratégie délibérée de placer Israël en faute par rapport aux droits de l'homme. Ainsi le conférencier cherchant des exemples de mauvais traitement cite le cas de l'un de ses collègues torturé par les Israéliens utilisant la privation de sommeil mais il commente « *de toutes façons on ne peut pas le prouver* ». De même l'un des membres présent de la « mission civile internationale pour la paix » décrit les incidents sciemment créés aux check points, et auxquels il a participé, pour « *pousser les soldats israéliens à la faute* » afin de justifier par la suite l'accusation d'atteinte aux droits de l'homme.
 20. Tant sur le plan culturel que politique, il faut constater que le rapport n'est pas en faveur des collègues présents. Ils ne prennent même pas la peine de prononcer correctement le nom de leur « protégé » qui parle couramment au moins quatre langues, le mépris qui leur est opposé est d'ailleurs clair. Et lorsque l'un des participants casse la chaise sur laquelle il est assis, en se balançant, le prestige des hôtes est à son apogée. Sur le plan idéologique on peut aussi s'interroger sur ce qui les rassemble quand Saleh Abdel Jawad leur explique que « *lorsque les dirigeants écoutent le peuple c'est le chaos* ». Cet écart lui permet aussi de soutenir que « les très grandes bibliothèques anciennes de Palestine ont été détruites par les Israéliens ».
 21. La *fatwa* du Cheikh Qaradawi. Le contenu des *fatwa* publiées sur les pages de différents sites sur le boycott d'Israël est identique, jusque dans le détail des produits à boycotter, au discours de nos collègues, (Cf. infra)
 22. Sans doute les signataires de la pétition qui porte ce nom
 23. Au verso une double page contre la politique intérieure de Sarkozy qui « *créé une France de suspects* ».
 24. Dans sa lettre du 10 janvier 2003 Balibar se plaint des difficultés qu'il a rencontrées dans l'organisation de ce voyage.
 25. Ces derniers temps nous avons appris que des militants d'Attac fabriquent leur Coca-Cola, comme les islamistes le Mecca cola.
 26. Les signataires habituels pour les associations et les partis politiques (LCR, ATTAC, Verts) et pour Jussieu la commission boycott de la CCIPPP (Campagne civile Internationale pour la Protection du peuple Palestinien), CAPJPO.
 27. Toujours ATTAC, Pas en notre nom et M^{me} Chemillier Gendreau (comme représentante du droit international)
 28. Pour citer Saleh Abdel Jawad « *cela ne m'intéresse pas de parler avec vous, vous êtes convaincus d'avance* ».
 29. Ces éléments ne seront rajoutés dans les courriers soutenant le vote du CA de Paris VI qu'après le 10 janvier 2003.
 30. Voir annexe 1.
 31. L'université (de Ramallah) qui a réservé à Jospin, premier ministre de la France, un accueil « pierreux », explique sur sa page web que le respect des droits de l'homme l'empêche d'afficher sa page de campagne voir <http://right2edu.birzeit.edu/disclaimer.htm>.
 32. Quelques lignes plus bas il nous annonce aussi que l'accord de 1995 UE/I, n'est entré en vigueur qu'en 2000, du fait de la ratification tardive de la France et de la Belgique.
 33. Le 9 janvier, plusieurs institutions font connaître leur réaction au vote du CA de l'université Paris VI. L'UNESCO, par la voie de Kai-chiro Matsuura comme Walter Schwimmer pour le Conseil de l'Europe soulignent l'importance de la poursuite, voire du renforcement de la coopération scientifique dans des situations de conflit et leur refus de pénaliser unilatéralement l'un des membres du conflit.
 34. Campagne de l'intersyndicale (14 janvier) parodiant « j'ai honte » de Claude Cohen-Tanoudji.
 35. Il peut être utile de rappeler que les gestionnaires de pétitions et de sites contre le boycott ont pris soin de citer intégralement tous ces documents. À l'inverse, sur les sites islamistes ou les sites des militants en faveur de l'isolement politique, économique et scientifique d'Israël on ne trouve aucun texte, déclaration ou courrier manifestant une opinion divergente. Le seul texte officiel trouvé est le B.O. qui reprend les accords UE/I. Ce texte comme l'intégralité du texte du PE n'ont été affichés qu'après les réactions au vote de Paris VI. En particulier la mention de la réprobation de l'exécutif européen au vote du Parlement à Strasbourg n'est mentionné que dans le communiqué du 13 janvier 2003 du CICUP, affiché sur le site du CAPJPO.
 36. Toujours l'article 8
 37. À la date du 25 juillet 2003 à l'adresse <http://www.imminds.co.uk/boycott.isr.html>. Selon ses promoteurs, la « *terreur sioniste* » a obtenu la fermeture du site. L'en-tête de cette information est simplement « *Zionist Terrorism in Cyberspace* ».
 38. Systématiquement les références sont celles d'universitaires juifs — Steven Ross qui a lancé le premier l'appel publié par le *Guardian* pour demander le boycott des universités israéliennes pour protester contre « la réoccupation des territoires palestiniens et la violation des droits de l'homme. On précise qu'il s'agit d'un juif dont la famille a disparu pendant « *l'Holocauste* » (*sic*). Sa femme Hilary refuse sa participation à un colloque où des Israéliens sont présents. Parfois des rabbins de Neturei Karta, pour réfuter le droit d'Israël à être un État. Par contre le fait que M^{me} le Pr. Baker soit égyptienne ne semble pas pour les auteurs lié à sa décision d'expulser les deux membres israéliens du comité scientifique d'une revue (les Pr. Toury et Shlesinger, cette dernière étant militante d'Amnesty International et impliquée dans l'aide aux Palestiniens en Israël). M^{me} Baker se justifie en proclamant « *This is my interpretation of the boycott statement* ». De même lorsque nos collègues mentionnent que le nombre de participations d'Israël au 5^e PCRD dépasse les 400, il s'agit évidemment du comptage d'individus et non de l'engagement d'universités.
 39. Pour utiliser la terminologie de P. Lederer (CNRS, Orsay).
 40. « Membre fondateur du Comité français de solidarité avec l'Université de Birzeit (« étendu à l'ensemble des Universités palestiniennes »). Il a pu participer à une rencontre internationale à l'université de Tel-Aviv, des associations humanitaires et des ONG israéliennes et palestiniennes, l'UNRWA et un centre d'étude palestinien (Ramallah).
 41. <http://www.solidarité-birzeit.org>
 42. Sur ce point, il en est de même pour l'Algérie pour laquelle on se borne à souhaiter que ces aspects non régulés dans le cadre d'un premier plan le seront à l'avenir... Il semble que l'Égypte qui vient de signer ces accords, tente pour sa part de s'y conformer (cf. le rapport de l'Assemblée Nationale).
 43. Quand les « altermondialistes » décident en août 2003 de fabriquer leur propre coca-cola, il est difficile de ne pas associer cette action à la création du mecca-cola.

Le boycott universitaire d'Israël : perspectives mondiales

MANFRED GERSTENFELD, PRÉSIDENT DU COMITÉ DES MEMBRES DU JERUSALEM CENTER FOR PUBLIC AFFAIRS DE JÉRUSALEM. AUTEUR DE « L'EFFONDREMENT DES MYTHES EUROPÉENS : L'ORIGINE POST-HOLOCAUSTE DE L'ANTISÉMITISME CONTEMPORAIN ».

La première tentative importante de boycott à l'encontre d'universitaires israéliens a été lancée l'année dernière par des professeurs britanniques Steven et Hilary Rose, tous deux d'origine juive. Ils prétendaient que les universitaires israéliens étaient les seuls ressortissants d'un pays non membre de l'Union Européenne à pouvoir poser leur candidature aux bourses octroyées par Bruxelles. Du fait du comportement d'Israël à l'égard des Palestiniens, cette suspension était amplement justifiée.

Le 6 avril 2002, une lettre ouverte était publiée par le quotidien britannique *The Guardian*. Elle appelait à un moratoire sur les liens culturels et scientifiques avec Israël, tant au niveau européen qu'au niveau national, jusqu'à ce que le gouvernement israélien se décide à se soumettre aux résolutions de l'ONU et à ouvrir « de sérieuses négociations de paix avec les Palestiniens, sur la base des propositions des plans de paix, comme le plus récents d'entre eux, parrainé par l'Arabie Saoudite et la Ligue Arabe ».¹

Au départ, environ 120 personnes signèrent la pétition, dont 90 en Grande-Bretagne. Dès le 11 avril, plusieurs centaines de signatures avaient été recueillies dont 10 d'universitaires israéliens — deux venant de l'Université Hébraïque, trois de l'Université de Haïfa et cinq de l'Université de Tel Aviv.

Quelques semaines plus tard une initiative similaire recueillait 90 signatures en Australie. Elle provenait de John Docker, un auteur Juif Australien, de l'Université Nationale australienne, et de Ghassan Hage, un chrétien libanais, maître de conférence en anthropologie à l'Université de Sydney².

Après la pétition Rose, un deuxième événement fit la une des médias en Grande-Bretagne. Mona Baker, professeur d'origine égyptienne de l'Université des Sciences et des Technologies de Manchester (UMIST), renvoyait deux universitaires israéliens du comité de rédaction de deux publications qui lui appartenaient et dont elle était aussi la rédactrice en chef. De nombreuses protestations forcèrent UMIST à mener une enquête sur cette affaire.

L'enquête conclut que le professeur Baker était dans son droit car ses publications ne dépendaient pas de l'université. John Garside, vice-président de UMIST fit siennes les conclusions de l'enquête, non sans ajouter que les professeurs israéliens auraient été réintégrés si les publications avaient été sous la juridiction de l'université. Il n'est pas surprenant que la décision de l'UMIST ait été ressentie comme une victoire par les

boycotteurs³.

Aux États-Unis, on déploya une énergie considérable pour pousser les universités à retirer leurs participations dans des fonds d'État israéliens. Tout en rencontrant un écho certain, cette initiative ne fut pas couronnée de succès. Dès octobre 2002, des pétitions appelant à retirer les investissements circulaient dans plus de 50 universités américaines. Plus de 7000 étudiants et enseignants de faculté de l'Université de Californie manifestèrent leur soutien à cette action.

Vers la fin de l'année 2002, plusieurs mouvements de boycott d'Israël, portant sur des domaines différents, étaient lancés dans les universités françaises. Ce qui se passa à l'Université de Paris VI (faculté Pierre et Marie Curie) eut un énorme retentissement. Le conseil d'administration de cette université adopta le 16 décembre 2002, une pétition réclamant le non renouvellement des accords d'association entre l'Union Européenne et Israël. Il eut vingt-deux voix pour, quatre contre, six abstentions et un refus de vote⁵.

La réaction au boycott

Ces initiatives de boycott prirent au dépourvu les universitaires israéliens et les organisations juives de la Diaspora. Ils improvisèrent, sans parvenir à coordonner leurs réponses. Par exemple, en réaction à la lettre ouverte parue dans *The Guardian*, des universitaires publièrent des réponses, à titre individuel, sans se consulter⁶.

Une des rares initiatives conséquentes vint de l'Université Hébraïque. Elle créa un site Internet appelant les universitaires à apporter leur soutien contre le boycott. Le site attira beaucoup de signataires. En juin 2003, 15 000 universitaires avaient signé la pétition anti-boycott. Des actions similaires furent développées en Australie et aux États-Unis⁷.

Des universitaires de premier rang apportèrent leur soutien personnel à Israël, en particulier la baronne Susan Greenfield, scientifique britannique spécialiste du cerveau et directrice du Royal Institution (Grande-Bretagne). Elle annonça son intention de conduire une délégation comprenant les plus grands chercheurs britanniques, en Israël, Jordanie et en Égypte à la mi-mars 2003, pour manifester « une attitude positive contre les efforts de boycott en cours⁸ ».

Une autre initiative contre le boycott fut la création des « Universitaires Internationaux Amis d'Israël » (International Academic Friends of Israël — IAFI). Cette organisation dirigée par Andrew R. Marks, directeur du Département de Physiologie et de Bio-

logie Cellulaire de l'Université de Columbia, s'est proposée « *de promouvoir des colloques scientifiques internationaux en Israël; de réunir, dans des forums, de grands scientifiques israéliens et internationaux, de valoriser les réalisations des scientifiques et des intellectuels israéliens et enfin, d'offrir des bourses universitaires aux États-Unis à des étudiants israéliens et palestiniens*⁹. » Outre les Américains, le comité de direction comprend des universitaires de France, d'Israël, d'Italie et de Suisse.

La France et l'Italie

À l'annonce de la motion de soutien du boycott contre Israël de Paris VI, l'Union des Étudiants Juifs de France (UEJF) organisa une manifestation le 6 janvier 2003. Le philosophe Bernard-Henry Lévy y prit la parole : « *L'Université française est la seule institution d'importance qui n'ait pas fait son mea culpa pour son attitude sous le régime de Vichy. De ce fait, le boycott [des universités israéliennes] par Paris VI paraît d'autant plus honteux*¹⁰. » Il ajouta que les universités israéliennes sont « *le cœur de la paix* ».

Il faut également noter la publication (« L'Université française sous influence »), sous forme d'un placard publicitaire d'une demi-page dans le journal *Le Monde* (14 janvier 2003), d'une pétition lancée par un groupe de professeurs. D'importantes personnalités universitaires de toutes les disciplines la cosignaient.

La position de Paris VI fut condamnée par le ministre de l'éducation, Luc Ferry et par le maire de Paris, Bertrand Delanoë. Ces protestations publiques obligèrent la direction de la faculté à retirer sa motion. Soutenant que l'Université n'était pas habilitée à débattre de problèmes politiques ou religieux, une autre faculté parisienne, Paris VII, repoussa une proposition similaire¹¹.

En Italie, les directions de plusieurs universités désapprouvèrent les initiateurs de la pétition qui n'avait été signée que par quelques intellectuels. Maurizio Rispoli, recteur de l'Université Ca'Foscari de Venise, déclara que les signataires n'engageaient qu'eux-même et qu'ils ne reflétaient pas la position de l'Université.

Selon lui, « *les accords de collaboration scientifique et d'enseignement entre les institutions universitaires croissent sans arrêt indépendamment des orientations politiques des gouvernements de chaque état. Nous sommes convaincu que les communautés scientifiques doivent contribuer au partage des connaissances et des découvertes mais aussi au maintien des valeurs de liberté, de tolérance et de respect entre les peuples*¹². » Le grand hebdomadaire italien *Panorama* publia un article sur le boycott intitulé : « *Vent d'antisémitisme à Ca'Foscari*¹³ ».

Le projet de boycott a-t-il échoué ?

À la fin du mois de juin, l'auteur de ce texte a fait une recherche Internet du mot boycott sur www.google.com. Il y avait plus de 850 000 références. Sur les cinquante premières, deux concernaient

Israël et n'étaient pas particulièrement destinées à la communauté universitaire. D'autres se référaient à des boycotts contre la France ou contre des sociétés comme Nestlé, Esso, Delta Airlines, etc. Les liens sont classés suivant la fréquence à laquelle ils sont visités. Peut-on en conclure que le sommet de la vague du boycott universitaire est passé ?

Plusieurs intellectuels Israéliens et des dirigeants juifs américains m'ont affirmé qu'à leur avis le boycott universitaire d'Israël avait échoué. Ils insistent sur le fait qu'aucune institution universitaire d'importance ne l'a soutenu, que pas une Université américaine n'a décidé de se débarrasser de ses actions israéliennes, et que l'Université de Paris VI a dû retirer sa motion. De plus les pétitions contre le boycott rassemblèrent beaucoup plus de signatures dans le monde entier que celles qui étaient pour.

Malgré tout, une telle conclusion est superficielle et cela pour plusieurs raisons. En mai 2003, une motion soutenant le boycott académique d'Israël obtenu le tiers des suffrages à la conférence de l'Association des Professeurs d'Université- un des deux syndicats de l'Enseignement Supérieur de Grande-Bretagne¹⁴.

De plus, ce serait une erreur de comparer les boycotts contre Israël à ceux qui par exemple visent la France. Les politiciens américains qui s'en sont pris à la France l'on fait dans la colère du moment, sans une longue accumulation d'animosité envers ce pays. Aux États-Unis, le boycott généralisé contre la France est apparu brusquement et disparaîtra peut-être tout aussi vite. Par contre, parmi ceux qui invitent au boycott contre Israël, nombreux sont des ennemis de longue date. Pour eux, le boycott est une action parmi beaucoup d'autres contre Israël. Si une de leurs campagnes échoue, ils en lancent une autre, d'autant plus qu'ils n'encourent aucun risque. Israël et les Juifs se cantonnent à une tactique de défense et n'attaquent que très rarement.

Le défaut d'analyse du phénomène de boycott

Quand on prend en compte le nombre des initiatives universitaires de boycott contre d'Israël, il est surprenant de constater que ni les universitaires israéliens, ni les organisations de défense juives n'ont entrepris de recherches sérieuses sur la nature de ce phénomène

De telles études sont particulièrement importantes pour éclairer les nouvelles attaques toujours potentielles. La connaissance stratégique des motivations et du *modus operandi* des boycotteurs est essentielle pour parer à la vulnérabilité d'Israël lors de prochaines campagnes.

Plusieurs questions importantes nécessitent une analyse détaillée :

1. Quelles sont les principales formes du boycott universitaire et les problèmes afférents ?
2. Quels sont les liens entre le boycott universitaire et le problème de l'antisémitisme ?

3. Quelles actions ont été conduites pour contrecarrer le boycott?
4. Quelles ont été les principales forces qui ont réagi contre le boycott et qu'ont-elles fait?
5. Comment le monde juif et Israël auraient-ils pu réagir de manière plus efficace et comment organiser de futures ripostes?

Une étude, réalisée par le Centre des Affaires Publiques de Jérusalem et le Congrès Juif Mondial, a fourni une première réponse à certaines de ces questions, ce qui ne doit pas faire oublier qu'un approfondissement demeure indispensable. Voici quelques-unes de ces conclusions.

Les principaux aspects du boycott académique

Les principales formes du boycott universitaire et leurs conséquences, se résument de la façon suivante :

1. Essayer d'empêcher des universitaires israéliens d'obtenir des bourses. C'était le principal but des universitaires qui ont lancé l'appel au boycott dans *The Guardian*.
2. Inciter des institutions universitaires à rompre leurs relations avec les institutions et les universitaires israéliens. Ces tentatives ont été les plus poussées en France et en Grande-Bretagne.
3. Convaincre les universitaires de ne pas aller en Israël.
4. Essayer d'empêcher les publications des universitaires israéliens. Plusieurs exemples ont été rendus publics. Un des cas les plus cuisants est celui d'un enseignant israélien (et pro palestinien) à l'Université Ben Gourion de Beersheva, dont l'article a été rejeté par une publication universitaire de gauche¹⁵.
5. Refuser de superviser les travaux d'universitaires israéliens. Les universités israéliennes demandent souvent à des universitaires étrangers de superviser le travail de leurs chercheurs dans la perspective d'une promotion. Des spécialistes de l'Université Hébraïque m'ont dit qu'ils avaient essuyé des refus. Un des refus émanait d'un professeur juif qui fit parvenir une lettre de récusation carrément antisémite.
6. Inciter au retrait des placements des fondations universitaires en valeurs israéliennes, phénomène plus particulièrement américain.
7. Bannir les organisations juives des campus. Un des cas les plus connus concerne l'association Hillel à l'Université Concordia de Montréal¹⁶.
8. Le boycott officieux. Toutes les activités de boycott ne sont pas officielles. Plusieurs universitaires israéliens m'ont raconté que certains collègues, avec qui ils avaient des relations de longue date, les avaient interrompues sans la moindre explication.
9. Rendre la vie impossible aux étudiants juifs ou israéliens. Un des cas parmi les plus graves, concerne l'Université Libre de Bruxelles où des étudiants pro israéliens ont reçu des menaces de mort. La création d'un environnement hostile aux juifs n'est d'ailleurs

pas limité aux universités¹⁷ ; il semble se produire dans différents endroits. Un ouvrage français, *Les territoires perdus de la République*¹⁸, a enquêté sur toutes sortes de violences contre des élèves juifs en France sur une période de plusieurs années, essentiellement du fait d'enfants maghrébins.

10. Briser la carrière des universitaires pro israéliens dans les établissements occidentaux.

Le lien avec l'antisémitisme.

La deuxième question importante concerne l'aspect antisémite du boycott universitaire contre Israël. Elle doit être posée dans le contexte de divers symptômes qui touchent les Juifs et Israël dans la société occidentale. Le premier de ces phénomènes concerne le rôle de l'importante immigration arabo-musulmane et la radicalisation de groupes significatifs de cette communauté, qui s'accompagne d'une propagande antisémite haineuse. Dans le monde universitaire, on retrouve ces milieux arabes radicaux notamment dans le cas des États Unis dans les facultés d'étude du Moyen-Orient et du monde islamique, une des principales disciplines qui encourage l'antisémitisme dans les universités. Les syndicats d'étudiants arabes sont aussi des vecteurs importants de cette haine.

Le second facteur décisif du développement de l'antisémitisme est l'imprégnation du discours palestinien dans la société occidentale, en particulier à gauche. Le troisième est l'antisémitisme traditionnel, latent, surtout en Europe, qui a été ignoré depuis des années.

Un autre problème vient de ce qu'en de multiples occasions, ce sont des Juifs qui se sont portés au premier rang des attaques contre Israël. Jusqu'à présent, Hilary et Steven Rose semblent en avoir bénéficié dans leurs agissements en faveur du boycott. Cela leur a assuré une large publicité, y compris une interview complaisante dans *The Jerusalem Post*¹⁹.

Le boycott universitaire présente encore une autre facette, dans la mesure où il ne reflète pas seulement des phénomènes de société d'ordre général. Il est aussi l'expression des problèmes spécifiques de beaucoup d'universités occidentales ou des forces radicales puissantes se sont implantées depuis des décennies. Les campagnes de boycott contre Israël ont apporté des preuves nouvelles de ce phénomène, démontrant qu'un nombre important de personnels titulaires, d'opinion radicale, sont présents dans le monde universitaire où ils contribuent à saper les bases de la société au lieu de participer avec objectivité à l'enrichissement de la connaissance.

L'affaire Wilkie

L'affaire Andrew Wilkie pourrait bien constituer un modèle de combat contre le boycott. Wilkie, professeur de pathologie à l'Université d'Oxford, avait refusé d'employer Amit Duvshani, un étudiant israélien, dans son laboratoire. Dans son email du 23 juin

2003, largement diffusé sur Internet par des opposants au boycott, Wilkie écrivait : « *Merci de m'avoir contacté, mais je ne pense pas que ce sera possible. Je suis indigné par le fait que les Israéliens croient qu'ils peuvent bénéficier d'une grande considération morale à cause du traitement épouvantable qu'ils ont subi pendant l'Holocauste, alors qu'ils violent les droits de l'homme des Palestiniens qui souhaitent simplement vivre dans leur propre pays. Je suis sûr que vous êtes quelqu'un de bien sur le plan personnel, mais il n'est pas question que j'emploie quelqu'un qui a servi dans l'armée israélienne. Vous savez probablement que je ne suis pas le seul scientifique britannique qui adopte ce point de vue mais je suis sûr qu'en cherchant bien, vous trouverez un autre laboratoire qui vous conviendra.* »

Il semble que l'Université d'Oxford a reçu beaucoup de protestations dans les jours qui suivirent. IAFI publia un communiqué de presse dans lequel Andrew Marks écrivit : « *La discrimination flagrante d'un scientifique par le professeur Wilkie, uniquement en raison de sa nationalité est une menace dangereuse contre la liberté intellectuelle et scientifique*²⁵. »

L'Université d'Oxford réagit rapidement. Le 27 juin un communiqué de presse condamnait la conduite de Wilkie et annonçait une enquête. Il était accompagné d'une lettre personnelle d'excuses de Wilkie. Le 4 juillet, l'Université annonça qu'elle transmettait le cas Wilkie devant la commission disciplinaire du corps enseignant. Dès lors, Wilkie avait 28 jours pour se défendre par écrit des accusations dont il faisait l'objet. Entre temps il ne serait pas autorisé à participer à un recrutement d'enseignants ou d'étudiants, quel qu'il soit²⁶.

On saura avec le temps si l'affaire Wilkie aura été un tournant dans le boycott universitaire d'Israël. Par contre, ce qui est certain, c'est que la démarche qui a transformé en quelques jours Wilkie d'accusateur en accusé peut être reproduite et affinée pour des cas similaires, à l'avenir. ■

* Cet article a été publié sous une forme plus large dans *Post holocaust and Antisemitism*, n° 12, september 1, 2003.

1. « Protestations contre l'appel au boycott européen des relations universitaires et culturelles avec Israël » *The Guardian*, Communiqué de Presse Original, 6 avril 2002, www.euroIsraël.huji.ac.il/original.html.
2. Patrick Lawnham, « Conflit dans l'Université sur les sanctions contre Israël » *The Australian*, 22 mai 2002.
3. Polly Curtis, « Umist, un professeur échappe à une action disciplinaire. » *The Guardian*, 30 janvier 2003.
4. « La guerre des campus contre Israël » *Time*, 7 octobre 2002.
5. Communiqué de presse de l'Université Pierre et Marie Curie.
6. www.geocities.com/academic_freedom_au/list.html
7. www.anti-boycott-petition.org
8. Sue Fishkoff, « Des scientifiques britanniques conduisent une mission « anti boycott » » *The Jerusalem Post*, 5 mars 2003.
9. www.iafi-Israël.org. « Qu'est-ce quel'IAFI » l'Association Internationale des Amis d'Israël.
10. X.T. « Claude Lanzman appelle au boycott des boycotteurs, » *Le Monde*. 6 janvier 2003.
11. Philip Carmel, « Une levée de bouclier contraint l'Université de Paris à lever la menace de boycott d'Israël. » *JTA*, 9 janvier 2003
12. Sar D'Ascenzo, « Nous boycottons les professeurs israéliens, ils soutiennent Sharon » *Corriere Del Veneto*, 8 février 2003
13. Silvia Grilli, « Relents d'antisémitisme à Ca'Foscari, » *Panorama*, 13 février 2003.
14. Will Woodward, « Les enseignants rejettent l'appel au boycott d'Israël » *The Guardian* 10 mai 2003.
15. Edward Alexander, « Le boycott universitaire d'Israël : un retour à 1933? » *The Jerusalem Post*, 2 janvier 2003.
16. Bram Eisenthal, « Les enseignants pro arabes de l'Université de Montréal ferment le campus à Hillel selon un tract israélien » *JTA*, 5 décembre 2002.
17. Sharon Sadeh, « Menace de mort contre des activistes pro israéliens au campus de Bruxelles » *Ha'aretz*, 21 décembre 2002.
18. Emmanuel Brenner *Les Territoires perdus de la République* (Paris: Mille et Une Nuits, 2002)
19. Ori Golan, « Un opposant consciencieux, » *The Jerusalem Post Magazine*, 17 janvier 2003.
20. Laurence H. Summers (www.acj.org), « Discours à la prière du matin » 17 septembre 2002.
21. Claude Cohen-Tannoudji, « J'ai honte » *Le Monde*, 4 janvier 2003.
22. Donald Kennedy, « Quand la science et la politique ne vont pas ensemble » *Science*, Volume 296, 7 juin 2002.
23. « Contre le boycott des scientifiques israéliens » Editorial, *Nature*, Volume 417, mai 2002.
24. Allan Bloom, *The Closing of the American Mind* (New York: Simon & Schuster, 1988)
25. www.iafi-Israël.org « Mise au point des Amis Universitaires d'Israël sur la réponse du Professeur Andrew Wilkie's de l'Université d'Oxford, niant sa prise de position fondée sur la nationalité dans l'affaire du scientifique israélien » : Communiqué de presse, 27 juin 2003. New York: International Academic Friends of Israel.
26. Luke Layfield, « Oxford « horrificée » par un professeur qui jette de l'huile sur le feu dans la querelle du boycott » *The Guardian* 4 juillet 2003.

COTISATION 2004

Cotisation annuelle 2004 (trois numéro par an) 22 €

Cotisation de soutien (à partir de 100 €)

Nom, prénom :

adresse :

.....

Montant :

Date :

email (facultatif) :

(chèques à l'ordre de l'Observatoire du monde juif, la cotisation va de janvier à janvier)

Votre cotisation vous permettra de recevoir le Bulletin publié par l'Observatoire du monde juif et d'être informé de toutes les manifestations organisées par l'Association.

DE L'ANTISIONISME À L'ANTISÉMITISME

La confusion des genres

SHMUEL TRIGANO, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS

La conception qui voit dans l'antisionisme une opinion parmi d'autres est communément partagée. L'antisionisme est tenu pour une opinion politique et idéologique légitime, jouissant de la respectabilité découlant du pluralisme politique. Or le jugement négatif qu'émet l'antisionisme ne concerne pas seulement la politique d'un gouvernement israélien – légitime, pourvu que les critères du jugement soient les mêmes pour tous — mais l'essence et l'existence même de l'État d'Israël dont tel ou tel gouvernement n'est que l'incidence passagère.

« Sionisme » désigne objectivement le mouvement national qui vise à donner aux Juifs qui se recommandent du peuple juif l'accès à l'indépendance et à la souveraineté, à réaliser son droit à se constituer en nation, dans le cadre d'un Etat-nation donc. Depuis 1948, date de la déclaration d'indépendance d'Israël, le sionisme ne désigne plus un tel mouvement national mais l'existence d'un État qui, de surcroît, n'en déplaît à ses détracteurs, ne s'est pas défini officiellement comme un « État juif » mais comme l'« État d'Israël », dont les citoyens sont formellement qualifiés d'« israéliens » et pas de « juifs ».

Il est néanmoins l'État dont la référence identitaire est l'histoire juive dans toutes ses dimensions (religion, culture, folklore), tout comme l'Angleterre est l'État dont la référence identitaire est l'histoire anglaise qui dans sa plus grande durée fut de nature religieuse. Rappelons que le chef de la monarchie anglaise, symbole de la souveraineté nationale, est aussi le chef de l'Église anglicane, ce qui n'est pas le cas de l'État d'Israël où il y a une séparation de la religion et de la politique, même si la religion y reste un enjeu politique et avant tout de la politique politicienne. Faut-il préciser que le même rapport à une identité historique nourrit l'identité de tout État démocratique, malgré l'universalité juridique propre à sa citoyenneté ?

Sur le plan constitutionnel, il faut signaler, de ce point de vue, un trait spécifique de cette identité nationale, vestige d'un héritage de l'histoire ottomane et du mandat anglais, propre à l'histoire d'une région marquée par un enchevêtrement de communautés religieuses et nationales. Le statut personnel reste en effet, dans l'État d'Israël, sous la gouverne de cours juridiques religieuses (chrétienne, musulmane, juive) — ainsi, par exemple, il n'y a pas de mariage civil — et non sous celle de l'État qui, cependant, gère cette juridiction nationalisée sous la gouverne d'un ministère des cultes que l'actuel gouvernement s'apprête à dissoudre pour en conférer la responsabilité au ministère de l'intérieur. Cet aspect des choses reste cependant l'objet d'un débat constant dans la vie politique israélienne. N'oublions pas que l'histoire politique des États est à chaque fois singulière. La laïcité que nous connaissons n'existe qu'en France et il

y a eu des régions et des continents, comme l'Europe de l'Est ou le Tiers monde qui, jamais, n'ont connu l'État-nation...

La déclaration d'indépendance qui a une valeur de charte constitutionnelle, exprimant « la vision du peuple et son credo » selon la Cour Suprême tant qu'une loi du Parlement ne l'a pas contredite, est très claire sur cette question : « *L'État d'Israël sera ouvert à l'immigration juive et au rassemblement des exilés ; il favorisera le développement du pays pour le bénéfice de tous ses habitants ; il sera fondé sur la liberté, la justice et la paix tels qu'envisagés par les prophètes d'Israël ; il assurera une égalité complète des droits politiques et sociaux à tous ses habitants quels que soient leur religion, leur race ou leur sexe. Il garantira la liberté de religion, de conscience, de langue, d'éducation et de culture. Il protégera les lieux saints de toutes les religions...* »

Il apparaît ainsi, derrière ce jugement moral douteux, que l'antisionisme constitue en fait une idéologie exterminationniste qui vise à la destruction d'un État, de surcroît une démocratie, et donc à l'éradication de sa population qui, par définition, s'oppose dans son immense majorité à un tel projet.

L'astuce qui consiste à esquiver un tel constat ne convainc que les convaincus. Elle consiste à décréter que l'État d'Israël ne devrait pas exister puisque les Juifs ne sont pas un peuple mais une religion. Sans rentrer dans la critique historique et philosophique d'un tel jugement idéologique, dont l'inanité est avérée (s'il est un peuple qui jouit d'une longue histoire, c'est bien le peuple juif), remarquons qu'une telle parade rhétorique enfreint un des principes sacro-saints de la démocratie : le droit des peuples ou d'une partie de ces peuples à disposer d'eux mêmes, fondement de toute souveraineté dans l'ère des Etats-nations modernes. Dans l'ère démocratique, en effet, il n'appartient à aucune juridiction de décréter qui est un peuple et qui ne l'est pas. C'est là que l'on constate que l'apologie du « peuple palestinien » a pour revers la dénégation du peuple d'Israël. ■

L'antisionisme : un délit

GEORGES-ÉLIA SARFATI, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS, MEMBRE ASSOCIÉ DU CNRS.

Il y a une longue tradition du discours de la judéophobie à l'aune de laquelle les catégories idéologiques de l'antisionisme peuvent être mesurées. On peut démontrer que les positions de l'antisionisme — qu'il soit le fait de la centrale palestinienne ou de ses relais idéologiques, politiques et associatifs dans le monde arabe, ou, plus spécifiquement, de l'opinion des pays européens, aujourd'hui majoritairement acquise à « la cause palestinienne » — découlent en droite ligne de cette tradition.

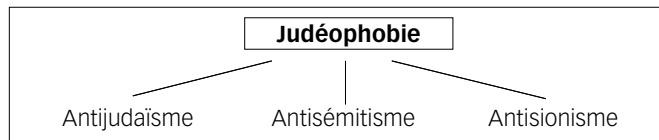
Après deux développements consacrés aux racines judéophobes (antijuives et surtout antisémites) de l'antisionisme, un dernier développement examine en quoi l'opinion antisioniste n'est pas une opinion légitime ni une forme d'exercice de la critique politique mais une expression délictueuse, contraires aux normes de la juridiction nationale et internationale.

Les trois formes de la judéophobie

Avec l'antijudaïsme (théologique) et l'antisémitisme (socio-politique), l'antisionisme définit la troisième forme historiquement connue de la judéophobie.

La judéophobie désigne l'expression d'hostilité symbolique (idéologique) ou concrète (violence physique) à l'égard des Juifs. Les trois modalités de la judéophobie (antijudaïsme, antisémitisme, antisionisme) reposent sur un même *postulat*: celui de la péjoration ou de la criminalisation du fait juif.

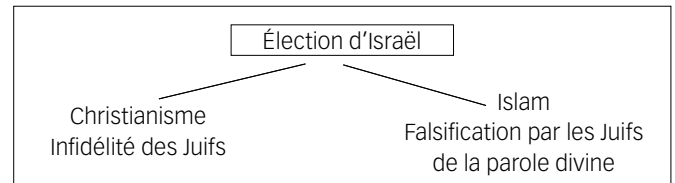
Ce postulat définit, dans l'optique judéophobe, le prisme négatif à partir duquel est perçue et appréhendée chaque manifestation de l'identité juive: religieuse et spirituelle (antijudaïsme d'essence théologique), culturelle et sociale (antisémitisme moderne et contemporain, dès le lendemain de la Révolution française), politique et nationale (antisionisme, contemporain de la formulation du sionisme).



Péjoration de l'identité juive		
Religieuse Spirituelle	culturelle sociale	politique nationale
RELIGIEUSE	COMMUNAUTAIRE	NATIONALE

L'antijudaïsme théologique: la diabolisation d'Israël

Il est établi que l'antijudaïsme théologique (chrétien, mais aussi musulman) constitue la matrice des autres formes de la judéophobie. En effet, le thème actuel de la « diabolisation » d'Israël (qu'il s'agisse des communautés de la Diaspora juive ou de l'État d'Israël) constitue, dans la période contemporaine, la reformulation de la plus grave accusation que les théologies issues du judaïsme aient exprimé à l'endroit de la Synagogue (soupçonnée d'être une « officine de Satan », ou bien un « repaire du Diable »)¹.



L'antisémitisme: le complot juif

L'antisémitisme, dans ses diverses composantes, constitue d'abord une reformulation des accusations de l'antijudaïsme théologique, dans le contexte de la modernité, les Juifs étant soupçonnés d'ourdir un complot pour la domination du monde. En ce cas, les stéréotypes accablants de l'Ancien Régime: le Juif-traître, le Juif-errant, le Juif-usurier, le Juif-déicide trouvent leur réinterprétation dans la figure de l'individu profiteuse, sans scrupule et cruel, ataviquement duplice (l'Affaire Dreyfus fut l'occasion de l'expression pléthorique de cet imaginaire recyclé), corrupteur de l'ordre et des traditions, idolâtre de la finance et secrètement influent au gré de ses intérêts égoïstes.

Les diverses expressions idéologiques de l'antisémitisme ont conditionné différentes formes de « passage à l'acte » (dont l'extermination du tiers du peuple juif au cours de la Seconde guerre mondiale -dont les nazis et leurs complices n'eurent de cesse de répéter que cette guerre était « voulue par les Juifs »... peut être tenue pour le paroxysme d'un processus qui mit environ un demi-siècle à parvenir à maturité).

LE COMLOT JUIF: stéréotypes				
Ancien Régime	le Juif traître (Judas)	le Juif déicide	le Juif errant	le Juif usurier
Modernité	le Juif duplice (Dreyfus), fauteur de guerre	le Juif idolâtre de l'argent	Juif corrupteur des traditions, le Juif cosmopolite	le Juif profiteuse

L'antisionisme: le dénigrement du souverainisme juif

L'antisionisme, quant à lui, constitue un recyclage des accusations portées par l'antisémitisme. Il en réitère les mêmes griefs, mais cette fois en prenant pour cible

l'État d'Israël, désormais désigné comme point focal de la nocivité présumée de l'élément juif.

Pour autant, le passage de l'antijudaïsme à l'antisémitisme, puis de l'antisémitisme à l'antisionisme n'implique pas de cloisonnement net entre ces trois formes de la judéophobie. En effet, rétroactivement, l'antisionisme (en principe spécialisé dans le dénigrement du sionisme juif et de l'État d'Israël) s'affirme, par un effet en retour qui en révèle chaque fois les racines, comme le lieu de réactivation de nouvelles formes d'antijudaïsme et d'antisémitisme. Il est hélas tangible que de nos jours, ce sont de larges fractions de l'Islam européen et moyen oriental qui sous prétexte de caution à la cause palestinienne réintroduisent en force les thèmes judéophobes qu'il avait fallu plusieurs décennies pour extirper d'un environnement jusque-là dominé par la culture chrétienne. C'est là un état de faits que les actuelles mutations démographiques, culturelles et identitaires de la France illustrent de manière croissante.

La continuité du discours judéophobe : une tradition littéraire

Le corpus

L'archive judéophobe désigne l'ensemble des textes à caractère doctrinal (théologiques, philosophiques, politiques, juridiques, etc.) ou culturel (le vaste domaine des littératures nationales, classiques et populaires) qui ont pour thème et pour objet la caractérisation négative de l'un au moins des aspects de l'identité juive (religieuse, culturelle, sociologique, politique). Cette archive peut donc être délimitée aussi bien sur la « longue durée », en vertu d'un critère historique, que d'un point de vue sociologique, plus localisé, limité à une époque ainsi qu'à une société donnée.

La translation

Entre les différents composants de cette archive, il existe des liens de continuité, de transversalité, de régularité, le plus souvent repérables sous le rapport des relations thématiques et intertextuelles. Ainsi la thématique de l'antijudaïsme connaissent-elles une reformulation dans le cadre de l'antisémitisme socio-politique, tandis que les mêmes contenus, ainsi réinvestis, font l'objet de nouvelles opérations de reformulation dans le contexte du discours antisioniste².

Les motifs

Ce qui caractérise la continuité de cette archive consiste avant tout dans la persistance de ses motifs : hostilité à l'égard du Judaïsme et de la « Synagogue » (antijudaïsme théologique), hostilité à l'égard des Juifs en tant qu'individus ou groupe social déterminé (antisémitisme), hostilité enfin à l'égard d'une entité nationale à caractère juif (antisionisme).

Sur le fond, l'expression judéophobe étaye inlassablement le thème du caractère nuisible et malfaisant de l'« élément juif ». Mais, dans chaque cas, il se laisse avant

tout interpréter comme une distorsion, ou, plus exactement, une déformation malveillante de ce que serait le judaïsme, la présence d'une diaspora juive, ou l'existence de l'État d'Israël, vis-à-vis des autres religions, des sociétés, ou de l'équilibre politique et économique du monde.

La littérature de propagande

En ce qui concerne la familiarisation de l'opinion avec les thèmes de la judéophobie, il faut souligner le rôle spécifique de la littérature de propagande : *les Protocoles des Sages de Sion*, *Le Juif talmudique*, *Le Discours du rabbin*, *Le Péril juif*, ou, plus près de nous : *Le Judaïsme sans fard*, *Judaïsme et sionisme*³, *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*⁴ ou bien *Le Manifeste judéo-nazi du général Sharon*⁵, etc. Il faut aussi compter au nombre des textes de propagande, certains textes fondateurs de doctrines ou d'organisations politiques, tels que : *Mein Kampf* (1924), ou *la Charte de l'O.L.P.* (1965). Les premiers textes appartiennent à la tradition judéophobe des « faux » provocateurs ; les seconds à la tradition politique extrémiste qui préconise notamment l'exercice de la violence et l'élimination physique des ennemis désignés. Or, il existe entre ces deux séries de texte des liens de continuité, par ailleurs établis par les méthodes comparatistes et la connaissance historique des diverses filiations idéologiques.

La mutation de l'antijudaïsme théologique : le complot juif mondial

Le célèbre faux des *Protocoles des Sages de Sion* a été mis en circulation, entre 1898 et 1903, à l'initiative de l'*Okhrana*, la police politique tsariste, pour détourner sur les communautés juives de l'Empire russe les mécontentements populaires. Les *Protocoles* se présentent comme les minutes (tenues secrètes) d'une assemblée de conspirateurs (les « sages de Sion ») aux fins de préparer un complot en vue de la domination du monde⁶.

La « conspiration juive » aurait pour principale raison de tirer vengeance des nations après deux mille ans d'exil. Elle aurait été l'unique projet d'Israël depuis la perte de la souveraineté nationale dans l'Antiquité, qui n'aurait eu de cesse d'élaborer ses desseins, en vertu d'un plan préétabli de conquête directement inspiré par les enseignements présumés diaboliques du judaïsme.

A ce stade, les *Protocoles* constituent une reformulation pure et simple des plus tenaces accusations de l'antijudaïsme théologique, chrétien et musulman (le thème du caractère satanique de la Synagogue servant de point d'appui au thème chrétien de l'infidélité d'Israël et au thème musulman de la falsification, par les Juifs, de la parole révélée).

Les Protocoles avant les deux guerres mondiales

Les éditions successives du texte font l'objet de préfaces distinctes qui prétendent en « actualiser » les contenus. Les deux premières traductions françaises

des *Protocoles* précèdent ainsi chaque conflit mondial (1916, 1938) : les derniers événements historiques (la séparation de l'Église et de l'État, la Révolution soviétique) sont censées « vérifier » l'authenticité de ce classique de la vision policière de l'histoire⁷.

Le référent sioniste

Dans le contexte de leur mise en circulation, les *Protocoles* constituent une « réponse » de la propagande judéophobe à la tenue du Premier Congrès sioniste, réuni à Bâle (août 1897) sous les auspices de T. Herzl. Dans cette perspective, les « Sages de Sion » ne seraient autres que les représentants du mouvement sioniste réunis en assemblée...

Cette précision est fondamentale pour comprendre que le texte des *Protocoles* constitue le véritable *point de mutation de la judéophobie traditionnelle*, puisque, pour la première fois, dans l'histoire de la littérature de propagande, *le thème antijuif et antisémite y subissent un déplacement significatif sous le rapport de l'antisionisme*.

Désormais, l'accusation judéophobe ne manquera pas d'articuler son argumentaire au référent sioniste, lequel se substitue ou s'additionne, peu à peu, au référent religieux et/ou socio-politique. Il n'est donc pas faux de dire que l'antisionisme est le visage contemporain de l'antisémitisme, mais en aucun cas son « masque », comme certains discours sous informés ou faussement pointilleux voudraient le faire accroire. Il est également fondé de soutenir, compte tenu des rappels historiques qui précèdent, que l'antisionisme sert également de déclencheur à l'expression d'un néo-antisémitisme (c'est ce qu'attestent, factuellement, les agressions en nombre dont les Juifs de la diaspora européenne sont de nouveau les victimes, sous le motif d'antisionisme).

L'antisionisme nazi

Les *Protocoles* ont servi de matrice aux propagandes totalitaires du xx^e siècle : le cas de l'Allemagne nazie est suffisamment connu pour que le présent développement se limite à quelques rappels brefs mais précis. Parmi les ouvrages de référence du national-socialisme, le texte autant que les thématiques des *Protocoles* donnent lieu à d'amples développements, aussi bien sous la plume de A. Hitler (*Mein Kampf*) que sous la plume de l'idéologue patenté du III^e Reich A. Rosenberg (*Le Mythe du xx^e siècle*). Le thème proprement antisémite tient une place importante dans de substantiels passages de ces deux traités, notamment en ce qui concerne la responsabilité présumée des intérêts financiers juifs dans la crise économique, et le déclenchement de la guerre. C'est dans ce contexte que le « racisme biologique » de type nazi trouve son expression achevée, soit sous le rapport de l'animalisation métaphorique des Juifs (Hitler), soit sous le rapport d'une anthropologie pseudo-scientifique opposant les Aryens aux Sémites (Rosenberg).

Mais le thème antisémite se noue dans le même temps avec le thème antisioniste, puisque la progression du mouvement sioniste (entre la fin du xix^e siècle et les trois premières décennies du xx^e siècle) est réinterprétée, par les doctrinaires nazis, comme le signe manifeste que les Juifs tenteraient de centraliser leur action conspiratrice en se dotant d'un État : « *Lorsque le sionisme cherche à faire croire au reste du monde que la conscience nationale des Juifs trouverait satisfaction dans la création d'un État palestinien, les Juifs dupent encore une fois les sots Goïm de la façon la plus patente. Ils n'ont pas du tout l'intention d'édifier en Palestine un État juif pour aller s'y fixer; ils ont simplement en vue d'y établir l'organisation centrale de leur entreprise charlatanesque d'internationalisme universel; elle serait un lieu d'asile pour tous les gredins démasqués et une école supérieure pour les futurs bateleurs* »⁸.

Le relais chrétien maronite et palestinien

Rappelons ici que les *Protocoles*, tout comme *Mein Kampf*, ont connu de nombreuses et rapides traductions en langue arabe dès le début du xx^e siècle dans le premier cas, dès le milieu des années 20 dans le second cas. Ce sont les milieux chrétiens maronites, bientôt relayés par les milieux musulmans qui ont cherché là matière à étayer leur refus du sionisme. Au demeurant, l'entrée en diplomatie du thème du complot juif date du 28 mars 1921, c'est-à-dire des débuts de la période du Mandat britannique sur la Palestine. A cette date, en effet, le mouvement national palestinien, encore embryonnaire, adressa à Winston Churchill un *Memorandum sur la Palestine*, mettant en garde les autorités de l'Empire contre les agissements prétendument comploteurs du mouvement sioniste : « *Dans beaucoup de pays, les Juifs ont été des facteurs de destruction particulièrement actifs, surtout lorsqu'ils occupaient des positions influentes. Tout le monde sait que la désintégration de la Russie a été en grande partie, sinon en totalité l'œuvre des Juifs auxquels on peut également attribuer la défaite de l'Allemagne et de l'Autriche [...]. Nous avons eu entre les mains un livre intitulé Le Péril juif, que tous ceux qui doutent encore des intentions malveillantes des Juifs feraient bien de lire. On y trouve les minutes d'une société secrète où des Juifs influents se rencontrent pour discuter des affaires du monde en fonction des intérêts du judaïsme* »⁹.

L'épisode soviétique et la translation de l'antisionisme du troisième Reich au mouvement national palestinien

À la faveur de la formation et de l'affrontement des deux Blocs (Est/Ouest), dès l'immédiat après-guerre, l'Union Soviétique sera le principal pourvoyeur de l'antisionisme, compte tenu de son soutien aux États arabes.

Pour comprendre ce nouvel état de choses, il convient de décrire la dynamique historique nouvelle en **quatre étapes** à la faveur de laquelle s'est opéré ce *transfert* de l'archive judéophobe.

1. Entre 1933 et 1945

Le III^e Reich développe les points forts de sa diplomatie, à la recherche d'appui, en direction des États et des mouvements nationalistes arabes. Ces derniers, tout au long de la Seconde Guerre mondiale, constituent une dimension non négligeable de l'Axe, d'autant que le « traitement » de la « question juive » représente une préoccupation commune : au-delà des intérêts stratégiques, la lutte contre « le Juif » et « le sionisme » réunit les deux camps. Il faut sur ce point relire les rapports d'Eichmann, consécutifs à deux missions d'expertise en Palestine, où le responsable du IV^e Bureau estime que le mouvement national palestinien, et notamment le premier de ses chefs (le Mufti de Jérusalem, Fayçal Al Husseini) constituent les véritables alliés du III^e Reich au Moyen Orient¹⁰.

2. Après la défaite allemande

Et la constitution des deux Blocs idéologiques, de nouvelles alliances se forment. A l'Ouest, aidés par les États Unis, les pays d'Europe reconstituent un ensemble d'États de droit dominés par l'économie libérale, tandis qu'à l'Est, l'Union Soviétique régent l'organisation politique et économique des pays libérés par l'Armée Rouge. La débâcle du III^e Reich a laissé le champ libre à la formation de nouvelles alliances. L'URSS de Staline et Gromyko appuie, dans un premier temps, la création et l'Indépendance de l'État d'Israël. Les fondements collectivistes du jeune État d'Israël (1947), à ses débuts, font espérer aux dirigeants soviétiques le développement d'une extension de leur influence au Moyen Orient.

3. La dénazification a été partielle

Notamment marquée par quelques procès retentissants (Procès de Nuremberg, Procès de Tokyo) ; mais, dans le même temps, certains rescapés « utiles » du régime nazi vont faire l'objet de tractations de la part des nouvelles puissances (États Unis et Union Soviétique). C'est notamment le cas de nombreux techniciens du Ministère de la Propagande de Goebbels ou des grands criminels de guerre (Aloïs Brunner) qui trouveront refuge en Union Soviétique et dans les États arabes (Syrie, Égypte, Irak). Le plus souvent convertis à l'Islam, et sous des noms d'emprunts, ils mettent leurs compétences au service du gouvernement nassérien et du parti Baas (soit en structurant la police politique de certains États, soit en se mettant au service des différents ministères de l'information). Il n'en va pas autrement en ce qui concerne le réemploi de certains nazis par l'administration nord américaine (le cas de Klaus Barbie, un temps employé par la CIA, puis « lâché » par les USA, ce qui a permis qu'il soit extradé puis jugé en France pour son rôle dans la déportation des enfants juifs d'Ysieux) est significatif des politiques de la période de la « guerre froide ».

4. Le véritable renversement d'alliance

Intervient surtout à partir de la « Guerre des Six jours » (1967). De nouveaux ralliements se sont produits. Au Moyen Orient, les États arabes se sont nettement rapprochés de l'Union Soviétique, tandis que les États Unis amorcent une série d'alliances économiques et militaires avec l'État d'Israël. Mais c'est surtout à partir des années soixante dix, et notamment avec la « Guerre de Kippour » (1973), puis la « Guerre du Liban » (1982) que les partages idéologiques s'accroissent.

En Union Soviétique, la situation intérieure des communautés juives s'est dégradée. Dès la fin de son règne, Staline a réactivé les ferments de la judéophobie dans le contexte de la « Guerre froide », en désignant les Juifs comme des « ennemis de l'intérieur¹¹ ». Le terme de « sioniste » s'emploie de nouveau comme une invective, exactement comme au moment des Procès de Moscou (1938), au cours desquels, les compagnons de Lénine, souvent d'origine juive, sont éliminés les uns après les autres, soupçonnés d'intelligence avec une puissance ennemie, ou de menées contre-révolutionnaires.

Les guerres arabo-israéliennes sont l'occasion d'une mise au goût du jour de la théorie du complot. Le terme « antisionisme » donne lieu à des élaborations très précises de la part de la propagande soviétique qui œuvre, dans ce contexte, de concert avec les différents services de propagande des États arabes¹². C'est de cette époque que date, notamment en langue française, l'entrée de ce terme dans le vocabulaire.

La nouvelle version du complot : l'antisionisme des Soviétiques et des Pays arabes

Les *Protocoles des Sages de Sion* donnent lieu à de nouvelles réécritures ; comme à l'époque du III^e Reich, une partie de l'argumentaire du texte est « adaptée », « actualisée » au vu de la définition des nouveaux enjeux géopolitiques et stratégiques. Il est notamment symptomatique, et révélateur de la plasticité de la théorie du complot, qu'elle se prête à de tels recyclages : construite sur une idée simple, étayée à partir des stéréotypes les plus archaïques (combinant archétypes religieux et peurs ancestrales), elle s'avère une fois de plus un puissant levier de mobilisation des opinions.

Un parallèle s'impose. À l'instar du double emploi des *Protocoles* dans le contexte du III^e Reich et de l'implication du nationalisme arabe dans la politique extérieure de l'Axe, l'Union Soviétique stalinienne et post-stalinienne (notamment avec Brejnev) va reformuler l'accusation judéophobe dans les termes suivants : les Juifs (et notamment, les *refuzniks*¹³, c'est à dire les Juifs désireux d'émigrer en Israël, mais auxquels le visa a été refusé, sont régulièrement stigmatisés dans la presse (surtout la *Pravda*) comme des « ennemis de l'intérieur » – à l'occasion de procès retentissants – tandis que la propagande met étaye l'idée, largement

diffusée, d'un complot « américano sioniste ».

Ce dernier thème constitue le second *point de mutation* de l'argumentaire des *Protocoles*, puisqu'il emboîte le pas aux accusations, efficaces en leur temps, du « complot judéo-maçonnique » (à l'époque de la séparation de l'Église et de l'État), et du « complot judéo-bolchévique » (à l'époque de la Révolution soviétique). La même formule est reprise de conserve par les rédactions arabes, notamment syrienne, égyptienne, irakienne et palestinienne (par le biais de l'OLP, directement héritière, en matière d'antisio-nisme de la période d'alliance entre l'Axe et le Haut Comité Arabe, ancêtre de la Ligue des États Arabes).

LES FORMES DU COMLOT JUIF	
XIX ^e :	ploutocratique (« Les Juifs et l'argent » chez les socialistes utopiques), judéo-maçonnique (à l'époque de la séparation de l'Église et de l'État)
XX ^e (1914-1940) (années 1970)	judéo-bolchévique judéo-capitaliste américano-sioniste (Soviétiques et Pays arabes)
XXI ^e (années 1980) (2000-2003)	petit Satan-grand Satan (révolution iranienne) américano-sioniste (antimondialistes et Pays arabes) judéo-fondamentaliste (protestant) (anti-américanistes)

L'antisio-nisme planétaire : la banalisation idéologique

Les trois étapes

C'est le début d'une vaste offensive idéologique qui connaîtra, à son tour, différentes étapes de croissance et d'expression :

1. De 1967 à 1982

Les caricatures publiées dans la presse soviétique, mais également dans la presse arabe pro-soviétique constituent d'authentiques répliques des caricatures judéophobes, naguère largement diffusées par *Der Sturmer*¹⁴. Dans le même temps, une nouvelle imagerie fait son apparition, ainsi que de nouveaux slogans. La propagande soviétique accrédite l'amalgame « sionisme = nazisme », bientôt relayé par de pseudo-équations du même type, telles que : « sionisme = colonialisme », « sionisme = impérialisme », ou encore : « sionisme = racisme »¹⁵.

LES ÉQUATIONS IDÉOLOGIQUES
Sionisme = nazisme = colonialisme = impérialisme = racisme = apartheid

2. De 1982 à 1989

La propagande soviétique décline, en même temps que le régime communiste. Mais ses forgeries ont bénéficié de larges reprises par le biais des organisa-

tions politiques, notamment d'extrême droite et surtout d'extrême gauche, dans les pays d'Europe, tandis qu'à l'Est, en proie à une flambée de guerres nationalistes (guerres des Balkans), la théorie du complot se réajuste à ses sources doctrinales premières (virulence du mouvement panslaviste : *Pamiats*, en Russie).

3. Depuis la fin des années 80

Et sous le coup de la première « Guerre du Golfe » (1991), l'argument de la théorie du complot a subi une *nouvelle reformulation*, dans le contexte des deux Intifada, fortement marquées par l'influence grandissante de l'Islam radical. Au-delà des collisions traditionnelles (anti-américanisme, anti-sionisme de gauche, ou d'origine tiers-mondiste), la théologisation du conflit palestino-israélien a justifié un ré-enracinement de la théorie du complot dans une judéophobie de type théologico-politique qui trouve aujourd'hui sa justification dans le discours d'un Islam fondamentaliste, partisan d'une politique de terreur.

Les quatre facteurs

Ce dernier *point de mutation* de l'antisio-nisme, judéophobe dans son principe, mérite d'autant plus d'être souligné que dans le contexte post-communiste, cette forme d'antisio-nisme se donne comme un phénomène idéologique planétaire¹⁶. En tant que tel, ce phénomène repose sur la conjonction de différents facteurs :

– **un facteur doctrinal** lié au développement d'une judéophobie spécifiquement arabo-musulmane : pour une part travaillée, de longue date, par l'héritage de la judéophobie nationale-socialiste, puis stalinienne, et, pour une autre part, informée par les préjugés religieux directement issus d'une lecture littérale du Coran (assignant aux Juifs un statut de « soumis » ou de « protégés », et non exempt, à l'instar des textes chrétiens, de développements dévalorisants à l'endroit du Judaïsme et du peuple juif)¹⁷ ;

– **un facteur politique** lié à l'existence d'un antiaméricanisme syncrétique intrinsèquement antisio-niste, compte tenu du système d'alliance qui, en même temps que les thèmes de la propagande nazie et soviétique, persiste et survit bien au-delà de la « Guerre froide » ;

– **un facteur sociologique** lié au remembrement du discours tiers-mondiste dans un double contexte de « mondialisation » et de contestation du « nouvel ordre mondial », phénomènes d'envergure auxquels s'ajoutent

– **un facteur de militantisme associatif** : le fait qu'en Europe, notamment (France, Belgique, Allemagne, tout particulièrement), l'agitation antisio-niste est souvent le fait de l'activisme d'une *nébuleuse d'associations* pro-palestiniennes qui reçoit ses mots d'ordre de l'*Autorité palestinienne*, et, dotée de puissants moyens. Celles-ci se sont, en effet, montrées capables, au

terme de plusieurs décennies de « travail de terrain », d'infléchir certains aspects des politiques économiques (boycott de l'économie israélienne) ou scientifiques et éducatives (boycott de la recherche et de l'université israélienne), ainsi que de rendre non seulement « acceptable » mais « digne de considération » et d'« estimer » auprès de larges secteurs de la population ainsi que de la classe politique, la posture « antisioniste », autorisant ici et là la banalisation de ses énoncés (alors qu'il s'agit d'« évidences » idéologiques, intériorisée au terme d'un long processus d'« accréditation par répétition ») ou le passage à l'acte violent (les « dérapages » et autres « incidents ») qui a trop longtemps trouvé excuse et justification auprès d'une juridiction et d'une classe politique empressées, faute de moyens, par ignorance ou par démagogie, d'évaluer ces exactions à l'aune de la problématique du « malaise social ».

L'antisionisme n'est pas « une opinion comme une autre » : arguments

À la suite du rappel qui vient d'être fait, concernant d'une part l'archive judéophobe comprise dans la perspective de son intertexte, et d'autre part l'acheminement de cette archive en direction de la propagande palestinienne et pro palestinienne, notamment depuis la seconde moitié du xx^e siècle, il convient, à présent, de préciser en quoi la profession de foi antisioniste ne saurait être tenue pour l'expression d'une opinion légitime et légale.

Étant données ses origines idéologiques criminelles, deux arguments plaident en faveur de *la qualification de l'antisionisme* comme une forme caractérisée d'« expression délictueuse ».

L'argument juridique.

L'antisionisme constitue un délit, au sens juridique du terme, d'un double point de vue au regard de la législation internationale. Tout d'abord au regard de la législation relative aux libertés fondamentales, il suffit de considérer en toute rigueur les articles de la Charte de l'OLP (qui contrairement à l'opinion reçue, n'a jamais été abrogée) relatifs au statut du partage de la Palestine, et d'autre part les « moyens » auxquels l'OLP, dans son texte fondateur, entend recourir pour parvenir à ses fins. L'antisionisme palestinien, aujourd'hui relayé par un important réseau institutionnel et politique dans le monde, repose, en tout premier lieu, en effet, sur la récusation de la décision de l'ONU, relative au partage de la Palestine, entre deux États, l'un juif, l'autre arabe : « *Le partage de la Palestine en 1947 et l'Établissement de l'État d'Israël sont entièrement illégaux, quel que soit le temps écoulé depuis lors, parce qu'ils sont contraires à la volonté du peuple palestinien et à son droit naturel sur sa patrie, et en contradiction avec les principes contenus dans la charte des Nations unies, particulièrement en ce qui concerne le droit à l'autodétermination.* » (art.19)

L'antisionisme palestinien, se caractérise fondamentalement par une définition conspiratrice du sionisme, dont les termes constituent une variante moyen orientale des principaux thèmes des *Protocoles des Sages de Sion* : « *Le sionisme est un mouvement politique organiquement lié à l'impérialisme international et opposé à tout mouvement de libération dans le monde. Il est raciste et fanatique par nature, agressif, expansionniste et colonial dans ses buts, et fasciste par ses méthodes. Israël est l'instrument du mouvement sioniste et la base géographique de l'impérialisme mondial, stratégiquement placé au cœur même de la patrie arabe afin de combattre les espoirs de la nation arabe pour sa libération, son union et son progrès.* » (art.22) et encore : « *Les exigences de la sécurité et de la paix, autant que celles du droit et de la justice, requièrent de tous les États [...] de considérer le sionisme comme un mouvement illégal, d'en interdire l'existence et d'en proscrire les activités.* » (art.24).

Il étend ce schéma à toute la diaspora qu'il expose au soupçon des sociétés dont ses membres sont citoyens. Les Palestiniens « *requièrent de tous les États soucieux de maintenir des relations amicales entre peuples et de veiller à la loyauté de leurs citoyens à leurs pays respectifs, de considérer le sionisme comme un mouvement illégal et d'en proscrire l'activité* » (Article 23). Cette déclaration est un facteur d'incitation à la haine raciale très clair.

L'antisionisme palestinien se définit d'emblée comme une idéologie guerrière dont la mise en œuvre suppose la mobilisation de tous les moyens de lutte – action de type terroriste, usages de toutes les ressources disponibles¹⁸ : « *La lutte armée est la seule voie menant à la libération de la Palestine. Il s'agit donc d'une stratégie d'ensemble et non d'une simple phase tactique...* » (art.9). « *L'action des commandos constitue le centre de la guerre de libération populaire palestinienne, ce qui exige d'en élever le degré, d'en élargir l'action et de mobiliser tout le potentiel palestinien en hommes et en connaissances, en l'organisant et en entraînant dans la révolution palestinienne armée...* » (art.10).

Cette guerre est totale : « *Il s'ensuit que la nation arabe doit mobiliser tout son potentiel militaire, humain, moral et spirituel afin de participer activement avec le peuple palestinien à la libération de la Palestine.* » (art.17)

La phraséologie progressiste : le deuxième recyclage

La stratégie adoptée par les théoriciens de l'antisionisme, en dépit de ses origines, consiste à se réapproprier les valeurs de l'humanisme occidental afin de se rallier l'opinion progressiste : « *La libération de la Palestine, d'un point de vue international, est une action défensive rendue nécessaire par les besoins de l'autodéfense. C'est pourquoi le peuple palestinien, naturellement ouvert à l'amitié de tous les peuples, compte sur l'appui de tous les États épris de liberté², de justice et de paix afin que ses droits légitimes soient restaurés en Palestine, que la paix et la sécurité y soient rétablies et qu'il puisse exercer sa souveraineté nationale et sa liberté.* » (art.18).

Il semble bien, que l'ample relais de ces thèses en

Occident, ait rendu possible, en l'espace de quatre décennies (1960-2000) diverses formes d'institutionnalisation de l'antisionisme : depuis la résolution adoptée par l'ONU (10 novembre 1975) assimilant le sionisme à une forme de racisme¹⁹, jusqu'à la structuration d'un puissant lobby pro-palestinien qui, grâce à un inlassable travail de l'opinion, a de nouveau rendu « acceptable » l'énoncé judéophobe, et convaincu de vastes secteurs de la classe politique, syndicale et associative de se rallier, selon des conditions prescrites par la centrale palestinienne, à son programme de mise au ban idéologique de l'État d'Israël, des Juifs qui s'y reconnaissent, et de ses sympathisants.

L'essentiel de cette vaste manœuvre de propagande s'est principalement jouée sur le *déplacement subtil de l'énoncé de type antisémite*: naguère les Juifs étaient désignés, par les partisans de l'ordre ancien, fossoyeurs de la tradition, puisque dans leur majorité acquis aux différentes causes révolutionnaires (jacobine, socialiste, etc.).

À la différence de l'antisémitisme, bien que nourrie aux mêmes sources, l'antisionisme accuse l'État d'Israël et les communautés juives qui s'en montrent solidaires de se situer dans le camp de la « réaction ». Dans l'intervalle, ce qui a rendu plausible ce déplacement, c'est le recyclage de la judéophobie traditionnelle dans les termes de la phraséologie révolutionnaire de type marxiste et tiers-mondiste.

Il n'est donc pas hasardeux de souligner, au terme de cette mise en perspective, que du fait de l'efficacité de ce processus d'institutionnalisation, l'antisionisme est devenu un délit légal, sinon largement légitimé.

L'antisionisme est aussi un délit au regard de la législation relative à la défense des libertés fondamentales.

Outre qu'il articule ses revendications sur la négation de l'historicité du peuple juif²⁰, l'antisionisme palestinien, définit, en son principe, une stratégie de conquête de l'opinion, fondée sur l'usage intensif des techniques de communication (afin de construire et propager une image dégradée et néfaste de l'image de l'État d'Israël), ainsi que sur l'appel répété à la violence.

Les textes juridiques fondamentaux (depuis la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, édictée en France par la Constituante au moment de la Révolution Française, jusqu'à la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, édictée par l'ONU en 1948) définissent un ensemble de principes qui ont pour objet et pour fin de garantir les libertés fondamentales.

Rappelons que la garantie du droit à la liberté d'expression ne constitue pas une codification indépendante des autres droits²¹. L'exercice de la liberté d'expression est, en dernière analyse, sous la juridiction d'une définition bien comprise de la liberté²². Enfin, le législateur a jugé utile, à partir de la Déclaration de 1793, et surtout de 1948, de subordonner l'ensemble des droits fondamentaux de la personne humaine au droit à l'instruction, afin qu'aucune équivoque ne subsiste sur le bon usage des libertés, et notamment de la liberté d'expression²³.

Or, l'examen attentif des dispositions de la Charte de l'OLP, ou bien encore la mise en œuvre d'une propagande haineuse fondée sur les méthodes et les arguments de la guerre psychologique et de l'embrigadement de l'opinion publique constituent une infraction constante aux principes de ces textes fondateurs. C'est un état de fait pour le moins singulier, de la part d'une organisation politique qui, depuis sa fondation,

L'ÉLÉMENT VISÉ	DÉFINITION	LE MARQUAGE	MISE A L'ÉCART	PASSAGE A L'ACTE
La synagogue	Décide	Fossilisation de la Tora (« Ancien Testament »)	Le Juif « témoin » de la vérité chrétienne	Disputation, Inquisition
	Accusation de falsification de la véritable parole de Dieu (le Coran)	Occultation de la Tora sous le Coran	Le Juif « infidèle »	Conversion des orphelins (car l'islam est la religion naturelle de l'humanité)
Le peuple	Le code Théodosien (Rome V ^e siècle), Statuts de pureté du sang (Espagne)	La rouelle (invention de l'islam-IX ^e siècle)	Ségrégation (ghetto) et « système d'avisement »	Pogroms/expulsion
	Lois du dhimmi	Marquage de signes vestimentaires de couleur et comportements imposés	Ségrégation (mellah) et « système d'avisement »	Vexations/pogroms, conversions forcées (fondamentalisme cyclique)
La communauté	Lois de Nuremberg (régime nazi, Vichy)	Étoile jaune	Exclusion de la vie publique	Extermination
	Lois égyptiennes et irakiennes (années 1950)	Juif = sioniste	Privation de nationalité et/ou séquestre des biens	Expulsion/fuite
L'État	Résolution de ONU-1975	Sionisme = racisme Étoile de David = svastika	Isolement diplomatique	?
	Durban, 2001	Sharon=Milosevic	Boycott	?

en appelle invariablement à la législation internationale ainsi qu'à la compétence de l'O.N.U.

L'antisionisme : une idéologie exterminacioniste

L'antisionisme constitue, en effet, la seule idéologie contemporaine qui a pour but la destruction, le démantèlement, ou la subversion d'un État. C'est, à la lettre, une idéologie intrinsèquement et exclusivement « souverainicide ». *L'antisionisme constitue une opposition radicale au principe de l'Émancipation nationale du peuple juif, comme l'antisémitisme constituait un refus radical de l'Émancipation des Juifs en tant qu'individus dans une société issue de la Révolution française.*

Les méthodes dont usent ses doctrinaires et ses militants actualisent, là encore, l'essentiel de la panoplie judéophobe, notamment de type génocidaire²⁴. Celle-ci consiste en quatre étapes : 1. la définition de l'élément visé, 2. le marquage de l'élément visé, 3. la mise à l'écart de l'élément juif, 4. le passage à l'acte.

Observons que cette méthode définissait d'abord l'antijudaïsme théologique (à l'exception de la dernière étape, puisque la chrétienté comme l'Islam n'ont pas d'abord cherché à liquider physiquement les Juifs, mais à les convertir) ; par suite, cette méthode a constitué la base du processus de stigmatisation et d'élimination des communautés juives, à l'apogée des politiques antisémites, nazies et collaborationnistes.

De nos jours, l'antisionisme ne fait pas de distinction entre les différents composants du peuple juif : l'État d'Israël et ses habitants juifs, une fois diabolisés, font l'objet, de manière simultanée, de toutes les formes de stigmatisation préalablement recensées (les conduites d'agression n'épargnant pas les Juifs vivant en Diaspora, ou la politique d'attentats suicides décrétés par les mouvances palestiniennes, sont des tentatives pour réitérer, dans un contexte historique différent, l'ultime étape de ce processus d'exclusion).

A un stade intermédiaire, l'entreprise systématique de boycott scientifique et économique de l'État d'Israël actualise, dans la configuration contemporaine, le principe éprouvé de « la mise en quarantaine » préalable de l'« élément juif », etc.

Une analyse plus minutieuse de la Charte de l'OLP permet d'établir, au contraire de la revendication nationale issue de la philosophie politique du sionisme, que la revendication palestinienne se définit d'abord comme une réaction au nationalisme juif.

À aucun moment de l'histoire des médias occidentaux, notamment de la presse française, écrite ou parlée, le texte de l'OLP n'a donné lieu à une publication exhaustive. Certes, certaines rédactions en ont publié quelques extraits, mais se sont toujours abstenues de porter à la connaissance du public l'intégralité du texte²⁵.

Pour autant, ce sont notamment les propositions ci-dessus rappelées qui ont servi de mobiles au militantisme palestinien ainsi qu'à ses principaux relais occidentaux²⁶.

Il faut ajouter à ces observations que la Charte de l'OLP – qui n'a jamais été abrogée – constitue, à ce jour, la référence cardinale de toutes les chartes définies par les autres mouvances du nationalisme palestinien, et notamment les factions fondamentalistes dont les positions idéologiques sont celles de l'Islam radical.

Il faut être attentif, d'autre part, au liens qui se nouent, de manière continue et puissamment organisée, entre les services de propagande de l'Autorité Palestinienne auprès de ses propres populations, mais également en direction des autres États Arabes ainsi que des réseaux associatifs pro-palestiniens, chargés de soutenir et de promouvoir en Europe – et notamment en France –, selon des formulations et des termes analogues, la diffusion de ces mêmes principes, appuyés sur une rhétorique et une logique du stéréotype directement tirée de la théorie du complot²⁷.

Il est toujours difficile d'évaluer la pertinence d'une opinion (sa recevabilité) du point de vue de l'histoire des mentalités. Mais il faut savoir tirer les leçons de l'histoire, c'est-à-dire être à même d'en faire état, notamment dans un domaine où les continuités et les persistance ne constituent pas des faits isolés mais se développent sur le long terme, en se prêtant à la systématisation dans une conjoncture socio-politique donnée.

Ainsi : l'antijudaïsme théologique (le dénigrement du judaïsme et la persécution des Juifs sous des motifs religieux) a constitué non seulement une doctrine officielle mais encore une « opinion » parfaitement « légitime » – et même légale, et, comme telle encouragée – tout au long de l'histoire de l'Église (pendant près de vingt siècles). De même, rappelons qu'entre 1894 et 1945 (c'est-à-dire : entre le début de l'Affaire Dreyfus et la défaite militaire du III^e Reich), l'antisémitisme était presque unanimement tenu pour une « opinion » légitime : la « lutte contre l'influence de la race juive »²⁸ était alors au principe de différentes formes de mobilisation de l'opinion, puisqu'elle intéressait le programme électoral d'une partie des organisations politiques, mais aussi d'une proportion notable de l'activité associative et syndicale. Il faut attendre l'issue de la guerre de 1939-1945 pour que l'antisémitisme soit décrété hors la loi (au même titre que toutes les autres formes de discriminations, fondées sur le sexe, l'appartenance religieuse, culturelle, sociale, nationale etc.).

L'antisionisme, autant que l'antijudaïsme et l'antisémitisme, est une catégorie répréhensible

Une mise hors la loi de l'antijudaïsme théologique est un fait non moins important, plus délimité mais aussi plus tardif. Il fut notamment le fait de l'Église de Rome, réunie en Concile (Vatican II, 1962-64), puisque l'une de ses conclusions consista dans l'abrogation de ce que Jules Isaac a appelé « l'enseignement

du mépris », naguère codifiée, et, à ce titre, érigée en norme intellectuelle, juridique, culturelle et pratique. Par des décisions ultérieures, la catholicité encouragea la promotion d'une « image bienveillante du peuple juif » dans l'enseignement de la catéchèse. Quelles que soient, enfin, les réserves²⁹ que l'on peut exprimer à l'égard de la position officielle de l'Église de Rome sur sa responsabilité dans l'élaboration des conditions civilisationnelles qui ont présidé à l'extermination (sur le rôle de l'antijudaïsme théologique dans la genèse de l'antisémitisme socio-politique). Il n'en demeure pas moins que le Vatican a réaffirmé avec force, dans le document de mars 1998, sa condamnation sans réserve de l'antijudaïsme et de l'antisémitisme, ainsi que de toute autre forme de discrimination.

Il est certain que dans le cas de l'antijudaïsme théologique et de l'antisémitisme politique, les sociétés ont dû disposer d'un recul suffisant pour réévaluer leur histoire et ainsi apprécier la véritable nature de « doctrines » longtemps justifiées : non seulement par les différents pouvoirs, mais encore par les plus hautes institutions (Églises, appareils d'État, juridictions canoniques ou laïques, etc.).

Forts de cette connaissance, les contemporains ont de quoi méditer sur les conséquences à court, moyen et long terme d'une légitimation constante des différentes expressions de l'antisionisme, quand on sait comment d'une part leur provenance et d'autre part quelles déterminations – doctrinales, historiques, politiques, mais aussi médiatiques – président, depuis plus d'un siècle³⁰, à leur constante propagation. Il existe, en la matière, un phénomène d'amorce non négligeable dont la considération devrait conduire les plus lucides à en faire une critique sans concession en prenant toutes les mesures – pédagogiques mais aussi juridiques et culturelles – qui s'imposent.

L'antisionisme est une injure à la culture démocratique, à la norme d'une société de citoyens instruits des principes de la rationalité.

Il ne saurait, à aucun titre, être tenu pour une catégorie du jugement moral ou politique. Voilà pourquoi, il convient de le distinguer de la critique et de l'exercice de la critique, si l'on ne veut pas – surtout à son corps défendant – se faire le porte-parole – naïf ou duplice – d'une forme difficilement contrôlable d'incitation à la haine. ■

1 Rappelons qu'en grec, « diabolos » désigne le « diviseur ». A la lettre, le Diable est celui qui introduit la division, c'est-à-dire la discorde dans l'univers créé par Dieu.

2 Pour une analyse complète du discours antisioniste, cf. G.-E. Sarfati, *L'Antisionisme, Israël/Palestine aux miroirs d'Occident*, Paris, Berg, 2003.

3 Pamphlets de T.K. Kytchko, l'un des propagandistes du Parti Communiste soviétique, dans les années soixante du xx^e siècle.

4 Pamphlet de R. Garaudy, d'inspiration négationniste, diffusé, dès sa parution (1996) dans les librairies néo-nazies et dans certaines manifestations de groupes musulmans.

5 Pamphlet « antisioniste », écrit, comme les deux précédents, dans la veine des *Protocoles*, commandité et diffusé, entre autres, depuis 2002 par le P.M.F. (Parti des Musulmans de France).

6 Cf. P.-A. Taguieff, *Les Protocoles des Sages de Sion, Faux et Usages d'un*

Faux, vol.1, Paris, Berg, 1992.

7 Cf. L'analyse de l'intégralité du texte à partir de ses deux traductions françaises, in. G.-E. Sarfati : « La Parole empoisonnée : les *Protocoles des Sages de Sion* et la vision policière de l'histoire », in P.-A. Taguieff (cf. Note 6), vol.2., pp.39-162.

8 *Mein Kampf/Mon Combat*, p. 325 de l'édition française, Paris, Nouvelles éditions latines, sans date. Le lecteur se reportera également avec profit aux études de V. Klemperer : *LTI, la langue du IIIe Reich*, Paris, Pocket, col. « Agora », 1998, en part. au chap. 26 : « La guerre juive », pp. 227-238, ainsi qu'au chap. 29 : « Sion », pp. 262-278 qui expose de quelle manière l'idéologie nationale-socialiste s'est employée à requalifier le sionisme. Les effets de ce « travail de la langue » se prolongent au-delà de la période nazie dans chacune des formes de propagande qui s'en inspirent directement ou indirectement, ainsi que la présente étude sur l'intertexte tente de l'établir en restituant ses principales filiations.

9 Cité par P.-A. Taguieff, op. cit., t.1, p.205 et sq.

10 Pour une analyse minutieuse de cette période, et au-delà, cf.R. Faligot-R. Kaufert, *Le Croissant et la croix gammée. Les secrets de l'alliance entre l'Islam et le nazisme, de Hitler à nos jours*, Paris, Albin Michel, 1990.

11 Staline prétend dévoiler le « complot » dit « des médecins en blouse blanche » (il s'agit de médecins d'origine juive soupçonnés, par le Parti Communiste, de tentative d'empoisonnement contre la personne du « petit père des peuples »).

12 Sur ce moment de transition cardinal, le lecteur se référera aux essais précurseurs de L. Poliakov : *De l'antisionisme à l'antisémitisme*, Paris, Calmann-Lévy, 1969 et : *De Moscou à Beyrouth, essai sur la désinformation*, Paris, Calmann-Lévy, 1983.

13 cf. G.-E. Sarfati, *La Nation captive, sur la question juive soviétique*, Paris, Nouvelle Cité, col. « Rencontres », 1985.

14 Cf. G. Aranyossy, *La Presse antisémite en URSS*, ed. Albatros, Paris, 1978, et G.-E. Sarfati, op. cit., 1985, chap. IV : « La prison idéologique » pp. 217-268.

15 Avant et après 1968, le mot d'« antisionisme » gagne droit de cité dans le discours politique des formations de l'extrême gauche, trotskiste en particulier. Cette période est celle des répercussions, en Europe, des revendications tiers mondiste et libertaires (hostilité à la guerre du Vietnam, mouvement de contestation de la jeunesse des campus). L'antiaméricanisme rime déjà avec l'antisionisme, sous la percée d'un militantisme pro-palestinien qui ressenti comme porteur d'une revendication jumelle.

16 Cf. P.-A. Taguieff, « L'émergence d'une judéophobie planétaire : islamisme, anti-impérialisme, antisionisme », in *Outre-Terre*, n°3, ed. Erès, 2003, pp.189-226.

17 Cf. *Actualité juive*, n°792, « L'antisémitisme toujours aussi prégnant dans la presse arabe ». Selon le professeur M. Milson : « La propagande arabe antijuive est devenue aujourd'hui la forme la plus dangereuse de la haine contre les Juifs, comme ce fut le cas en Europe dans les années trente ». M. Milson recense quatre thèmes récurrents : « 1. Le composant islamique consistant à rabâcher des passages de certains commentaires du Coran affirmant que Dieu a transformé, pour les punir de leur infidélité, les Juifs en cochons et en singes ; 2. Le composant occidental qui voit les médias arabes reprendre à leur compte les vieux mythes de l'antisémitisme européen comme les meurtres rituels (précisant à cet endroit que le texte des *Protocoles des Sages de Sion* a été adapté sous forme de feuilletons télévisé et récemment diffusé en Égypte sous le titre : « Un cavalier sans cheval ») ; 3. Le composant démagogique néochrétien sur le « meurtre de Jésus ». Il consiste à faire une odieuse comparaison entre le « martyr du Messie chrétien », que lui aurait infligé les Juifs et la souffrance actuelle des Palestiniens et des Arabes provoquée par cette même « cruauté juive » ; 4. Le composant négationniste ou révisionniste amalgamant sans cesse le sionisme au nazisme, cet aspect de l'antisémitisme arabe nie carrément la Shoah (comme l'a fait le Premier Ministre de l'Autorité Palestinienne, Abou Mazen), ou fournit des « preuves » de la complicité entre nazis et sionistes dans le meurtre des Juifs ».

18 Ressources au nombre desquelles il faut également compter les différentes formes de la pédagogie, notamment destinée aux tous jeunes enfants (manuels scolaires, mais aussi moyens d'information supplémentifs). Cf. *Recherche la mort ! L'endoctrinement des enfants palestiniens, incités à la recherche de la mort pour Allah- Shahada*, Itamar Marcus, Palestiniens Media Watch, rapport spécial n°40, octobre 2002. Site Internet : www.pmw.org.il.

19 Résolution abrogée peu après la signature des Accords d'Oslo, en 1993.

20 « [...] Les prétentions fondées sur les liens historiques et religieux des Juifs avec la Palestine sont incompatibles avec les faits historiques et avec une juste conception des éléments constitutifs d'un État. Le Judaïsme, étant une religion, ne saurait constituer une nationalité indépendante. De même, les Juifs ne forment pas une nation unique dotée d'une identité propre, mais ils sont citoyens des États auxquels ils appartiennent. » (art.20). Cet article fait pendant à un article liminaire qui reconduit, dans les termes de la phraséologie « révolutionnaire », la traditionnelle conception coranique du Juif comme

« dhimi », ainsi: « Les Juifs qui résidaient en Palestine jusqu'au début de l'invasion sioniste seront considérés comme palestiniens. » (art.6).

21 cf. G.-E. Sarfati: « Note sur la liberté d'expression », in *Les Cahiers de l'Observatoire*, n°1, mars 2003, *Propagandes, racismes et incitations à la haine sur Internet*, pp. 46-48, dir. M. Knobel.

22 Cf. *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, 26 août 1789: « art.10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi; art.11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. ». L'interprétation de ces articles ne fait aucune difficulté pour qui se réfère, de bonne foi, à l'article 4 de la même *Déclaration*: « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui; ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi. ».

23 Cf. *Déclaration* de 1793, art.22: « L'instruction est le besoin de tous. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens. », et *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* (10 décembre 1948), art. 26, alinéa 1 et 2: « 1. Toute personne a droit à l'éducation [...]. 2. L'éducation humaine doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations unies pour le maintien de la paix. ». Il n'est nul besoin d'être grand clerc pour aisément déduire de la lecture de ces dispositions que l'articulation et la diffusion des diverses variantes du discours antisioniste, notamment dans un espace public démocratique, contreviennent, en tout point, à ces dispositions juridiques fondamentales.

24 Cf. R. Hilberg, *La Destruction des Juifs d'Europe*, Paris, Gallimard, col. « Folio/Histoire », 2 vol., 1991. Indépendamment des travaux de Léon

Poliakov, R. Hilberg démontre que l'essentiel des mesures distinctives de l'antisémitisme nazi (notamment les lois de Nuremberg) ont été directement reprise des juridictions antijuives de l'Église; et C. Lanzmann, *Shoah*, Paris, Gallimard, col. « Folio », 1997, pp. 107-111.

25 Pour une analyse complète de ce texte, cf. G.-E. Sarfati, *L'Antisémisme, Israël/Palestine aux miroirs d'Occident*, Paris, Berg, 2002, pp.109-120.

26 Sur ce point, nous conseillons au lecteur de prendre connaissance des études très précises de Marc Knobel, parues dans les précédents numéros de *L'Observatoire du monde juif*. L'auteur examine, avec beaucoup de minutie et pertinence, l'organisation et les ramifications du réseau associatif antisioniste, notamment en France.

27 Le lecteur se reportera avec profit au document: *L'Industrie de la haine dans le monde arabe et musulman. L'Incitation à la haine et la propagande contre Israël, les Juifs et le monde occidental au sein de l'Autorité Palestinienne, du monde arabe et l'Iran*, R. Erlich, Centre d'Information sur le terrorisme et le contre-terrorisme, Paris, mai 2003.

28 Selon la définition de l'antisémitisme, en usage, entre les deux conflits mondiaux. Pour une analyse historique et sémantique des variations de l'usage linguistique et culturel concernant la perception de l'identité juive, cf. G.-E. Sarfati, *Discours ordinaires et identités juives, la représentation des Juifs et du Judaïsme dans les dictionnaires et encyclopédies de langue française, du Moyen Âge au Xxe siècle*, Paris, Berg, 1999.

29 Cf. G.-E. Sarfati, *Le Vatican et la Shoah*, Paris, Berg, 2000. Il est un fait que l'Église de Rome réaffirme la dogmatique traditionnelle à l'endroit du peuple juif (« peuple témoin »), c'est-à-dire la définition exclusivement cléricale du judaïsme, définition, qui, rappelons-le, est l'une des sources culturelles majeures de l'antisionisme (en effet: si le judaïsme n'est qu'une religion, les Juifs ne constituent pas un peuple au sens historique, seulement une entité théologique, comme en témoignent nombre d'expressions passées dans l'usage, telles que: « peuple du Livre », ou « peuple de l'Alliance », etc. Dans le contexte contemporain, le refus arabe s'articule rigoureusement à cette définition du Judaïsme pour récuser toute prétention du peuple juif à se constituer en nation souveraine (cf. supra: note 11).

30 C'est-à-dire depuis 1898, date probable de la mise en circulation des Protocoles des Sages de Sion. Il faut invariablement rappeler que quelles que soient ses variantes l'antisionisme trouve son principe dans ce texte.

Sommaire

L'ambiguïté de l'antisionisme

SHMUEL TRIGANO 1

TRIBUNAUX: LE RISQUE DE LA BANALISATION

Les territoires perdus de la justice française.

GILLES-WILLIAM GOLDNADEL, AUDE WEILL-RAYNAL. 2

UNIVERSITÉS: L'ANTISIONISME PROGRESSISTE

Les syndicats étudiants

La rhétorique antisioniste de l'A.G.E.N.

GEORGES-ELIA SARFATI 8

Démocratie en crise sur le campus

de Nanterre

DAVID BEN ICHAÏ 16

Les syndicats enseignants

La marche au boycott universitaire :

réseaux et sémantique des syndicats d'enseignants

MARYSE SIKSOU 21

Le boycott universitaire d'Israël: perspectives mondiales

MANFRED GERSTENFELD 30

DE L'ANTISIONISME À L'ANTISÉMITISME

La confusion des genres

SHMUEL TRIGANO 34

L'antisionisme: un délit

GEORGES-ELIA SARFATI 35

Observatoire du monde juif

78 avenue des champs Elysées, 75008 Paris

**Association «loi de 1901» éditant le bulletin de
l'observatoire du monde juif**

Président : Shmuel Trigano

Comité éditorial : Alexandre Adler, Joelle Allouche

Benayoun, Elie Assouline, Emmanuel Brenner,

Daniel Dayan, Richard Darmon, Frédéric Encel,

Raphaël Israëli, Catherine Leuchter, Laurence Podselver,

Gérard Rabinovitch, Georges-Elia Sarfati,

Jacques Tarnero, Shmuel Trigano

Relations publiques : Renée Arki Benhamou

Secrétaire de rédaction, maquette :

Bertrand Laidain

email : obs.monde.juif@free.fr

web : <http://obs.monde.juif.free.fr>

IMPRESSION : IMB - BAYEUX

Dépôt légal à parution

**Les articles publiés n'engagent
que la responsabilité de leurs auteurs**